COLLECTION "LA NOUVELLE EUROPE"

IV

HENRY DE CHAMBON

LA LITHUANIE

PENDANT

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

(1919)

3e ÉDITION

iš Broniaus KVIKLIO archyvo

LE MERCURE UNIVERSEL

LILLE—PARIS

LA LITHUANIE
pendant la Conférence de la Paix

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays y compris l'U. R. S. S.
Copyright by Valentin Bresle 1931.

HENRY DE CHAMBON

DIRECTEUR DE LA " REVUE PARLEMENTAIRE "

LA LITHUANIE

pendant

La Conférence de la Paix

(1919)

d'après les documents tirés des archives de l'auteur

avec

Annexes et Cartes

is Bronius KMKLIO archyvo

3e ÉDITION

LE MERCURE UNIVERSEL

204, Rue Solférino
LILLE

3, Cité Bergère
PARIS

VALENTIN BRESLE, Éditeur

« Ce peuple amoureux de liberté « acceptait avec fermeté la dure ser- « vitude de la guerre, parce qu'il avait « conscience d'avoir voulu la paix et « qu'un sûr intérêt lui dévoilait la « grandeur de la tâche qu'il devait « accomplir : faire la guerre, non seu- « lement pour que la France demeure « grande et belle, mais aussi pour que « les peuples vivent libres, pour que « l'honnêteté et la loyauté des faibles « soient défendues contre la méchan- « ceté et la félonie des forts. »

Maréchal JOFFRE.

(*Discours de réception à l'Académie Française.*)

PRÉFACE

Les problèmes de l'Est Européen passionnent l'opinion publique et inquiètent les chancelleries. Pour juger sainement une situation il faut en rechercher les causes. C'est ce que je me suis proposé en écrivant ce livre.

Il y a une question lithuano-polonaise. Quelle en est l'origine et quels en sont les responsables? Je me suis efforcé de l'expliquer, en utilisant uniquement les documents puisés dans mes archives personnelles.

Afin d'éclairer les hommes politiques, afin de leur faciliter la compréhension d'un problème délicat, je soumets à leurs réflexions cette étude impartiale.

Je n'ai l'intention de réveiller aucune passion et veux, au contraire, travailler à la réconciliation des peuples. Mais pour que celle-ci soit possible, il faut aller aux racines mêmes du mal. C'est à quoi tendent mes efforts.

Loin de ma pensée la prétention d'avoir écrit une œuvre complète. Je me borne à apporter ma modeste contribution à l'Histoire. D'autres pourront verser aux débats des documents nouveaux. La valeur des miens est faite de leur véracité.

J'ai voulu, essayant de reconstituer l'histoire d'une époque, me situer dans son atmosphère, ce qui m'a paru nécessaire pour l'exactitude de la reconstitution et pour la compréhension des faits que je relate. Le lecteur ne devra pas s'étonner de certaines expressions peut-être un peu vives et d'appréciations qui ne cadrent pas avec l'ambiance internationale actuelle.

En 1919, au lendemain de la grande tourmente, nous

étions tous encore dans la fièvre de la lutte, aussi le ton général des discussions portait-il l'empreinte de cet état d'esprit.

Aujourd'hui, nous sommes sous le signe de Genève. Espérons — et je forme personnellement ce vœu de tout cœur — que c'est par des moyens pacifiques que l'Europe trouvera son équilibre. Encore faut-il savoir pour quelles raisons cet équilibre est compromis. Tel est le but de ce livre. Sa seule prétention est de faire connaître la vérité, car la connaître est le meilleur moyen de préparer la Paix. Si la question lithuano-polonaise ne constitue pas tout le problème de l'Est européen, elle en est l'un des côtés les plus importants et les plus dignes de retenir l'attention.

Mêlé de très près à tous les événements qui ont suivi la guerre, je n'ai qu'à faire appel à mes souvenirs et à mes archives et aussi à me reporter à ce que j'ai écrit depuis la signature de l'armistice.

Paris, 15 juin 1931.

H. C.

INTRODUCTION

L'histoire de la Lithuanie depuis 1226, époque à laquelle le peuple lithuanien fut groupé en un seul et puissant Etat, sous le gouvernement du roi Mindaugas, jusqu'à la guerre 1914-1918 n'est certainement pas connue comme elle mériterait de l'être. Elle présente un intérêt considérable, mais je ne puis entreprendre de l'écrire dans cet ouvrage.

Les évènements qui se sont sucédé depuis le début de la Conférence de la Paix jusqu'à nos jours sont plus présents à nos mémoires et de nombreux écrivains ont largement exposé les revendications de la Lithuanie, particulièrement en ce qui concerne Vilna et la province de ce nom.

Je me propose d'écrire l'histoire de la période qui commence aux derniers jours de la guerre et se termine avec la clôture des travaux de la Conférence de la Paix.

La Lithuanie, partie intégrante de la Russie, en 1914, fut envahie par les armées allemandes dès le début de l'année 1915 et l'Allemagne maintint sa domination sur ce pays jusqu'à la signature de l'armistice.

Pendant quatre années, la Lithuanie connut toutes les horreurs et toutes les tristesses de l'invasion étrangère. Le pays traversa les périodes les plus douloureuses et supporta les privations les plus grandes.

Dès 1916, des troubles ayant éclaté en Lithuanie, les Allemands espérèrent pouvoir créer une représentation du peuple lithuanien, susceptible de leur inspirer confiance et pouvant jouer le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement allemand et la nation lithuanienne. Ils échouèrent dans ce projet, car aucun Lithuanien n'accepta de faire partie d'une telle représentation.

Mais le comité politique de Vilna saisit cette occasion pour réclamer le droit d'organiser le pays, sans la collaboration de l'Allemagne.

Après de longues négociations, un Comité composé de représentants de tous les partis politiques, obtint des autorités allemandes d'occupation l'autorisation d'organiser une conférence composée de vingt représentants des Provinces. Dans ce comité siégeaient notamment M. Stankevicius, représentant les Démocrates Nationaux du Centre, M. J. Saulys, les Progressistes Indépendants, M. P. Klimas, les Socialistes Indépendants, M. S. Kairys, les Social-Démocrates.

Dans leurs réunions du 1er au 4 août 1917, ces vingt délégués examinèrent la situation et résolurent de demander aux autorités allemandes d'occupation l'autorisation d'organiser en Lithuanie des élections en vue de désigner des représentants qui assumeraient la tâche d'organiser un gouvernement provisoire.

Les Allemands s'étant opposés à ce projet, le Comité fit choix de 269 représentants des différentes nuances politiques et sociales, dont 214 seulement purent se rendre à Vilna où devait se tenir la Conférence. Celle-ci eut lieu du 18 au 23 septembre 1917 et toutes les résolutions y furent prises à la quasi-unanimité.

La Conférence élut un Conseil de 20 Membres, pris dans toutes les classes de la société et dans tous les partis. Dès ce moment la Conférence demanda le rétablissement d'un Etat lithuanien indépendant, fondé sur une base démocratique, avec Vilna comme capitale, et la suppression de tous les liens politiques ayant existé avec d'autres peuples.

De retour dans les Provinces, les délégués à la Conférence organisèrent une sorte de plébiscite, toutes les résolutions qu'ils avaient prises furent approuvées et le peuple témoigna son entière confiance à l'égard du Conseil de Lithuanie (Taryba).

En présence de ce résultat, les Allemands se rétractèrent et interrompirent toute communication entre le peuple et le Conseil obligé de rester à Vilna. Dans l'impossibilité de

communiquer avec le pays, le Conseil dut se borner à la rédaction de protestations et de mémoires contre les rigueurs de l'occupation allemande.

On voit donc que, dès 1917, les représentants du peuple Lithuanien revendiquaient son indépendance. On constate aussi que loin d'avoir été désignée avec l'appui et sous le contrôle allemands, ainsi que certains l'ont prétendu, la Taryba était l'expression de la volonté populaire en opposition à la domination allemande.

C'est le 16 février 1918, que le Conseil de Lithuanie (Taryba) proclama solennellement l'indépendance de la Lithuanie, en se basant sur la décision de la Conférence lithuanienne tenue à Vilna du 18 au 23 septembre 1917 et sur le droit reconnu de la libre disposition des peuples. La Taryba ajoutait que la base du nouvel Etat et ses rapports avec d'autres Etats seraient fixés définitivement par une Assemblée constituante qui serait convoquée le plus rapidement possible et serait élue par tous les habitants en vertu des principes démocratiques.

Le gouvernement allemand, forcé par la majorité du Reichstag, reconnut, le 23 mars 1918, la Lithuanie comme Etat libre et indépendant, mais n'en poursuivit pas moins ses tentatives cachées d'annexion et de germanisation. C'est pourquoi la Lithuanie ne put, jusqu'au 21 octobre 1918, organiser son gouvernement.

Ce n'est qu'à cette date que le Chancelier Prince Max de Bade qui venait de succéder au comte Von Hertling, fit une déclaration par laquelle il laissait au peuple Lithuanien le soin de régler lui-même sa constitution et ses rapports avec les peuples voisins.

« Le Gouvernement de l'Empire, n'a pas l'intention, disait-il, de tracer par lui-même des frontières entre la Lithuanie et la Pologne. De même a été prévu le transfert du pouvoir législatif au gouvernement lithuanien proprement dit. Il est de la compétence de la Taryba de former avec le concours de tous les degrés de la population et des nationalités, ce gouvernement provisoire. La formation de la future As-

semblée générale représentative, sur les bases les plus larges, sera laissée aux soins du Gouvernement provisoire Lithuanien.

« La transformation du gouvernement militaire en gouvernement civil, promise par le Gouvernement impérial allemand, est déjà en voie d'accomplissement. Ce Gouvernement civil exercera le pouvoir exécutif seulement jusqu'à ce que le Gouvernement Lithuanien, après avoir préparé les différents ressorts, soit en état de le reprendre entre ses mains.

« Quoique le Gouvernement impérial ait le désir de rappeler le plus vite possible toutes les troupes allemandes se trouvant en Lithuanie, il est cependant prêt à faire droit aux désirs réitérés exprimés par le pays, de laisser ces troupes, ainsi que les moyens de transports, pour quelque temps dans le pays.

« C'est le gouvernement provisoire lithuanien qui s'occupera de la formation d'une milice et de la police ».

A la suite de cette déclaration, le gouvernement lithuanien s'organisa. Le pouvoir fut en fait exercé par un directoire, composé de MM. Smetona, président de la Taryba, Silingas et Staugaitis. Le 5 novembre 1918, M. Voldemaras fut nommé président du Conseil des Ministres et ministre des Affaires Etrangères

Malheureusement, la formation de ce Gouvernement coïncida avec la révolution qui éclata en Allemagne et dont le contre coup ne tarda pas à se faire sentir en Lithuanie, par la désorganisation et l'indiscipline dans les rangs des occupants. Une note adressée, le 4 décembre, par le gouvernement lithuanien au gouvernement allemand, témoigne des excès auxquels se livra la soldatesque allemande.

Dans de telles condition, il était difficile au Gouvernement lithuanien d'organiser l'Etat avec le concours du pays. Pour réprimer le désordre qui commençait, pour éviter l'anarchie menaçante, une armée et une milice étaient nécessaires, mais le gouvernement allemand en empêcha la formation. De ce fait, le pays était sans défense et exposé à l'en-

vahissement des bolcheviks. Aux termes de l'armistice conclu entre les Alliés et l'Allemagne, celle-ci devait quitter le pays occupé « dès que les Alliés jugeraient le moment venu, compte tenu de la situation intérieure de ces territoires ». L'Allemagne n'exécuta pas cette condition, ne fit rien pour aider le pays à s'organiser, bien mieux livra aux bolcheviks les moyens de transports et emmena chez elle tout ce qu'elle put emporter, contrairement au paragraphe 14 de la Convention d'armistice.

C'est dans ces conditions plus que difficiles que le Gouvernement dut organiser et défendre le pays.

Au mois de Décembre 1918, les Juifs et les Blancs Russiens délèguèrent des représentants, 3 pour les Juifs, 6 pour les Blancs Russiens. De cette manière le Conseil eut l'approbation de tout le pays, à l'exception de quelques grands propriétaires fonciers polonisés.

Les progrès de l'invasion bolcheviste et la préparation de la lutte contre l'annexionisme allemand exigèrent, en janvier 1919, la convocation d'une Assemblée qui devait entendre les rapports du Conseil et adopter des méthodes d'action ultérieure. Une partie de la Lithuanie étant alors occupée par les Bolchevistes, le gouvernement dut siéger à Kaünas. Les représentants du peuple se réunirent du 17 au 23 janvier 1919, votèrent la confiance au gouvernement et tous les Membres du Cabinet furent réélus. Ce Cabinet était présidé par M. Slezevicius, leader des socialistes populaires et comprenait des chrétiens démocrates, des nationalistes progressistes et des social démocrates.

Les représentants Blancs Russiens à la Taryba étaient MM. l'abbé Tolotchko, Ivan Luckevitch, Dominique de Siemachko, Ianko Stankevitch, Wenceslas Lastovski et Sviatopolk-Mirski, tous membres du Conseil national Blanc-Russien de Vilna. Ils approuvèrent les résolutions suivantes :

1°. — Les Blancs Russiens habitent depuis un temps immémorial la Lithuanie et estiment de leur devoir de coopé-

rer avec les Lithuaniens à la reconstruction de l'Etat commun de Lithuanie et de défendre l'indépendance de cet Etat à l'extérieur.

2°. — Les frontières de la Lithuanie, tracées à grands traits, doivent suivre les limites des Gouvernements de Vilna, Grodno, Kaünas et Souvalki.

3°. — Le Gouvernement de Lithuanie doit défendre les droits nationaux et la population blanc-russienne et s'opposer à la réunion à la Pologne du territoire blanc-russien du Gouvernement de Grodno (districts de Sokol, Bielsk et Bielostock). Ces parties intégrantes de la Lithuanie (tout le gouvernement de Grodno) doivent faire partie du territoire lithuanien.

Lorsque la Conférence de la Paix commença ses travaux, la Haute-Présidence du *Conseil d'Etat lithuanien* envoya une délégation à Paris. Cette délégation était présidée par M. C. Olsauskas et avait comme secrétaire M. G. Daujotas. Vers le 15 février ces délégués furent remplacés par une Délégation plus complète, présidée par le Professeur Augustin Voldemaras, ministre des Affaires Etrangères, dont M. Galvanauskas devint le secrétaire.

La Délégation fut complétée par des Représentants des colonies Lithuaniennes des Etats-Unis d'Amérique. Les minorités juives et blancs--russiennes y avaient aussi leurs représentants.

Contre toute attente, la Délégation lithuanienne ne fut pas admise à prendre part aux travaux de la Conférence de la Paix. Les représentants de la Pologne, au contraire, y furent invités.

Sans doute, les Alliés avaient déclaré que la restauration d'un Etat polonais libre et indépendant était un des buts de la guerre mondiale, mais la promesse s'étendait implicitement à la Lithuanie puisque, tout comme la Pologne, l'Etat lithuanien avait été incorporé par force à l'Etat russe. D'autre part, les Alliés avaient proclamé que la délivrance

des peuples opprimés était l'un des buts essentiels de la guerre.

La décision des Alliés ne se justifiait ni en droit, ni en fait. La Lithuanie avait toujours constitué un Etat séparé, même à l'époque de son union personnelle ou parlementaire avec la Pologne.

La Lithuanie avait proclamé sa reconstitution et son indépendance *longtemps avant la fin des hostilités* et elle avait eu un certain mérite à le faire, sous l'occupation allemande. Les Alliés eussent dû enfin se souvenir que les Lithuaniens avaient combattu pour la cause commune dans l'armée russe, sur les fronts de l'Est et avaient été parmi les envahisseurs de la Prusse Orientale, au moment où les Allemands menaçaient Paris. Ils avaient combattu également sur le front de l'Ouest, beaucoup de Lithuaniens d'Amérique s'étant engagés dans les armées alliées.

Il ne faut pas oublier que la colonie lithuanienne, aux Etats-Unis, comptait un million environ de ressortissants, chassés de leur pays par l'oppression tsariste. De 1910 à 1914 seulement les statistiques américaines accusent 105.000 arrivants lithuaniens. Pendant la guerre, les Lithuaniens d'Amérique ont été des fervents adeptes de l'Entente. Quoique la grande majorité soit de condition médiocre, ils souscrivirent cependant plusieurs millions de dollars à l'emprunt de la Liberté, prenant ainsi le premier rang parmi les diverses nationalités établies en Amérique.

Enfin, pendant quatre années, la Lithuanie avait subi la domination allemande. Si l'on considère que des souffrances sans nombre subies pendant un si long temps ne doivent pas compter, les Alliés, et la France en particulier, auraient dû se souvenir de ce qui s'était passé à Kaünas, lorsque furent connues par les journaux allemands les conditions de la paix. Ce jour là, les soldats allemands qui étaient encore en Lithuanie entreprirent une grande démonstration contre les missions Alliées et spécialement contre la Mission française. Au chant du « Deutschland über alles » et aux cris de « Allez vous-en Français. Battez-les! », les soldats

allemands s'approchèrent de la maison occupée par les Missions alliées et se disposèrent à les attaquer. Le Gouvernement lithuanien prit des mesures très énergiques, les soldats lithuaniens parcoururent avec des mitrailleuses les rues de Kaünas, grâce à quoi les soldats allemands après avoir assailli les sentinelles lithuaniennes et en avoir tué une, n'osèrent rien entreprendre contre les Français et se retirèrent vers minuit. La Mission française et les autres Missions exprimèrent leur profonde reconnaissance au Gouvernement lithuanien. Il faut, du reste, observer que tous les Français qui sont allé en Lithuanie, particulièrement les militaires, ont toujours été les plus dévoués défenseurs de la cause lithuanienne.

Malgré toutes les raisons qui, en droit et en fait, légitimaient la présence de la Lithuanie à la Conférence de la Paix, elle ne fut pas admise à prendre part à ses travaux, même dans les questions concernant la Lithuanie. Au mois d'Avril seulement, les Américains proposèrent la nomination d'une sous-commission pour les questions concernant la Lithuanie, l'Esthonie et la Lettonie.

En refusant d'admettre la délégation lithuanienne à la Conférence de Paix, les Alliés commirent une faute dont les conséquences ne tardèrent pas à se montrer. Je n'ai pas à critiquer ni même à apprécier la conduite des Alliés à l'égard de la Pologne. Mais, en toute impartialité, on doit constater que si la Pologne et la Lithuanie avaient été admises à discuter leurs différents sur un pied d'égalité — ce qui eût été de toute justice, — le traité de Versailles eût définitivement et contradictoirement réglé toutes les questions pendantes entre les deux pays. Tandis qu'en laissant leur solution en suspens, on entretenait une situation dommageable aux intérêts des deux pays.

Nous allons suivre, au cours de ces pages, l'action des délégués lithuaniens en marge de la Conférence. J'ai été le témoin de leurs efforts, j'ai partagé leurs espoirs et souffert de leurs déconvenues. Ils ont tous bien mérité de leur pays. Il appartenait à un Français d'écrire l'histoire de cette

partie de la Conférence de la Paix, ne serai-ce que pour prouver que le droit est immuable et que la justice est au-dessus des querelles des hommes et des spéculations des gouvernements.

Rappelons-nous ces mots d'Ernest Lavisse : « Un peuple, qu'il soit très petit ou qu'il soit très grand, peu importe, mais qui a su former un groupement humain, obéissant à des lois et coutumes, honneur chèrement payé toujours, a conquis le droit de siéger dans une Haute Cour d'Humanité ».

CHAPITRE I

Les débuts de la conférence

Dès leur arrivée à Paris, les délégués lithuaniens constatèrent avec surprise et indignation que les délégués polonais admis, eux, à la Conférence de Paix, réclamaient l'attribution de la Lithuanie à la Pologne. Il est regrettable d'être obligé de dire que ni Clemenceau, ni M. Lloyd Georges, ni Wilson, ni sans doute aucun de leurs conseillers, ne connaissaient l'histoire de la Pologne et encore moins celle de la Lithuanie. Tous, ou presque tous, croyaient que la Lithuanie ayant été une province russe, avait appartenu autrefois à la Pologne.

Il est indiscutable que les hommes politiques ont été étonnés de se trouver en présence de revendications insoupçonnées, provenant de peuples dont ils apprenaient tout à coup l'existence passée et la résurrection présente. Voulant refaire la carte de l'Europe, les plénipotentiaires alliés avaient omis d'apprendre l'histoire et l'ethnographie. C'est de cette ignorance que sont nés les atermoiements, les discussions, les fautes et les injustices dont, aujourd'hui encore, nous supportons les conséquences.

Ce que je dis là n'est pas particulier à la Lithuanie. Ayant appris le triomphe des alliés et ayant entendu proclamer dans le monde entier que ce triomphe marquerait la fin de toutes les servitudes, la réparation de toutes les iniquités et que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes allait être la charte du monde nouveau, les

peuples se sont levés, ont secoué leurs chaînes et sont venus à Paris, là où s'enfantait ce monde nouveau. Je me souviens avec une émotion que les ans n'ont pas atténuée, de l'arrivée de ces envoyés, venus de tous les continents, parlant toutes les langues, appartenant à toutes les races et qui, dans leur naïveté, croyaient qu'ils n'auraient qu'à se montrer et à exposer leurs revendications, pour qu'immédiatement il y soit fait droit. En place de l'accueil cordial qu'ils avaient escompté, ils ne rencontrèrent qu'une réception polie et on leur fit comprendre qu'ils eussent mieux fait de rester chez eux. On les vit alors promener dans Paris leur lassitude et leur désillusion et ne pouvant se faire écouter de ceux qui traçaient les frontières des Etats de l'Europe, ils contèrent leur douloureuse odyssée à quiconque voulut les entendre. C'est ainsi que je reçus, comme d'autres confrères, les visites singulièrement émouvantes des Coréens, des Ukrainiens, des Bessarabiens, des Géorgiens, des délégués du Chan-Toung, des Caucasiens, et d'autres, et d'autres dont l'énumération bien longue hélas! serait la preuve indéniable de la faillite de tous les espoirs qu'avait fait naître la victoire des Alliés.

Beaucoup renoncèrent à une lutte impossible et reprirent tristement le chemin de leur Patrie. D'autres persévèrent et, à force de patience, finirent par faire sinon reconnaître, au moins respecter leur Droit. Les délégués lithuaniens furent du nombre.

Ils avaient été précédés à Paris par une imposante délégation polonaise, comprenant une centaine de membres, hommes et femmes, qui occupaient tout un vaste hôtel situé près de l'Etoile. La caisse abondamment pourvue, grâce aux subsides versés par le gouvernement français, inondant la presse de leurs communiqués, répandant partout les nouvelles les plus favorables à leur cause, souvent mensongères, pénétrant dans tous les milieux ouvertement ou par leurs nombreux espions, ils ne tardèrent pas à circonvenir tous les hommes politiques français. C'est contre cette formidable organisation que la délégation lithuanienne allait

avoir à lutter, armée de son seul courage, de sa seule volonté de faire triompher sa cause.

Dès le début de 1919, la grande presse française avait publié de longs articles en faveur de la Pologne, et les délégués de cette puissance avaient demandé l'attribution de la Lithuanie à la Pologne. Les généraux Haller et Pilsudski avaient proclamé qu'ils feraient les plus grands efforts pour reprendre Vilna et M. Filipowicz, ex sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, avait déclaré aux représentants de la presse anglaise que la Pologne, restaurée dans ses frontières historiques de 1772, construites d'une façon spéciale, devait former un Etat avec la Lithuanie et la Russie Blanche. Le Comité polonais de Vilna demandait l'annexion de cette ville à la Pologne, d'innombrables journaux, revues et livres polonais, répandus dans le monde entier, représentaient la Lithuanie comme étant une partie de la Pologne.

En présence de cette offensive de grand style, les délégués lithuaniens réagirent de leur mieux et publièrent une longue mise au point de la question polono-lithuanienne. Se basant sur le 13e point du programme du Président Wilson qui stipule « qu'un Etat polonais indépendant devra être créé qui comprendra les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises auxquelles on devra assurer un libre accès à la mer », ils démontrèrent qu'il était impossible de considérer la Lithuanie et la Blanche-Russie comme habitées par des populations polonaises, même en faisant abstraction du mot « indiscutablement ».

Pour donner une idée de la forme insidieuse que revêtait la propagande polonaise, il suffira d'indiquer, qu'au mois de janvier 1919, les Polonais lancèrent dans la presse et firent même notifier au gouvernement britannique la nouvelle que M. Voldemaras leur avait remis avant son départ la gérance des affaires de Vilna. D'autres nouvelles semblables parurent dans les journaux, tendant à accréditer le bruit que la Lithuanie et la Pologne étaient parfaitement d'accord. Les Polonais voulaient persuader la France et l'opinion mondiale qu'il n'y avait aucun conflit réel

entre la Pologne et la Lithuanie, que les Puissances Alliées n'avaient pas à se préoccuper de discussions secondaires qui n'affectaient en rien l'ensemble des relations lithuano-polonaises.

Voyant que la délégation lithuanienne répondait énergiquement à leurs affirmations erronées et remettait les choses au point, ne pouvant nier plus longtemps l'existence d'un désaccord profond entre la Lithuanie et la Pologne, les délégués de cette puissance entreprirent alors de démontrer historiquement leurs droits sur la Lithuanie et voulurent prouver que la Pologne, dans ses limites de 1772, englobait comme simple province le grand-duché de Lithuanie. Ainsi la restauration apparaîtrait simplement comme une réparation de l'injustice commise il y a cent cinquante ans par le premier partage.

Placée sur ce terrain, la discussion devait tourner à l'avantage des Lithuaniens. En effet, ils n'eurent aucune peine à démontrer que, ni en 1772 ni à aucune autre date, la Pologne n'a eu les frontières indiquées sur leurs cartes: ce sont celles de la Pologne et de la Lithuanie prises ensemble. Lorsque en 1569, la Lithuanie contracta une union réelle avec la Pologne, les deux pays composèrent un seul Etat qui ne s'appela ni Lithuanie ni Pologne, mais simplement « Etat commun » (Rzecz-Pospolita-Common Wealth). L'article 3 du traité de Polanov conclu le 17-27 mai 1634 entre Wladislas IV, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, et Michel III Fédorovitch, grand-duc et tsar de Moscovie, porte : « Le Tsar cède et restitue au roi et à la République de Pologne les provinces (suit l'énumération). Il restitue pareillement au grand-duché de Lithuanie la province de Smolensk. Dans son manifeste de 1764, l'impératrice Catherine II s'adresse séparément à la Pologne et à la Lithuanie et écrit : « Nous, Catherine II,... nous avons envoyé à la sérénissime République de Pologne et au grand-duché de Lithuanie ».

La situation de la Lithuanie à l'égard de la Pologne était celle de la Hongrie à l'égard de l'Autriche. On employait

communément le terme « Autriche » pour désigner l'ensemble des deux Etats, mais jamais, dans un acte officiel, on ne se permit d'appeler Autriche ce qui était Autriche-Hongrie. De même, avant les partages, il y avait une Pologne-Lithuanie, non une Pologne renfermant la Lithuanie.

Les protestations des délégués lithuaniens avaient commencé à trouver des échos sympathiques dans la presse française, aussi bien que dans la presse anglaise et américaine. Le siège de la Conférence étant à Paris, il était évident que c'était surtout sur la presse française qu'il fallait agir. La Pologne ne négligea rien de ce qui était utile pour avoir une presse favorable.

C'est de cette époque, février 1919, que date la théorie d'après laquelle la France a intérêt à avoir comme alliée une grande Pologne, destinée à remplacer l'ancienne alliée russe. « Sans doute, disait-on aux Lithuaniens, vous êtes de braves gens, vos droits sont indiscutables, nous comprenons très bien le sentiment national qui vous fait agir, mais que voulez-vous que nous fassions pour vous. Nous n'en finirions jamais, s'il fallait nous occuper des revendications de tous les peuples du monde. Enfin, nous avons besoin d'une Pologne suffisamment forte et puissante pour devenir une alliée intéressante. Arrangez-vous avec la Pologne, vous avez vécu ensemble pendant plusieurs siècles, vous pouvez bien recommencer à mener la vie commune. Soyez raisonnables, ne compliquez pas notre tâche déjà suffisamment difficile, nous ferons tout notre possible pour vous être agréables, mais de grâce, pas d'histoires! »

Ainsi s'exprimaient les milieux officiels français et les grands journaux de Paris.

Les délégués lithuaniens, dont la plupart venaient pour la première fois à Paris, n'avaient que peu de relations dans le monde diplomatique et politique. Seul, M. de Milosz qui habitait Paris depuis de longues années, avait ses entrées au Quai d'Orsay où il avait été attaché pendant toute la durée de la guerre. Poète et littérateur de grand talent, il était très connu dans les milieux intellectuels parisiens et

considéré comme un écrivain français. Sauf ses intimes, nul ne connaissait ses origines lithuaniennes. C'est grâce à lui que les premiers contacts purent s'établir entre la délégation lithuanienne et les milieux diplomatiques, politiques et journalistiques français. Il a été le bon ouvrier de la première heure, et si plus tard, obéissant à des scrupules infiniment respectables, il crut devoir s'effacer de la scène politique, il est de toute justice de rendre hommage à son action en faveur de la Lithuanie. Non seulement il a défendu devant la Conférence de la Paix et à la tribune de la Société des Nations les droits de son pays, mais il a fait connaître au public intellectuel français la littérature et l'art lithuaniens et nous a révélé toute l'attachante psychologie d'un peuple en l'âme duquel nous retrouvons toute la fraîcheur du monde aryen primitif. Ainsi, peu à peu, nous commencions à connaître, à aimer la Lithuanie et, en France même, la cause lithuanienne trouvait des défenseurs.

Les Polonais comprirent qu'il leur était impossible d'éviter la discussion approfondie des revendications lithuaniennes.

Ils se placèrent sur un terrain qui, du point de vue français, leur était plus favorable. Ils y étaient encouragés par l'opinion quasi-générale de la grande presse parisienne qui, suivant les directives des dirigeants de la politique française et se préoccupant uniquement du point de vue français, ne considérait le problème polono-lithuanien que sous cet angle politique.

Il faut reconnaître que le terrain était bien choisi car, après une guerre de plus de quatre ans et une victoire péniblement et chèrement payée, la France ne semblait avoir qu'une seule préoccupation : se prémunir contre le danger d'une nouvelle invasion allemande.

La défection de la Russie ne peut être compensée par la disparition de l'Autriche. Les Etats slaves qui faisaient partie de la monarchie danubienne peuvent barrer à l'Allemagne la route de l'Asie Mineure, mais ne pourront exercer une pression suffisante sur l'Allemagne dans le cas d'un

nouveau conflit avec l'Europe Occidentale. Il faut redouter que, désireuse de réparer sa défaite militaire et économique, l'Allemagne ne s'allie à la Russie restaurée par ses soins. Pour parer à ce danger, il faut créer une grande, très-grande Pologne qui ne s'entendra jamais avec l'Allemagne et sera d'autant plus la fidèle alliée de la France que celle-ci aura contribué puissamment à sa reconstitution.

Sur ce thème on broda à l'infini, sans se rendre compte qu'on allait à l'encontre du but poursuivi. Quel était ce but? Faire un traité qui assurât à l'Europe une paix définitive basée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Or où allait-on, en écoutant les Polonais? à méconnaître ce droit de libre disposition des peuples et à créer non une Pologne viable, mais une Pologne qui renfermerait une forte proportion de nationalités étrangères qui seraient pour elle une source perpétuelle de complications et de dangers.

On le vit bien de suite. Les Polonais inaugurèrent leur indépendance par des pogroms juifs, par des hostilités envers les Tchèques, les Ukrainiens, les Allemands, par des agressions contre les Lithuaniens.

Un moment il avait été question de confier l'occupation de la Lithuanie à des troupes polonaises. La délégation lithuanienne fit remarquer que l'intervention polonaise en Lithuanie, quelle qu'en soit la forme, provoquerait la guerre sociale et économique où le bolchevisme trouverait son aliment. Elle demanda au gouvernement français :

1° L'envoi d'une mission militaire interalliée pour organiser l'armée lithuanienne qui, avec un corps de volontaires recrutés parmi les alliés, pourrait parer au premier danger.

2° L'attribution à la mission d'une partie des Lithuaniens de l'armée américaine en France qui, connaissant la langue et le pays, pourraient aider utilement les officiers, sous-officiers et soldats de l'ancienne armée russe, de façon à constituer très rapidement une armée possédant d'importants effectifs.

VYTAUTO DIDŽIOJO UNIVERSITETO BIBLIOTEKA 2 Inv. Nr.

3° Des facilités pour le transport de cette mission et de ces troupes dans les ports de Libau et de Memel.

4° L'envoi d'armes et de munitions nécessaires à une armée, forte à son début de 25.000 hommes.

Ainsi, dès le début de la Conférence de la Paix, la délégation lithuanienne marquait sa ferme volonté de faire reconnaître son indépendance, son désir d'entretenir des relations amicales avec la Pologne, dans le respect de leur indépendance mutuelle, et sa préoccupation d'être aidée par la France et ses Alliés dans la lutte contre les bolchevistes qui avaient envahi la partie orientale de la Lithuanie. Nulle attitude ne pouvait être plus loyale (1).

(1) M. Voldemaras, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères de Lithuanie, écrivit, le 16 février 1919, à Georges Clemenceau, Président de la Conférence de la Paix, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement provisoire lithuanien, j'ai l'honneur de vous soumettre les considérations suivantes :

La Conférence de la Paix a commencé ses travaux sans que le délégué de la Lithuanie y prenne part, tandis que les représentants de la Pologne sont reconnus comme membres de ladite Conférence. La participation aux travaux de la Conférence des délégués polonais de Minsk et de Vilna peut suggérer l'idée erronée que la frontière polonaise est déjà fixée et que ces villes font partie du territoire polonais. L'absence des délégués lithuaniens au Congrès produit une impression pénible dans toute la Lithuanie et menace d'accentuer les divergences qui caractérisent les relations lithuano-polonaises. La situation de la Lithuanie vis-à-vis de l'Entente est absolument identique à celle de la Pologne. Or, celle-ci est considérée par les grandes puissances de l'Entente comme un Etat allié.

La Lithuanie comme la Pologne a combattu pour la cause des Alliés sur les fronts de l'Est. Elle a donné à l'armée russe la fleur de sa jeunesse. En septembre 1914, les régiments lithuaniens ont pénétré les premiers en Prusse orientale, contribuant de la sorte à éloigner de Paris la menace allemande. Après la retraite des armées russes, la Lithuanie a dû subir, pendant quatre longues années, l'occupation allemande.

Sur le front de l'Ouest, la nation lithuanienne a donné beaucoup de

vaillants soldats envoyés par l'Amérique. A ce point de vue, il n'y a donc aucune différence entre la Pologne et la Lithuanie. L'unique différence consisterait dans le fait que les Polonais, après la signature de l'armistice, attaquèrent les Allemands en Posnanie. Cette action s'explique par la situation géographique et politique de la Pologne, situation qui apparaît relativement privilégiée quand on la compare à celle de la Lithuanie; toutefois, à l'époque où la Pologne entreprit ses opérations contre l'Allemagne, la guerre avait déjà cessé en Occident. L'action séparée de la Pologne ne peut donc pas, à elle seule, valoir à ce pays le titre d'alliée.

L'unique objection que l'on puisse faire contre l'admission immédiate des délégués lithuaniens à la Conférence est de nature juridique. Les Alliés ont déclaré que la restauration d'un Etat polonais libre et indépendant est un des buts de la guerre mondiale; toutefois, en ce qui concerne l'avenir de la nation lithuanienne, ils n'ont pas encore donné de réponse explicite. Mais les Lithuaniens considèrent que cette promesse s'étend à leur nation, puisque la Lithuanie, grâce à l'ancienneté de sa culture, occupe la première place parmi les pays opprimés dont la délivrance fut proclamée par les Alliés comme un des buts essentiels de la guerre.

Au surplus, la question de l'admission des représentants de la Lithuanie à la Conférence de la Paix, est entièrement indépendante de la situation future de notre Etat vis-à-vis des pays limitrophes. La composition de la Conférence montre clairement qu'une place y a été réservée aux délégués des Etats formant, comme par exemple les Dominions Britanniques, partie d'un autre Etat.

D'autre part, l'absence des délégués lithuaniens à la Conférence ne peut-être motivée, comme celle des représentants de la Russie, par la situation intérieure du pays. Le Gouvernement lithuanien actuel est fortement soutenu par toute la population de la Lithuanie et les innombrables télégrammes envoyés par les émigrés lithuaniens d'Amérique prouvent que le Gouvernement provisoire lithuanien est également soutenu par les Lithuaniens des Etats-Unis.

La délégation lithuanienne espère que vous voudrez bien, Monsieur le Président, présenter à la Conférence de la Paix la requête de ses membres relative à leur admission au Congrès.

A ce pli est jointe la lettre de créance m'autorisant à représenter la Lithuanie au Congrès de la Paix.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Signé : Prof. A. Voldemaras,

Président du Conseil
et Ministre des Affaires Etrangères
de Lithuanie.

CHAPITRE II

Les revendications lithuaniennes

Tandis qu'à Paris, la Pologne se présentait comme la mandataire de tous les peuples compris entre l'Allemagne et la Russie, disant, faisant dire que tout ce qui n'était ni Russe ni Allemand était Polonais, elle pratiquait à l'Est de l'Europe une politique de coups de force, destinés à réduire les velléités d'indépendance des allogènes par la crainte de l'oppression. Il ressort de documents indiscutables que les pays ayant fait partie de l'ancien grand-duché de Lithuanie réclamaient au contraire leur incorporation au nouvel Etat lithuanien.

C'est du consentement des populations de l'ancienne Lithuanie que les délégués de l'Etat lithuanien reconstitué venaient demander à la Conférence de la Paix la reconnaissance de la Lithuanie comme Etat souverain et indépendant dans ses limites ethnographiques.

Quelles étaient exactement ces limites? La délégation lithuanienne les précisa dans un mémoire adressé à la Conférence de la Paix, le 24 mars 1919 :

« Chaque fois que le peuple lithuanien a pu librement exposer ses vœux, il a exigé à l'unanimité la restauration d'un Etat lithuanien libre et indépendant, comprenant tous les pays habités par les Lithuaniens, savoir les Gouvernements de Vilna, Kaünas, Grodno, Souvalki, ainsi que les parties lithuaniennes du Gouvernement de Courlande de l'ancien Empire russe et la Prusse Orientale lithuanienne.

Le territoire mentionné ci-dessus comprend environ cent vingt-cinq mille kilomètres carrés avec une population de six millions d'habitants. Ce territoire englobe quelques districts habités par des Belo-Russes qui manifestent leur désir de rester rattachés à la Lithuanie et de voir celle-ci restaurée comme Etat libre et indépendant; le même désir de voir la Lithuanie devenir un Etat indépendant est exprimé par les Juifs de Lithuanie qui forment environ les 13 p. 100 de la population du pays.

« Les revendications de la Lithuanie relativement à son indépendance s'appuient sur les données positives suivantes :

I

« 1° La race lithuanienne, constituant au sein du groupe européen une unité nationale nettement définie par ses origines, sa langue et sa culture, a su, durant des siècles, défendre l'indépendance nationale et politique. Même après l'abolition des droits souverains de leur Etat, les Lithuaniens ne cessèrent jamais de revendiquer la reconstitution d'une Lithuanie indépendante.

2° Actuellement, ces revendications qui sont l'expression fidèle des aspirations de tout un peuple, s'appuient en plus sur la reconnaissance du droit des nations à disposer d'elles-mêmes. La Lithuanie, d'ailleurs, a fait usage de ce droit en proclamant son indépendance, le 16 février 1918.

« 3° La reconstitution d'un Etat lithuanien indépendant dans les frontières indiquées ci-dessus n'est nullement en opposition avec les intérêts vitaux de la Russie, pays auquel la Lithuanie demeura incorporée jusqu'à la guerre mondiale.

« *a*) Au point de vue géographique, la Lithuanie forme

un territoire nettement distinct constitué par les bassins de plusieurs fleuves, mais groupé principalement autour du Niémen (Memel). Ce territoire ayant un accès à la mer Baltique présente en outre l'avantage de ne barrer le chemin de cette mer à aucune autre nation.

« *b*) Au point de vue économique, il n'existe pas, entre la Russie et la Lithuanie, de liens organiques.

« *c*) Au point de vue militaire, la Lithuanie indépendante présente une barrière entre la Russie et l'Allemagne et par conséquent contribuerait au maintien de la paix en Europe orientale.

II

« Les revendications relatives à l'indépendance de l'Etat lithuanien s'appuient également sur des raisons négatives dont la principale est le refus du peuple lithuanien à retourner sous la domination russe ou à nouer un lien politique particulier avec la Pologne.

« Cette attitude vis-à-vis de la Russie s'explique par les raisons suivantes :

« 1° Durant sa domination établie vers la fin du dix-huitième siècle et vieille par conséquent de plus de cent années, la Russie, loin de servir les intérêts de la Lithuanie, s'est appliquée à détruire systématiquement la culture et le bien-être de ce pays, en retardant son développement par la persécution de ses aspirations nationales, de sa langue et de sa religion, et par les entraves apportées à sa vie économique.

« 2° Après avoir imposé à la Lithuanie ces dures épreuves, la Russie s'est montrée incapable de la défendre contre l'invasion germanique. Au cours de la retraite de ses trou-

pes, elle a dévasté le territoire lithuanien et l'a abandonné aux rigueurs de l'occupation allemande.

« 3° La Russie est devenue le foyer de l'anarchie bolcheviste qui envahit la Lithuanie et confirme, par cette intrusion, sa volonté d'étendre sa domination par-dessus toutes les frontières territoriales.

« En ce qui concerne la Pologne, voici les raisons du refus du peuple lithuanien de nouer avec ce pays un lien politique particulier :

« 1° La Pologne a toujours joué dans l'histoire de l'Etat lithuanien le rôle d'un exploiteur sans cesse occupé de tirer avantage des difficultés du voisin de l'Est. Ainsi, pour contraindre la Lithuanie à l'union de Lublin (1569), la Pologne annexa toute une série de territoires lithuaniens.

« 2° L'union politique avec la Pologne introduisit en Lithuanie le régime d'arbitraire et d'anarchie imposé par les classes privilégiées et dirigeantes, ce qui a causé la perte de l'un et de l'autre de ces Etats.

« 3° Avant même d'avoir reconquis sa propre liberté, la nouvelle Pologne en formation trahit déjà à l'égard de la Lithuanie, ainsi que des autres voisins, des tendances agressives. Si cette politique annexionniste de la Pologne envers la Lithuanie se réalisait, elle aurait pour conséquence des complications susceptibles de dégénérer en désastre pour l'un et pour l'autre pays.

« Aux raisons exposées ci-dessus, il est nécessaire d'ajouter qu'une combinaison politique soit avec la Russie, soit avec la Pologne, constituerait un sérieux obstacle à la réalisation d'un des désirs les plus ardents de la nation lithuanienne, celui de l'unification des deux parties de la Lithuanie, la Russe et la Prussienne. Cette dernière, en raison de son accès à la mer, est revêtue d'une importance toute particulière aux yeux de la nation lithuanienne. Or les lithuaniens de Prusse fermement résolus à se séparer de l'Alle-

magne et à se rattacher à la Lithuanie indépendante ne consentiraient jamais à faire partie d'un Etat lithuanien rattaché, contre son gré, à la Russie ou à la Pologne.

III

« L'Etat libre et indépendant de Lithuanie peut vivre et prospérer dans les frontières indiquées ci-dessus, en dehors de toute combinaison particulière avec les Etats voisins. L'objection courante, d'un caractère purement militaire, que l'on élève contre l'indépendance lithuanienne, en se basant sur la prétendue impuissance d'une Lithuanie indépendante devant une attaque des Etats voisins, disparaît d'elle-même quand on considère qu'une objection de même nature pourrait s'appliquer à n'importe quel autre Etat, même au plus puissant. A notre époque, les garanties de sécurité militaire ne sont pas constituées par la grandeur des Etats, mais par l'organisation d'une Ligue des Nations.

« En ce qui concerne son organisation intérieure, la nation lithuanienne dispose de ressources matérielles et morales plus que suffisantes. Rien ne confirme les capacités d'organisation de la race lithuanienne comme le fait d'avoir su créer un Etat lithuanien puissant qui, durant des siècles, a su arrêter l'expansion germanique vers l'Est, sauver la civilisation européenne de l'inondation tartare et assurer le bien-être aux différents rameaux peuplant son territoire. Un esprit organisateur, tout pénétré d'un fort sentiment patriotique, se manifeste également dans la lutte actuelle contre les bolchevistes, lutte caractérisée par des conditions extrêmement dures pour la jeune armée lithuanienne et pour tout le pays si cruellement éprouvé par la guerre.

« En raison des données que nous venons d'exposer, la Délégation de Lithuanie prie la Conférence de la Paix de

reconnaître l'indépendance de l'Etat lithuanien et d'admettre dans son enceinte les délégués lithuaniens. Convaincue, en outre, que la Paix, la Liberté et le Droit des peuples ne doivent être réalisés que par une Ligue des Nations, la Lithuanie espère rentrer dans cette Ligue aussitôt que celle-ci sera constituée. La Délégation estime aussi qu'il serait désirable de différer le moins possible la reconnaissance de l'indépendance lithuanienne, le fait ayant une importance primordiale au point de vue de l'organisation économique, financière et militaire du pays. »

Quelques jours plus tard, la Délégation insistait pour obtenir par les grandes puissances et par les nations voisines la reconnaissance de cet Etat lithuanien indépendant.

« Nous voulons, disait-elle, doter cet Etat lithuanien indépendant d'un statut politique et territorial nettement défini qui écartera pour l'avenir tout sujet de contestation entre notre Nation et les Nations voisines, avec qui nous désirons entretenir des relations amicales. »

La Lithuanie précisait donc, dès ce moment, qu'elle entendait vivre en bonne intelligence avec ses voisins et il n'est pas douteux que si la Conférence de la Paix avait fait droit aux revendications essentielles de l'Etat lithuanien, sauf rectifications partielles que la Délégation admettait très bien, pour des motifs économiques et stratégiques, le conflit polono-lithuanien eut évolué vers le sens de la conciliation.

Pour obtenir ce résultat, fallait-il tout au moins que la Lithuanie fût admise à la Conférence de la Paix et pût discuter sur un pied d'égalité avec la Pologne.

Mais les portes de la Conférence restaient obstinément fermées à la Délégation lithuanienne et la Pologne avait beau jeu, n'ayant aucun contradicteur devant elle, pour défendre et faire adopter son point de vue.

Elle commença par revendiquer la partie méridionale du Gouvernement de Grodno, alors que cette revendication ne pouvait s'appuyer sur aucun principe, sur aucune donnée d'aucune sorte. Ce Gouvernement a, en effet, fait toujours

partie de l'Etat lithuanien et après le dernier partage, en 1795, quand la Lithuanie passa sous la domination russe. la partie méridionale du Gouvernement de Grodno, comme tout le reste du Gouvernement, continua de porter, dans les actes officiels de l'Empire russe, le nom de province lithuanienne.

La Délégation lithuanienne a toujours pris le soin d'indiquer qu'elle ne revendiquait aucune terre polonaise, mais qu'elle protestait de toutes ses forces contre les revendications polonaises à l'égard des terres lithuaniennes.

Au début du mois d'avril, les journaux annoncèrent 1° Que le Gouvernement Allemand avait fait la proposition de laisser débarquer l'armée polonaise de Haller, non pas à Dantzig mais à Kœnigsberg, Memel ou Libau, soit-disant pour éviter les rencontres entre Polonais et Allemands que pourrait provoquer un débarquement de troupes polonaises à Dantzig. 2° Que les puissances de l'Entente avaient abordé la discussion de la question d'un front unifié à créer en Orient contre les bolcheviks.

Or l'une et l'autre question intéressaient directement la Lithuanie car, dans le premier cas, le passage des troupes polonaises débarquées à Kœnigeberg, Memel ou Libau pourrait s'effectuer par la Lithuanie; et dans le second, la création d'un front contre les bolcheviks soulevait, par suite de la situation géographique, la question du front de Lithuanie, étant donné que le territoire lithuanien défendait l'accès de la Pologne, et en second lieu la question de la possibilité d'une coopération des forces lithuaniennes et polonaises.

La Délégation lithuanienne écrivit, le 5 avril 1919, à Georges Clemenceau, Président de la Conférence de la Paix, une longue lettre dans laquelle elle disait, qu'étant donné que la solution dans l'un ou l'autre sens de ces problèmes était susceptible d'exercer une influence considérable sur les destinées de l'Etat lithuanien en formation, elle attirait son attention sur les faits suivants :

1°. — Le Gouvernement polonais et ses Chefs actuels manifestent des tendances d'annexion ou tout au moins de rattachement du territoire lithuanien à la Pologne, en dépit de la ferme résolution des populations lithuaniennes de ne consentir à aucun lien politique particulier entre la Lithuanie et la Pologne.

2°. — La Société et la Presse polonaises font une propagande identique dont le but est de démontrer qu'il n'existe pas de Nation Lithuanienne ou pour le moins de prouver que cette nation est unie à la Pologne par des liens trop précieux pour être rompus.

3°. — Enfin les Chefs militaires polonais Haller et Pilsudski ont eux-même déclaré que la prise et l'annexion de Vilna, capitale de la Lithuanie, constituait un des principaux objets de leur action (1).

En raison de ces informations, les Lithuaniens avaient de sérieuses raisons de redouter des complications du fait des armées polonaises, pour le cas où les Puissances de l'Entente, tant dans la question de l'envoi de ces armées que dans celle de la coopération des forces polonaises et lithuaniennes, en vertu de la formation d'un front unique, ne fourniraient pas de garanties excluant de la part de ces troupes, toute possibilité d'agression vis-à-vis de la Lithuanie.

Les complications auraient un caractère d'autant plus grave que les faits qui les provoqueraient apparaitraient

(1) A cette époque M. Dmowski, Président de la Délégation polonaise à la Conférence de la Paix, venait de prononcer un discours significatif; M. Paderewski, Président du Conseil des Ministres de Pologne, avait publié une série d'articles dans le *World Word* et avait donné, le 13 mars, une interview, à Varsovie, à la *John Bass American Mission*.

Les Polonais avaient également publié toute une série de brochures et de cartes répandues à profusion, dans lesquelles le présent et le passé de la Lithuanie étaient falsifiés, afin de poursuivre l'établissement d'une hégémonie polonaise en Lithuanie.

en quelque sorte revêtus de la sanction des Alliés, pour autant que ceux-ci n'auraient pas prévu l'action hostile des Polonais en Lithuanie.

Par conséquent, il était impossible, soulignait la Délégation lithuanienne, de résoudre la question d'une coopération des forces lithuaniennes et polonaises contre les bolcheviks ou celle du transport des troupes polonaises à travers la Lithuanie avant d'avoir réglé les deux questions :

1°. — De la reconnaissance par les Alliés de l'indépendance de l'Etat lithuanien, reconstitué dans les limites des Gouvernements de Vilna, Kaünas, Grodno, Souvalki et d'une partie du Gouvernement de Courlande et de la Prusse orientale.

2°. — De l'aide accordée à l'Etat lithuanien déjà engagé dans une lutte contre les bolcheviks.

Comme conclusion, la Délégation lithuanienne demandait la reconnaissance officielle de l'Etat lithuanien dans les limites ci-dessus indiquées, par les Alliés et la Pologne.

Pour répondre à l'affirmation fréquemment répétée et relative à la supériorité numérique de la population polonaise de la Ville de Vilna, que les Polonais revendiquaient en se basant sur les statistiques allemandes de 1916 et en vue d'un éclaircissement définitif de la question, la Délégation transmit à Georges Clemenceau une documentation très précise qui contredisait les prétentions polonaises.

CHAPITRE III

Le début de la question de Vilna

La délégation lithuanienne avait installé ses bureaux, 24, Rue Bayard. L'appartement était convenable mais n'avait rien de la somptueuse installation de la délégation polonaise. La douzaine de personnes qui composaient le personnel lithuanien travaillaient du matin au soir, souvent tard dans la soirée. Ici, c'était la ruche au travail, là bas les fêtes, les soirées, les réceptions; ici l'on cherchait à convaincre, là-bas à gagner; ici c'était l'incessante préoccupation de défendre la terre ancestrale; là-bas la poursuite de rêves ambitieux, hélas! encouragés par ceux-là mêmes qui auraient dû y mettre un frein.

J'allais, plusieurs fois dans la semaine, rue Bayard, et mon attachement pour la Lithuanie date de cette époque déjà lointaine où je fus vraiment conquis par la loyauté, la sincérité, la conviction de ces quelques hommes qui, seuls contre tous, luttaient pour la résurrection de leur pays. Je me rappelle avec quelle joie ils me communiquaient les nouvelles favorables à leur cause, avec quelle tristesse ils me montraient les mensonges, les calomnies par lesquels on essayait de la ruiner.

M. Voldemaras, chef de la délégation, avec une activité inlassable, ne se laissant rebuter par aucune difficulté, répondant sur l'heure à chaque objection faite, assiégeant chaque jour le siège de la Conférence, fournissant un labeur

formidable, a assumé pendant un an la lourde responsabilité de défendre les intérêts de son pays.

M. Galvanauskas, puis M. Klimas, furent les Secrétaires de la délégation et j'avais avec eux des rapports fréquents. Ils étaient chargés des communiqués à la Presse. Pauvres communiqués! lorsqu'ils arrivaient dans les salles de rédaction des grands journaux, ils étaient jetés au panier sans même être lus, ou s'ils présentaient un intérêt qu'on ne pouvait celer, on s'arrangeait pour les publier de telle manière que leur publication était souvent plus nuisible qu'utile.

La Pologne était passée partout; elle gardait toutes les avenues de la presse. Pourtant, grâce au concours d'amis dévoués et de journalistes indépendants acquis à la cause lithuanienne, nous arrivions quand même à faire passer quelques informations dans la presse, mais que de ruses et de complaisances pour arriver à déjouer les manœuvres polonaises. Tout n'était pas rose dans la tâche de M. Galvanauskas et de M. Klimas. Ils doivent s'en souvenir.

Je me remémore ces choses au moment d'aborder la question de Vilna qui, au mois d'avril 1919, fut le point culminant de la lutte diplomatique entre la Lithuanie et la Pologne.

J'avoue très humblement qu'au moment où s'ouvrirent les travaux de la Conférence de la Paix, je ne connaissais pas grand chose de la Lithuanie. Seulement, tandis que beaucoup se contentaient et se contentent encore aujourd'hui d'apprendre l'histoire dans des manuels « ad usum delphini » j'ai l'habitude d'étudier les questions dont je dois discuter, aux sources les plus variées et les plus nombreuses. Et sans aller chercher des preuves du bien fondé de mes opinions dans les livres du passé ou dans les documents du temps présent, sans quitter Paris, j'ai fait une expérience qui, toujours renouvelée, fut toujours concluante. Pas une, mais vingt fois, je me suis adressé à des juifs que je soupçonnais être venus de l'Est et à ma question : De quel pays êtes-vous? Je suis de Vilna. — Alors vous êtes Lithuanien? — Oui je suis Lithuanien, mais je réponds toujours

que je suis Russe parce que personne ici ne me comprendrait si je disais que je suis Lithuanien; du reste, jusqu'en 1919, n'étions-nous pas Russes!

Pas une fois, pas une je l'affirme, un Juif, ainsi consulté, ne m'a répondu : Je suis Polonais. J'ai posé la question à des Blancs-Russiens. La réponse a été identique. Je n'ai jamais rencontré un homme originaire de Vilna, qui m'ait dit : Je suis Polonais.

Les Polonais, même ceux qui se déclaraient partisans de l'indépendance de la Lithuanie, réclamaient l'attribution à la Pologne de la ville de Vilna et à l'appui de leur prétention, ils invoquaient le recensement de 1916.

Or ce recensement avait fait, dès l'origine, l'objet d'une protestation, signée à Vilna, le 19 mars 1916, par plusieurs notables Lithuaniens.

En admettant, ce qui est inexact, que la ville soit polonaise, elle fait partie d'une région qui n'est pas polonaise.

Au recensement allemand de 1916, dont nous parlerons plus loin, nous pouvons opposer le recensement général russe de 1897 qui accusait seulement 31,9 % d'habitants faisant usage de la langue polonaise, mais qui n'étaient pas forcément Polonais pour cette raison. J'ai souvent combattu la théorie d'après laquelle la langue détermine la nationalité, car si l'on voulait appliquer ce critérium à la lettre, je demande ce qui résulterait d'un recensement en Alsace, dans l'ancien comté de Nice, en Flandre française, en Catalogne française, en Béarn, en Bretagne pour ne parler que des régions françaises qui ne parlent pas que le français, sans omettre tous les autres pays de l'Europe où il n'y a pas communauté absolue de la langue. En Suisse, on parle officiellement trois langues, il n'existe peut-être pas en Europe un pays plus nationalement uni. En Belgique, la moitié de la population parle le français et l'autre moitié le flamand; malgré certaines apparences contraires, je crois à l'unité de la nation belge. Et la Pologne elle-même peut-elle prétendre que tous ceux qu'elle revendique aujourd'hui pour ses nationaux parlent le polonais?

Mais revenons à la question de Vilna. Nous n'avons aucune raison de suspecter la sincérité du recensement russe de 1897, pour la raison qu'une grande partie des recenseurs à Vilna étaient polonais et pas russes. Donc, à cette date, l'élément polonais à Vilna ne représentait qu'un tiers de la population. Tandis qu'à Varsovie l'élément juif, c'est-à-dire étranger, représente plus de 40 % de la population, et dans d'autres villes polonaises s'élève à une proportion plus forte.

A l'appui de leur thèse, les Polonais faisaient dire par les journaux à leur dévotion que le recensement de 1916, ayant été fait par le commandement militaire allemand, ne saurait faire la moindre partialité en leur faveur. Ceci n'est pas une preuve, car les Allemands, à l'époque du recensement, faisaient tout le possible pour plaire aux Polonais. C'était l'époque où la Russie et l'Allemagne faisaient assaut de compliments et de promesses pour se concilier l'esprit des Polonais.

Quand les Allemands arrivèrent à Vilna, afin de ne mécontenter personne et pour ne pas se perdre dans ce dédale des nationalités, ne voulant pas d'ailleurs s'immiscer dans les conflits locaux, ils divisèrent Vilna en 8 arrondissements dont chacun possédait un bureau composé de trois personnes; un Polonais, un Juif, un Lithuanien.

Le recensement effectué, les plaintes abondèrent de tous les côtés; Juifs, Lithuaniens, Belo-Russes, tous se plaignirent d'avoir été roulés par les Polonais.

Quand on racontait cela dans les salles de rédaction, les confrères s'exclamaient : « Mais ils sont très forts ces gens-là; un Polonais serait capable de rouler trois Arméniens. Or, on sait qu'un Arménien peut rouler trois Turcs. Je ne sais si un Polonais est capable de rouler trois Arméniens mais je sais qu'ils ont roulé la Conférence de la Paix ».

J'ai entendu, en période électorale, des candidats crier : aux urnes les morts! et comme un seul homme les morts votaient pour le candidat qui avait fait appel à leur concours. A Vilna, les Polonais disaient : « Absents les Juifs », et ils omettaient sur leurs listes des quartiers entiers ha-

bités par des enfants d'Israël. Quant aux paysans de la banlieue de Vilna, les Polonais leur disaient : tu crois en Dieu le Père et en son Fils qui a été crucifié et est mort sur la croix, donc tu es Polonais. D'ailleurs les Polonais avaient à leur disposition deux forces qui, de tout temps, furent considérables : l'Administration et le Haut Clergé.

Devant les protestations d'une partie de la population, les Allemands refusèrent de reconnaître les résultats donnés par le recensement et ne les publièrent pas. Une preuve de la fausseté du recensement résulte du fait suivant. Les autorités d'occupation avaient fixé le chiffre d'ensemble à l'aide des permis de séjour et des tickets de pain que chaque personne devait posséder. Or, comme le recensement effectué par les représentants des nationalités donnait un chiffre bien au-dessous de celui que les Allemands avaient relevé, les autorités militaires voulurent se baser sur ce chiffre pour fixer le nombre de rations de pain à distribuer à la population. Mais alors, de toutes parts, de vives protestations s'élevèrent; les habitants de Vilna voulaient bien ne pas être recensés, mais ne voulaient pas mourir de faim.

La campagne menée dans la presse française par les Polonais, afin de démontrer que Vilna était une ville polonaise, fit long feu. Ils s'aperçurent que le recensement de 1916 n'était pas une base sérieuse et ils renoncèrent, pour le moment du moins, à continuer la discussion sur ce terrain. Tant il est vrai que la vérité renferme une force telle que tous les mensonges des hommes ne peuvent parvenir à la déformer.

Renonçant à une discussion qui ne tournait pas à leur avantage, les Polonais inaugurèrent la politique des coups de force.

Le 19 avril, les troupes Polonaises entrèrent à Vilna. Aussitôt elles terrorisèrent la population juive, arrêtèrent plusieurs centaines de personnes et confisquèrent leurs biens.

Le 23 avril, deux représentants de la population juive, le Rabin Rubinstein et le docteur Shabbath, furent chargés par leurs coréligionnaires de protester auprès du commen-

dement polonais. Ils furent arrêtés et ignoblement tournés en dérision. Des centaines de Juifs appartenant à toutes les classes de la Société, hommes, femmes, jeunes gens, vieillards furent assassinés et enterrés immédiatement.

Le 26 avril, à l'arrivé de nouvelles troupes polonaises, la persécution redoubla d'intensité. Les juifs rencontrés dans la rue étaient arrêtés et dévalisés. A l'un on vola 7.000 roubles et sa montre, puis on lui demanda 3.000 roubles pour sa libération. A un autre on demanda 1.500 roubles pour le relâcher, puis on les lui confisqua sous prétexte que les billets ne provenaient pas de la banque du Tsar russe et on maintint son arrestation. Ces deux exemples ont pris entre plusieurs centaines bien caractéristiques.

Le nombre des juifs arrêtés était évalué suivant les uns à 2.000, suivant d'autres à 5.000. Déportés à Lida, à Wolkowysk et dans d'autres villes, ces malheureux, de retour à Vilna après une douloureuse captivité, racontèrent que les traitements qui leur avaient été infligés par les Polonais étaient tellement odieux qu'il était impossible de les décrire. Beaucoup moururent de faim en route. Les principales synagogues furent pillées. Les sommes volées tant chez les particuliers que dans les synagogues furent estimées à 60 millions de roubles. Les Polonais refusaient de vendre du pain aux Juifs ou le leur vendaient 18 roubles la livre. La population polonaise de Vilna s'associa aux troupes dans ces actes de brigandages.

La population lithuanienne ne fut pas épargnée (1).

En présence de ces atrocités, un grand nombre de Lithuaniens se réfugièrent à Kaünas. Le plénipotentiaire lithuanien, M. V. Birziska fut arrêté. Pour tromper la population.

(1) Des perquisitions eurent notamment lieu chez M. A. Zmuidzinavicius où l'on vola l'argenterie et les objets précieux, chez MM. Stanislas Silingas, Jurkevicius, Rucevicius, l'abbé Tumas et autres intellectuels. Des maisons particulières et des magasins furent pillés. Chez M. Rucevicius, ils trouvèrent M. Alyta et l'accusèrent d'être commissaire bolchevik.

les Polonais déclarèrent qu'ils agissaient d'accord avec le Gouvernement lithuanien de Kaünas. Un comité provisoire lithuanien se constitua à Vilna pour défendre les intérêts lithuaniens. Ce comité protesta auprès de M. Osmolowski contre l'Administrateur Polonais et les excès de la soldatesque. La presse lithuanienne de Vilna protesta contre l'occupation polonaise que rien ne légitimait.

Les Polonais publièrent un communiqué de leur Etat-major annonçant que les troupes avaient pris Vilna et d'autres villes en Lithuanie après des combats avec l'armée rouge.

Dès qu'elle eut connaissance de ce communiqué, la Délégation lithuanienne adressa une lettre au Président de la Conférence de la Paix, à la date du 28 avril.

La délégation faisait remarquer que les Polonais s'étaient emparés de Vilna, au moment où l'Etat-major lithuanien s'apprêtait à libérer la ville de l'occupation des Bolcheviks. Le transport de l'armée du Général Haller avait permis aux Polonais de devancer les Lithuaniens.

Il convient de citer textuellement la partie essentielle de cette lettre, d'une importance capitale, car elle fixait les responsabilités de chacun.

« Quoique la délimitation entre la Lithuanie et la Pologne n'ait pas encore été définitivement arrêtée, les frontières de la Pologne sont d'ores et déjà juridiquement fixées d'une manière tout à fait précise. Le 13e point du programme du Président Wilson prévoit la création d'un Etat polonais indépendant « qui comprendra les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises ». Or ce programme a été adopté par les Alliés, pour servir de base au futur statut du monde. La Pologne a été reconnue officiellement par les Alliés et ses délégués sont admis à la Conférence de la Paix. Rien que par le seul fait de leur présence à la Conférence, ils se sont engagés, au nom de leur Etat, à accepter les frontières ethnographiques. L'unique exception a été faite pour l'accès à la mer. Quant aux districts contestés au point de vue

« ethnographique, c'est précisément à propos des Polonais « qui tâchèrent de s'emparer par force de pareilles régions « que la Conférence, au mois de janvier, donna l'ordre à « tous d'attendre les décisions de la Conférence sans cher- « cher un réglement de ces questions par les armes ».

« Au point de vue du droit des gens, l'entrée de l'armée polonaise en Lithuanie n'est donc qu'une invasion et les Lithuaniens ont le droit de repousser les agressions par tous les moyens dont ils disposent. Si la Ligue des Nations existait, tous ses Membres seraient obligés de protéger la Lithuanie contre la Pologne. Nous nous refusons donc à croire que la Conférence de la Paix, tout en élaborant le statut de la Ligue, laisserait le délit Polonais impuni, pour l'unique raison que la Ligue, à l'heure actuelle, n'existe pas encore, car ce serait ainsi encourager tous les annexionnistes à commettre des délits avant la création de la Ligue ».

Paroles profondément sages et prophétiques, mais paroles impuissantes, tant était grande la faiblesse des dirigeants de la Conférence de la Paix à l'égard de la Pologne.

La communauté juive de Vilna tint une séance, le 6 mai, pour protester contre les terribles souffrances infligées à la population juive par les Polonais. Elle demandait : 1° Qu'il soit mis fin immédiatement aux persécutions contre les Juifs, que l'inviolabilité de la personne des Juifs, de leur domicile et de leurs biens soit garantie et que des conditions juridiques soient créés qui permettent à la population juive de retourner à ses paisibles occupations. 2° Que soient ramenés sans délai tous les Juifs bannis de la ville, sans preuve irréfutable de leur culpabilité. 3° Que des garanties légales soient créées qui mettent à la disposition des Juifs arrêtés tous les moyens légaux leur permettant d'établir leur innocence. 4° Que soient immédiatement libérés tous les prisonniers juifs contre lesquels ne repose aucun chef d'accusation. 5° Que des moyens soient trouvés de découvrir les biens volés aux juifs et de punir les voleurs.

Le 8 mai, au nom des Chefs de la communauté juive de Vilna, les Dr Rachmilevicius et Kaunius, adressaient au

Président du Conseil des Ministres de Lithuanie un rapport très circonstancié concernant les évènements qui s'étaient passés à Vilna, les 19 avril et jours suivants. Ce rapport précise, entre autre détails, que des excès furent commis dans toutes les villes qui eurent le malheur de se trouver sur le passage des légionnaires polonais et que, dans la seule ville de Lida, il y eut des centaines de morts. Il se termine par cette phrase caractéristique : « nous devons ajouter qu'aucune part de responsabilité dans ces massacres Juifs ne retombe ni sur les journaux non-polonais de Vilna qui, avec raison, flétrissent ces évènements du nom de « Pogroms » ni sur aucune autre nationalité que la polonaise ».

Il ressort de la lecture des documents que je viens de citer que point n'était besoin de l'intervention polonaise pour chasser les bolcheviks de Vilna, les troupes lithuaniennes étant sur le point de se charger de cette besogne; que c'est grâce à la tolérance des Alliés que les Polonais ont pu envahir la province de Vilna et y commettre les atrocités sans nom dont je n'ai pu donner qu'un faible aperçu.

Si les Polonais avaient considéré Vilna comme une ville polonaise, ils ne s'y seraient pas conduits comme en pays conquis et il est bien évident que leur rage contre les Juifs provenait du fait qu'ils savaient très bien que toute la colonie juive leur était hostile?

La meilleure preuve que l'on puisse donner de la fausseté du recensement de 1916 a été apportée par les Polonais eux-mêmes. Au mois d'avril 1919, Lithuaniens, Blancs-Russiens et Juifs qui formaient la grande majorité de la population de Vilna étaient opposés à la marche envahissante des Polonais. Il fallait les réduire par la terreur. C'est ce qu'entreprirent de faire les troupes polonaises. Ils n'y ont pas réussi, pas plus qu'ils ne réussirent jamais à obtenir la renonciation de la Lithuanie à la possession de Vilna.

Pourquoi? Je ne saurais mieux faire que de reproduire ces lignes écrites, au début de 1920, par M. V. W. de Milosz (1).

(1) *Revue Parlementaire.*

« C'est la première fois que le sort d'une capitale politique et religieuse fait le sujet d'un litige entre deux nations ».

« Vilna, la capitale politique et religieuse, la ville ancienne des Grands Ducs, ce n'est pas seulement le cœur et le serveau de la Lithuanie, c'est l'esprit même qui fait de la terre lithuanienne, une chose vivante, consciente de son passé et pénétrée de confiance en son avenir.

« L'importance morale de Vilna est énorme. Les antiques murailles de cette ville sont pour la nouvelle Lithuanie démocratique ce que Paris et Reims réunis sont pour la France Républicaine.

« Païenne jusqu'au quartozième siècle, c'est à Vilna que la Lithuanie dressait ses autels à Ougnis (feu). Il ne faut pas jouer avec le feu! »

CHAPITRE IV

Les « polonais » de Lithuanie

La renaissance nationale de la Lithuanie a été entravée principalement par la nécessité où elle était de lutter simultanément contre le gouvernement russe et un autre élément attaché à des traditions vieillies, les soi-disant « Polonais ». Cette couche de la population se composait surtout de propriétaires fonciers, de citadins et dans l'Est de la Lithuanie, c'est-à-dire dans le gouvernement de Vilna, d'ecclésiastiques. Ces hautes classes « polonaises » étaient formées par l'histoire commune de la Lithuanie et de la Pologne.

Il faut toutefois se garder de conclure que l'ensemble de ces hautes classes se faisait un instrument des tendances polonaises. Bien au contraire, on trouvait dans les rangs de la noblesse fidèle aux idées de l'époque romantique, des esprits passionnément attachés à la patrie, au passé lithuanien et à tout ce qui constitue le caractère national. Cette tendance subsista aussi après la dernière insurrection (1863) par conséquent jusqu'à l'interdiction des publications en lithuanien. Encore qu'ils considérassent l'Union de la Lithuanie et de la Pologne comme un phénomène politique des plus naturels, les esprits qui suivaient ce mouvement réservaient une place privilégiée à leur propre pays, à leur nation et, jusqu'à un certain point, à la langue lithuanienne. A ce mouvement participait avant tout la noblesse instruite et favorable à la démocratie.

La répression impitoyable de la dernière insurrection sembla effacer à tout jamais l'espoir de délivrer la Lithuanie de son esclavage politique. L'élément démocratique qui entretenait et dirigeait l'effort national venait d'être détruit Les survivants de la classe des grands propriétaires fonciers, renonçant définitivement à toute action politique, laissèrent s'effacer jusqu'à l'image d'une indépendance lithuanienne et tournèrent leurs regards vers la Pologne plus peuplée et plus forte, soucieux désormais uniquement de leurs intérêts de caste. En abolissant le servage, le gouvernement russe ne fit que creuser le précipice qui séparait depuis longtemps le paysan du noble. En dépit des droits nouvellement acquis, tels que la liberté individuelle, une administration rurale particulière et la jouissance, contre indemnité, d'une certaine quantité de terre, le paysan restait, comme devant, privé de tous droits politiques. Mais ce qui élevait encore une barrière entre les deux classes de la population, c'était en plus du contraste de leur situation sociale, la différence des langues dont elles faisaient usage : les paysans parlaient le lithuanien; les propriétaires fonciers le polonais.

Etant donné que l'impression et la diffusion des livres et des journaux lithuaniens étaient prohibées par le gouvernement russe, le paysan, désireux de s'instruire, se voyait réduit aux seules publications polonaises. Celles-ci, toutefois, ne traitaient que bien rarement de la Lithuanie, sa patrie. L'encre d'imprimerie et le papier étaient entièrement réservés à la Pologne et à la question polonaise. Quoi d'étonnat que, dans ces conditions, les paysans quelque peu éclairés mais nourris exclusivement d'idées polonaises, n'eussent rien de plus pressé, en s'élevant dans l'ordre social, que de se rapprocher des couches supérieures polonisées ou même d'y entrer définitivement par le mariage? L'usage du polonais passant pour le signe indubitable d'une éducation supérieure, nombreux furent ceux qui se servirent de ce moyen pour rivaliser avec la « szlachta » (noblesse), non seulement par le bien-être relatif à leur situation nouvelle, mais aussi par leur langage. Il serait aisé de constater un

phénomène analogue chez toutes les nations renaissantes. D'autres, cependant, animés d'un esprit d'entreprise plus grand, et possédant l'instruction nécessaire, abandonnèrent la patrie lithuanienne et émigrèrent en Russie pour y tenter fortune comme fonctionnaires, ingénieurs, techniciens, etc...

Tels d'entre eux qui quittaient la Lithuanie, les poches vides, réussirent à les garnir fort confortablement en terre russe, dans les fonctions de directeur de fabrique, d'employé de Ministère, etc. Par contre, nombre de propriétaires fonciers restés en Lithuanie, se virent bientôt menacés du spectre de la misère. Accoutumés à un train de vie facile, quelquefois luxueux, ils négligèrent leurs domaines et, dans plus d'un cas, se virent finalement forcés de les vendre. Il arrivait assez rarement qu'un propriétaire catholique et noble réussit à étendre son bien, toute acquisition de terrain lui étant défendue par la loi. Les paysans de cette confession rencontraient eux-mêmes mille difficultés à arrondir leur champ; cependant, ils y parvenaient quelquefois à force de courir les bureaux et d'y tenter la vertu assez facile des employés de l'Etat russe.

Encore qu'ils n'eussent, au point de vue économique, que peu de liberté en Lithuanie, les propriétaires réussirent cependant à y organiser tant bien que mal leur vie, surtout après la Révolution de 1905. Ils prirent en mains la direction de la Banque Agraire de Vilna. C'était là, pour l'époque, une entreprise des plus audacieuses, surtout si l'on considère que le champ d'action de cette Banque ne se limitait pas au Gouvernement de Vilna, mais embrassait ceux de Kaünas, Grodno, Minsk, Vitebsk, Mohilev et Pskov, soit un territoire de 400.000 kilomètres carrés.

La Banque Agraire saisissait chaque occasion d'accorder aux Polonais des prêts considérables à des conditions excellentes. Comme l'administration de la banque entretenait de nombreuses relations avec d'autres cercles financiers, il lui était aisé de procurer à ses protégés des situations lucratives, principalement d'administrateurs. Son influence s'étendait jusque sur l'autorité Municipale de Vilna. Elle or-

ganisait des élections et ne manquait jamais de faire entrer en jeu sa puissance financière pour assurer à ses candidats les sièges municipaux les plus en vue. La chose était d'autant plus aisée que les Juifs étaient exclus des élections par la loi. Les directeurs de la Banque Agraire étaient en même temps Présidents du Conseil Municipal de Vilna et en cette qualité, favorisaient par tous les moyens et surtout par des prêts à intérêts très bas les Polonais et les organisations polonaises.

Les cinq directeurs de la Banque, dont chacun touchait des appointements en aucun cas inférieurs à 15.000 roubles, réussissaient même à faire triompher leurs projets politiques à Saint-Pétersbourg. Le Président du comité administratif de la Banque exerçait en même temps les fonctions de représentant des propriétaires fonciers de Lithuanie. Ces derniers ne manquaient jamais de le réélire, d'année en année, à ce poste. C'est ainsi que J. Montwill, lithuanien et originaire d'une localité purement lithuanienne du district de Ukmergé, exerça durant vingt ans ces fonctions de Représentant des propriétaires fonciers. L'influence de l'organisation polonaise de Vilna s'étendit considérablement durant cette période. Toutefois, en dépit de la prudente administration de Montwill, les propriétaires polonais perdirent, pendant la durée de ses fonctions, un tiers environ de leurs possessions.

Le deuxième instrument de polonisation, plus efficace encore que l'argent, c'était l'église catholique. Les évêques de Vilna surtout trahissaient dans tous leurs actes l'influence polonaise. Les chapitres des trois évêchés, les canonicats, les séminaires avaient des tendances polonophiles. Rien n'est plus caractéristique sous ce rapport que cette exclamation d'un évêque Polonais après l'insurrection de 1863 : « Nous avons tout perdu, seule la langue polonaise nous est restée! ».

L'Eglise était la seule institution susceptible d'offrir quelque résistance à l'ingérence du gouvernement Russe. C'est là le motif pour lequel les Polonais, qui la considéraient

avec raison comme le dernier refuge du polonisme en Lithuanie, la défendaient avec tant de persistance.

Les prêtres ne se contentèrent pas de préserver la langue polonaise contre toute atteinte; ils firent de leur mieux pour la répandre et même pour l'identifier avec l'ardeur catholique. Le Lithuanien fut déclaré langue païenne; on recommandait aux fidèles de ne faire usage que du polonais. C'est par ces méthodes indignes que les polonisateurs, profitant de l'interdiction dont étaient frappées les publications lithuaniennes, réussirent à la longue à vaincre la résistance de la population de la partie orientale du gouvernement de Vilna. Les habitants de cette province, en dépit de leurs origines purement lithuaniennes, se déclaraient polonais, car, pour ces simples, le mot « Polonais » était devenu synonyme de catholique.

Les catholiques des évêchés de Seiny et de Samogitie réussirent à écarter peu à peu les ecclésiastiques polonisés. Il en fut tout autrement de l'évêché de Vilna. Là, le siège épiscopal, le chapitre, le séminaire, et jusqu'aux lieux de pélérinage les plus célèbres de Lithuanie, le « Calvaire » et « Ausros Vartai », se trouvent encore entre les mains des Polonais. De Vilna, l'esprit polonais se propageait, en partie ouvertement, dans toutes les paroisses de l'évêché desservies par des prêtres polonisants.

Ainsi, pendant que les polonisateurs s'organisaient par en haut et agissaient par l'intermédiaire des propriétaires fonciers tombés sous leur influence, les Lithuaniens étaient obligés de s'organiser pour l'action contraire par en bas, mais avec la plus grande prudence et en se tenant sur le qui-vive, non seulement vis-à-vis du gouvernement russe, mais encore des populations lithuaniennes polonisées. Il n'était meilleure eau pour le moulin polonais en Lithuanie que la prohibition des livres lithuaniens. Les livres de prières, les journaux, les livres profanes et en général, toutes les publications lithuaniennes de Prusse ne pouvaient atteindre que la partie occidentale de la Lithuanie Russe. C'est là la raison pour laquelle cette région se débarrassa la pre-

mière du polonisme, non sans avoir longtemps mené contre le clergé un combat acharné.

Dans ce combat, les deux partis adverses faisaient usage d'armes inégales. Les Lithuaniens s'appuyaient sur leur passé et sur le droit reconnu par le monde entier aux nations d'aimer leur pays, leurs traditions et leur langue. Les polonisateurs, par contre, arguaient de leur fameux messianisme dont la Pologne ne s'est jamais servie que pour opprimer ses compagnons d'infortune, tout en plaidant la cause de sa propre libération.

Dans la poursuite de leurs fins les polonisateurs ne reculaient devant aucun moyen. Tous, qu'ils fussent prêtres, propriétaires ou médecins, professaient pour la langue lithuanienne un mépris qu'ils motivaient par sa laideur et sa pauvreté, mais dont la raison véritable était que cette langue est parlée par le paysan dont on voulait se distinguer jusque par l'idiome. Ce que le grand poète Adam Mickiewicz avait idéalisé dans ses œuvres, le beau passé de la Lithuanie, la bravoure et l'esprit de sacrifice de ses habitants, Sienkiewicz, le romancier si populaire en Europe, le tourna en ridicule; or les romans de Sienkiewicz étaient le livre de chevet des familles nobles en Lithuanie, et le paysan lithuanien y est représenté sous les traits d'un rustre stupide et entêté. On alla plus loin encore; les œuvres de Mickiewicz furent déclarées dangereuses par les polonisateurs.

Tandis que les éditions populaires des œuvres de Sienkiewicz noyaient librairies et bibliothèques publiques, où on vous les fourrait presque de force dans les mains, on étouffait l'œuvre de Mickiewicz qui avait lui-même jadis formé le vœu de la voir pénétrer dans toutes les chaumières de la Lithuanie. Pourquoi cette hostilité? Parce que dans les écrits de Mickiewicz ce n'est pas la Pologne mais la Lithuanie qui est idéalisée. Le sort des œuvres de Mickiewicz fut partagé par les ouvrages d'un autre poète lyrique lithuanien, Kondratowicz, auquel les polonisateurs n'ont jamais pu

pardonner d'avoir chanté la gloire passée de la Lithuanie et surtout l'âme mélancolique de la nation opprimée. Les poèmes de Kondratowicz étaient presque introuvables. Il y avait même des éditions populaires où le nom de la Lithuanie était partout remplacé par celui de la Pologne. Etouffer les autres, cela les polonisateurs s'y entendaient à merveille; mais toute force créatrice les avait depuis longtemps abandonnés.

Tout ce que les Lithuaniens polonisés créaient de beau et d'éternel dans le domaine de l'art, est un fruit de la tradition lithuanienne; les poètes Mickiewicz et Kondratowicz, le romancier Kraszewski, le compositeur Moniuszko, le dessinnateur Andrioli. Tous ces hommes d'un remarquable génie ont donné des œuvres profondément pénétrées de l'âme lithuanienne.

Les boyards, grands propriétaires fonciers, se rendent parfaitement compte que « Polonais de Lithuanie » est devenu un mot vide de sens, et c'est là la raison de l'angoisse qui s'est emparée depuis longtemps de ces hobereaux. Durant la révolution ils ont cherché un rapprochement avec les sphères lithuaniennes démocratiques; s'apercevant, toutefois, que cet effort ne donnerait aucun résultat matériel, ils l'abandonnèrent bientôt. Un peu plus tard, après la révolution, lorsque les agrariens russes se furent emparés du pouvoir, les polonisateurs n'eurent rien de plus pressé que de faire leur cour à la noblesse et aux grands propriétaires russes, ce qui leur assura à la Douma d'Empire une représentation que rien ne justifiait. Après que dans l'évêché de Vilna le panpolonisme eut pris le dessus, les propriétaires fonciers de Lithuanie essayèrent de se mettre en rapport avec ceux de Pologne. Comme ils ne se fiaient plus à leurs propres paysans, ils essayèrent d'attirer en Lithuanie des paysans polonais et de les y établir comme colons. Cette entreprise échoua; quelques domaines furent, il est vrai, morcelés et répartis entre ces émigrants, mais leurs affaires prirent une tournure si peu favorable que la plupart de leurs terrains récemment achetés furent revendus aux

paysans lithuaniens et retournèrent de la sorte dans les mains dont ils étaient sortis.

En dépit de la sérieuse organisation polonaise qui avait acquis une réelle importance, la propriété foncière polonaise en Lithuanie ne faisait que diminuer. Les boyards ruinés allaient habiter la ville, tentaient fortune dans le commerce, obtenaient des emplois dans la magistrature, les institutions de l'Etat ou les entreprises privées et, d'aristocratie terrienne, se transformaient peu à peu en patriciat urbain. L'influence qu'ils exerçaient par ce moyen sur le peuple renforça la cause du polonisme. Leur action se faisait surtout sentir à Vilna.

Quel fut, au point de vue matériel et intellectuel dans l'éducation du paysan, le rôle de ces propriétaires lithuaniens polonais?

A coup sûr, sans utilité aucune pour le pays. Leurs organisations, leurs institutions de crédit, et en général, toutes leurs associations ne servaient que des intérêts de classe et ne contribuaient en aucune façon au bien-être général. Quant à leurs soirées, leurs concerts, leurs représentations théâtrales et autres manifestations du même ordre, elles ne s'adressaient qu'à la même catégorie de personnes; elles étaient inaccessibles à la masse des paysans.

Les méthodes de culture trahissaient le même défaut : toutes les améliorations, tous les perfectionnements étaient réservés aux grands domaines; on n'essayait même pas de les appliquer à la petite propriété paysanne. En un mot, on pouvait sans crainte de commettre une injustice, affirmer que c'est dans les districts qui comptaient le moins de grands domaines que la polonisation faisait les progrès les plus lents et l'agriculture les progrès les plus rapides et que, inversement, la condition du paysan lithuanien était surtout misérable dans les régions où l'influence du polonisme et des grands propriétaires fonciers se faisait sentir avec le plus de force. Vilna et ses environs offraient un exemple frappant de cet état de choses. Tout ce qui se réclamait, à quelque degré que ce fût, du polonisme, était attiré à Vilna

et, une fois dans cette ville, incorporé dans quelque organisation polonaise. La multitude des ecclésiastiques polonais, la Banque Agraire, la Banque de Commerce, l'Association économique polonaise, les innombrables Compagnies polonaises d'assurances, les Sociétés de bienfaisance, les théâtres, les librairies, les salles de concert, les salons de lecture, le sociétés sportives, les clubs, etc..., telles étaient les principales organisations. Et cependant, on chercherait en vain une humanité plus ignorante, plus ahurie que celle qui végétait misérablement dans les sous-sols malsains et nauséabonds de Vilna, la capitale lithuanienne devenue citadelle des « civilisateurs polonais ». Dans aucune autre ville du monde on n'aurait trouvé, dans un espace plus restreint, autant de vice et de fainéantise dissimulés sous le masque de la dévotion superficielle que dans cette cité si chère au cœur polonais! Dans les faubourgs et même au centre de la ville, on voyait d'immenses terrains vagues où venaient s'accumuler des monceaux d'immondices. La ville, sous le régime russe, comptait 200.000 habitants; mais elle n'avait même pas de tramways électriques. Les conditions d'hygiène défiaient toute description. Les paysans des environs faisaient usage de la serpe et de la charrue de bois. Le système agricole reposait sur la division en trois champs. A quelques kilomètres de Vilna, l'aspect misérable des chaumières évoquait le moyen âge le plus obscur. Un jeune paysan sachant lire et écrire était une rare exception.

Où se cachaient-ils donc, ces rayons splendides de la culture polonaise, tant vantés par les journaux et les livres!

L'impression que l'on recueillait dans le voisinage des autres villes, de celles où la renaissance lithuanienne avait refoulé l'ancien régime polonais, était bien différente. Ici l'on s'apercevait bien vite que les paysans voisins de la ville étaient ouverts au progrès et servaient en quelque sorte de modèle aux cultivateurs plus éloignés des centres de civilisation. Partout où la renaissance lithuanienne se manifesta avec quelque force, l'agriculture et la culture en général étaient des plus florissantes.

Dans les derniers temps d'avant-guerre, toutefois, tant au point de vue économique que cultural, l'influence de la noblesse polonisée baissa si sensiblement que tout le mal causé par cette caste à la renaissance du pays pouvait d'ores et déjà être considéré comme enrayé et désarmé; un nombre considérable de nobles lithuaniens, frappés par la puissance du mouvement sorti des couches profondes du peuple, s'étaient réveillés au sentiment de leur nationalité véritable et associés à l'effort général en vue de la reconstitution d'une Lithuanie libre et indépendante.

Seule, une assez faible partie de la vieille noblesse formée de conservateurs endurcis dont l'existence de luxe et de mollesse s'était écoulée hors des frontières de la Lithuanie et dans l'ignorance absolue des besoins véritables de leur peuple, n'a jamais pu s'accoutumer aux changements opérés par la renaissance de la nation et s'efforçait par tous les moyens de rétablir l'ordre ancien. Ces esprits d'un autre temps essayaient encore de tirer profit des quelques vestiges de leur ancienne influence sur les couches inconscientes de la population urbaine et même rurale, surtout aux confins orientaux, si peu cultivés, de la Lithuanie, dans ce gouvernement de Vilna dont les habitants, par endroits, se laissaient influencer encore par la vieille argumentation d'après laquelle le lithuanisme est assimilé au paganisme et le polonisme à la religion catholique.

Sentant, toutefois, le terrain se dérober de plus en plus sous leurs pieds, ces milieux de l'ancienne aristocratie lithuanienne recherchaient l'appui de la Pologne qui, jusqu'à ce jour, persiste dans des tendances impérialistes qu'elle s'efforce de justifier aux yeux de l'opinion européenne par des motifs historiques interprétés d'une manière tendancieuse et par une altération systématique des manifestations de la volonté populaire.

Qu'étaient cependant, considérés d'un point de vue ethnographique, ces « Polonais » de Lithuanie? De vrais Polonais, dignes de ce nom au même degré que les Allemands de Courlande et des autres pays baltiques l'étaient

du nom d'Allemands? Non pas. Les Allemands établis dans les provinces baltiques descendent d'émigrants qui conquirent jadis le pays par la force des armes et soumirent à leur domination les populations autochtones. Par contre, les « Polonais » de Lithuanie, considérés d'un point de vue ethnographique, ne sont pas le moins du monde Polonais, par la raison qu'ils se rattachent au tronc commun de la nation et que par leur origine ils sont les frères de ces paysans qui ne parlent que le lithuanien.

La vraie tradition de ces « Polonais » remonte à une époque bien antérieure à celle de l'Union de Lublin, acte par lequel la Lithuanie vit se resserrer le lien qui l'attachait à la Pologne et devait causer sa perte. Quelques sincères que pouvaient être les tendances panpolonaises de ces boyards lithuaniens, elles ne changeaient en rien la nationalité réelle de ces descendants dégénérés de la noblesse autrefois ennemie de l'Union de Lublin.

L'histoire est là pour témoigner des origines purement lithuaniennes de ces esprits égarés. L'illustre maison des princes Radziwill qui joua un rôle si brillant dans l'histoire et occupe une des premières places dans l'aristocratie polonaise, a peut-être conservé le souvenir d'un de ses ancêtres, le prince Jean Radziwill qui, vers le milieu du seizième siècle et avant l'Union de Lublin, proféra à l'adresse des Polonais, en présence du roi, Sigismond Auguste, cette menace demeurée célèbre : « Il viendra un temps où les Polonais ne trouveront plus ici la porte, c'est par la fenêtre que nous ferons sortir ces oppresseurs ».

Après qu'ils eurent, par suite de l'échec de l'insurrection, jeté par-dessus bord leurs idéaux politiques, les propriétaires fonciers se consacrèrent tout entiers à la défense de leurs intérêts de caste avec une inertie caractéristique et sans se soucier des intérêts de leur propre pays et de la masse du peuple.

CHAPITRE V

Les Lithuaniens de la Prusse orientale

La partie septentrionale de la Prusse orientale est habitée depuis des temps reculés par les Lithuaniens. Ce pays fut conquis, au XIII[e] siècle, par les Chevaliers Teutoniques. Les noms de villes comme : Darkiemis (Darkiehmen), Goldapé (Goldap), Stalupénai (Stallupönen), Gumbiné (Gumbinen), Isrutê (Insterburg), Pilkalné (Pilkallen), Vélava (Wehlau), Labgava (Labiau), Tilzé (Tilsit), Ragainé (Ragnitt) et Klaipéda (Memel) sont des noms purement lithuaniens et démontrent que les environs l'étaient aussi. En 1422, on établit les frontières actuelles du pays entre les Chevaliers de la Prusse et le Grand-Duché de Lithuanie. Les villes et les régions sus-mentionnées restèrent depuis lors sous le régime allemand.

On commença à germaniser les habitants par l'action des fonctionnaires et des colons surtout. Les Lithuaniens ne pouvaient pas devenir fonctionnaires, et les Allemands, par contre, n'étaient pas obligés d'apprendre la langue lithuanienne. Chaque Lithuanien devait apprendre l'allemand avant de se marier. Après les années de la peste (1708-1709), le roi Frédéric-Guillaume I[er] commença à coloniser par force. Il envoya en Lithuanie plusieurs milliers d'Allemands, de Salzbourgeois et de réfugiés français, avec l'intention, par ce moyen, de dénationaliser le peuple lithuanien au plus vite. En 1844, la langue lithuanienne fut interdite et l'allemand introduit d'office. Par suite des pétitions des Lithua-

niens, il y eut un certain adoucissement. La langue lithuanienne put rester à l'école primaire pour l'instruction religieuse seulement, elle fut parfois autorisée dans les écoles secondaires pour le même emploi. On essaya de germaniser de suite les enfants et de leur faire oublier leur langue maternelle. Les inspecteurs scolaires tentèrent d'éliminer la langue lithuanienne. Un de ces inspecteurs affirma que lorsqu'un enfant lithuanien avait franchi le seuil de l'école, il cessait, dès ce moment, de l'être encore. Parfois, et suivant les endroits, il leur était interdit de parler lithuanien entre eux. Dès 1896, la langue allemande fut, dans cette partie de la Lithuanie, la langue officielle. Le ministre des Cultes, von Gossler, déclara que « les Lithuaniens n'avaient pas le droit d'être Lithuaniens ».

Pour la conservation de la langue lithuanienne dans les écoles, les Lithuaniens transmirent, par voie de pétition et par délégations, leurs revendications au Gouvernement prussien. Ainsi fut-il fait en 1873, 1876, 1877 et 1879 avec 16.110 signatures des différentes communes de Lithuanie. On fit alors quelques concessions, mais, en fait, la germanisation demeura quand même à l'école. En 1882 et en 1884 on fit vainement de nouvelles pétitions accompagnées de quelques milliers de signatures. Les députés polonais à la Diète de Prusse prirent, eux aussi, position en faveur des revendications lithuaniennes. En 1892 on transmit encore vainement une nouvelle pétition au ministère von Zedlitz, avec 19.537 signatures. En 1896 une pareille pétition de toutes les communes de Lithuanie, avec 27.773 signatures, fut soumise au roi, mais ce dernier ne daigna pas recevoir la députation. Il refusa une deuxième fois de recevoir une délégation du même genre. En 1901, 1902 et 1904, d'autres pétitions furent faites et n'eurent pas plus de succès que les précédentes.

Le gouvernement prussien fit tout le possible pour germaniser la population lithuanienne incorporée à la Prusse. Grâce à leur attachement tenace à leur nationalité, deux cent mille Lithuaniens environ restèrent fidèles à leur

langue. Quelques centaines de mille autres Lithuaniens habitant les contrées au sud du Niemen sont germanisées; mais ce sont surtout les jeunes générations qui sont germanisées, tandis que les pères sont restés Lithuaniens. La germanisation complète de cette région n'était plus que l'affaire d'une ou deux générations. Pour parer à ce danger, les Lithuaniens de la Prusse Orientale, pensant le moment venu de recouvrer leur nationalité, s'adressèrent à la Conférence de la Paix.

A la date du 6 février 1919, le Conseil National des Lithuaniens de Prusse, c'est-à-dire la Représentation de la population autochtone de la partie septentrionale de la Prusse Orientale, adressa une requête à la Conférence de la Paix, par l'intermédiaire de Georges Clemenceau, Président de la Conférence, pour demander la réunion à la République lithuanienne des domaines lithuaniens peuplés en partie de Lithuaniens purs et de Lithuaniens germanisés par force.

« Frères du peuple lithuanien récemment encore opprimé par le régime russe et proches parents du peuple letton de Courlande et de Livonie, nous fûmes, disaient les requérants, arrachés il y a cinq siècles au Grand-Duché de Lithuanie par l'ordre des Chevaliers Teutoniques et nous vivons depuis lors courbés sous le joug allemand. »

Le pays habité jadis par une population exclusivement lithuanienne atteignait au Sud une ligne qui, partant de la pointe sud du Kurischer Haff, passait par Tapian Wehlau, suivait le cours de la Pregel, arrosait les villes de Darkehmen et Goldap et atteignait l'ancienne frontière russe.

Dès que les Allemands eurent connaissance des démarches entreprises par les Lithuaniens de la Prusse Orientale en vue de la réunion de leur pays à la Lithuanie, ils employèrent tous les moyens pour paralyser leurs efforts. Des comités allemands de protestation se formèrent aussitôt, des réunions eurent lieu, des votes furent émis et des signatures recueillies afin de protester contre le projet d'union avec la Lithuanie. En janvier 1919, pendant les élections à l'Assemblée Nationale et au Landstag de Prusse,

les Conseillers prussiens avaient fait présenter aux électeurs dans les locaux réservés aux élections, des protestations officielles contre le rattachement à la Lithuanie, en les sommant de les signer.

Ainsi qu'on vient de le voir, malgré toutes les menaces et toute la pression officielle, les Lithuaniens de la Prusse Orientale n'hésitèrent pas à s'adresser directement à la Conférence de la Paix. Ils faisaient observer qu'il fallait à la Lithuanie un accès à la mer et que la ville de Memel est le port naturel de la Lithuanie. En outre, considéré dans l'étendue de son cours, le Niemen est l'unique fleuve de Lithuanie qui se prête à une navigation de quelque importance; ce port est indispensable au commerce lithuanien. Le député, docteur Gaigalat, habitant Coadjuthen, près de Tilsitt (Prusse Orientale), délégué du Conseil National des Lithuaniens de la Prusse Orientale, se tint à la disposition de la Conférence de la Paix, pour lui fournir toutes les explications nécessaires. Il ne fut jamais convoqué.

Les Lithuaniens ne se découragèrent pas pour cela et adressèrent à la Conférence de la Paix une nouvelle pétition signée par tous les présidents et fondés de pouvoirs des organes politiques lithuaniens de la Prusse Orientale.

Ils faisaient remarquer qu'ils formaient avec les habitants du nouvel Etat lithuanien un tout ethnographique tant par leur origine commune que par leur langue, leurs usages et coutumes, et aussi par leur culture nationale.

« Nous voulons, disaient-ils, que cette union à la Lithuanie soit faite de telle manière que toutes nos institutions séculaires nous restent provisoirement, et que peu à peu seulement nous fusionnions avec l'Etat lithuanien. Nous désirons donc que celui-ci nous laisse intactes nos coutumes et nos traditions ancestrales; nous demandons aussi qu'il réalise les droits qui conviennent le mieux à notre pays, à nos habitants, et qu'enfin ces droits soient fixés par des lois spéciales, par le paiement des pensions des fonctionnaires, des rentes aux invalides, des indemnités pour les dommages causés par la guerre, etc...

« Les éléments nationalistes en Prusse sont pour la plupart contraires à notre rattachement à la Lithuanie. Ce sont surtout les organisations officielles qui font une propagande contraire. Ils ont organisé des assemblées de protestation et recueilli de nombreuses signatures, seulement ce n'est pas la volonté du peuple, mais bien une action forcée et étrangère.

« Avec les Polonais, nous ne voulons rien avoir de commun, nous voulons un Etat lithuanien, avec Vilnius comme capitale, un Etat fort, grand et résistant. »

On remarquera la précision et la pondération de ces revendications. On sent que les hommes qui écrivent ainsi n'obéissent pas à un emballement passager, mais se décident après mûre réflexion, posant leurs conditions et s'ils affirment leur sentiment national, entendent faire respecter leurs droits.

Pour eux, comme pour tous les Lithuaniens, aussi bien ceux d'Europe que ceux d'Amérique, Vilna est la capitale, la ville sainte vers laquelle convergent tous les respects, tous les souvenirs et tous les espoirs. Et surtout ils ne veulent avoir rien de commun avec les Polonais. Je tiens à souligner ces points, car plus tard, lorsque les Polonais accusèrent les dirigeants actuels de la Lithuanie d'être les instigateurs du mouvement anti-polonais et la cause de la rupture entre les deux pays, on pourra leur répondre qu'il n'existe pas, dans le monde entier, un seul Lithuanien qui accepterait l'union avec eux.

Les Lithuaniens de la Prusse Orientale, pendant six mois, demandèrent inlassablement leur réunion à la Lithuanie, ils la demandaient surtout pour la partie de la Prusse Orientale qui se trouve au Nord du Niemen, où se trouve le port de Memel et aussi pour la vieille terre lithuanienne qui se trouve au sud du Niemen, depuis l'angle sud du golfe de Rusna (Kurisch-Haff) en passant par Labgava (Labiau), Velava (Wehlau) le long du fleuve Prieglius (Prégel), vers Isrutė et plus loin au sud, jusqu'à Goldapė (Goldap).

Les troupes allemandes occupaient alors ces territoires,

mais sentant qu'ils allaient échapper à la domination allemande, elles les vidaient littéralement. Réserves alimentaires, vêtements, meubles, matériel sanitaire, tout était emporté. La ville de Memel en particulier était l'objet d'un véritable sabotage. Ce qui ne les empêchait pas, contrairement aux clauses de l'armistice et plus tard des préliminaires de paix, d'entourer Memel d'un cordon de troupes et d'installer dans le port une quantité considérable de canons. Des centaines de soldats étaient journellement occupés à creuser des tranchées. Les fonctionnaires allemands eux-mêmes avouaient que ces mesures avaient pour but de défendre Memel contre l'occupation envisagée par les Puissances alliées.

L'Union des Lithuaniens de la Prusse Orientale protesta de la façon la plus énergique contre cet état de choses et, au mois de juin, elle s'adressait encore à la Conférence de la Paix pour affirmer que les Lithuaniens autochtones du pays désiraient ardemment, à l'encontre d'une minorité d'habitants allemands, leur délivrance du joug allemand afin de travailler avec leurs frères de Lithuanie au développement national de la patrie commune.

CHAPITRE VI

Memel

La possession de Memel était l'une des questions qui préoccupaient le plus les Allemands. Aussi, à l'occasion de la visite du ministre de Prusse, Heine, dans la partie lithuanienne de la Prusse Orientale, une Assemblée fut-elle convoquée à Memel, dans laquelle fut prise par les Allemands la résolution suivante : « Nous demandons justice. L'ancienne ville allemande Memel et la région allemande située au nord du fleuve Memel étant allemandes, désirent rester allemandes ». Une résolution analogue fut prise pour les mêmes raisons à Tilsitt. Le dimanche 18 mai, le parti social-démocrate tint à Memel et à Tilsitt des réunions de protestation « contre une paix de violence », affirmant que les arrondissements prussiens situés au nord du fleuve Memel étaient « purement allemands » et voulaient rester allemands.

Toutes ces démonstrations avaient pour but de montrer au monde que la séparation de la partie du pays située au nord du fleuve Memel (Niemen) d'avec l'Allemagne serait en contradiction avec les principes wilsoniens qui devaient servir de base à la paix. Les faits étaient en contradiction avec les affirmations allemandes.

Voici les statistiques ecclésiastiques allemandes pour la Prusse Orientale en 1912.

D'après celles-ci les habitants des paroisses situées au nord du fleuve Niemen sont classées ainsi :

Diocèse de Tilsitt : 35.516 habitants, dont 20.000 Lithuaniens.

Diocèse de Ragnit : 8.220 habitants, dont 2.200 Lithuaniens.

Diocèse de Herjdekrug : 38.234 habitants, dont 24.149 Lithuaniens.

Diocèse de Memel : 56.559 habitants, dont 25.433 Lithuaniens.

Total : 138.529 habitants, dont 71.782 Lithuaniens.

Il suit de là que dans cette partie soi-disant « purement allemande », plus de la moitié de la population totale, même d'après la statistique allemande, était lithuanienne.

Ces chiffres ont été fournis par le clergé et les fonctionnaires allemands qui avaient tout intérêt à faire croire que le pays était allemand. Ils enregistraient d'ailleurs comme allemands tous les Lithuaniens qui connaissaient la langue allemande. On peut en conclure que les chiffres donnés par eux sont favorables à l'élément allemand. Si l'on ne prend en considération que la race, on trouvera que la population presque entière de cette région était lithuanienne.

Pendant des siècles de possession, malgré un travail méthodique de germanisation, l'Allemagne n'avait pu parvenir à faire perdre aux Lithuaniens ni leur langue, ni leur sentiment national. Les Allemands essayèrent par des manifestations publiques et par des considérations fausses exposées dans des décisions officielles et privées d'obtenir ce que des siècles n'avaient pu leur donner.

Le 25 juin, la section de Memel de l'Union des Lithuaniens de la Prusse Orientale adressa à la délégation lithuanienne la protestation suivante :

« La section de Memel de l'Union des Lithuaniens de la Prusse Orientale proteste de la façon la plus énergique contre le régime de violence imposé à la nation lithuanienne par le gouvernement allemand et principalement contre la menace de sabotage que constituent pour la ville lithuanienne de Memel les mesures militaires appliquées par les troupes allemandes.

« L'Union des Lithuaniens de Prusse sollicite les Puissances alliées d'intervenir de la façon la plus énergique contre les abus exercés par les autorités allemandes sur les populations lithuaniennes et de prendre toutes mesures nécessaires pour la protection de la ville de Memel.

« Les autorités militaires allemandes se sont rendues coupables des faits suivants :

« 1° Dans le courant des dernières semaines, elles ont emporté des dépôts de la ville de Memel la totalité des réserves alimentaires, telles que céréales, viande, etc..., ainsi que les vêtements. Elles ont également emporté le matériel des hôpitaux.

« 2° Depuis environ le 10 du mois courant, elles ont enfermé la ville de Memel dans un cordon de troupes de défense, installé dans le port une quantité considérable de canons, particulièrement de pièces à longue portée. Elles procèdent en outre, d'une manière ininterrompue, à la construction de défenses et de tranchées qui occupent quotidiennement plusieurs centaines de soldats.

« De l'aveu même des fonctionnaires allemands, ces mesures n'auraient point d'autre but que la défense de Memel contre l'occupation envisagée par les Puissances alliées. D'après les nouvelles de source autorisée, la ville de Memel, de même que les établissements maritimes qui s'y rattachent, ne doivent être cédés aux Alliés et, au cas où l'occupation serait tentée par ces derniers, ils n'y trouveraient, en s'en emparant, qu'un monceau de ruines. Les autorités civiles et militaires ont reçu des instructions en ce sens. Toutefois, une indemnité a été assurée par le gouvernement allemand pour les dommages que pourraient subir les nationaux.

« La population elle-même est systématiquement incitée, pour le cas d'une occupation, à opposer une résistance armée, sans aucun choix dans les moyens et en usant des méthodes les plus perfides pour entraver l'action des troupes alliées ou des Lithuaniens. Tout le corps administratif

allemand a reçu des instructions en ce sens, renforcées par des promesses de récompenses et d'indemnités.

« Le Commissaire d'Etat Winning a lancé, ces jours derniers, un appel à la population de la Prusse Orientale et Occidentale, l'incitant à une révolte à main armée contre toute tentative d'occupation. L'état d'esprit de la population devient de plus en plus menaçant et il est hors de doute qu'il dégénérerait, à l'occasion, sous la direction des employés et des militaires allemands, en actes de violence qui détruiraient des richesses inestimables et dont les conséquences retomberaient sur les habitants.

« Nous prions donc les Puissances de l'Entente, au nom de la population lithuanienne, de prendre la défense de la vie et des biens de nos frères, contre la menace de l'élément allemand ameuté et des troupes allemandes condensées dans notre pays, et surtout d'étendre leur haute protection sur notre ville de Memel menacée par les agissements irresponsables des éléments ennemis.

« Nous prenons la liberté d'appeler l'attention sur le fait que nous autres Lithuaniens, autochtones du pays, nous désirons ardemment, à l'encontre d'une minorité d'habitants allemands, notre délivrance du joug allemand et du régime d'arbitraire auxquels nous sommes soumis, afin de pouvoir travailler, dès que la Lithuanie sera devenue un Etat indépendant et uni, au libre développement national et culturel pour le plus grand bien de nos frères de Lithuanie.

« En soumettant notre demande à l'examen favorable des Alliés, nous sommes convaincus que ceux-ci emploieront leur puissance à nous protéger, nous autres Lithuaniens, contre la menace de la violence allemande et à défendre notre ville de Memel contre la destruction. »

En transmettant cette requête à la Conférence de la Paix, la délégation lithuanienne attirait son attention sur les menées allemandes en Prusse Orientale. Le gouvernement allemand, avant même la signature du traité de paix en préparait la violation. Pour se justifier, il prétendait avoir

appris « que dans les territoires qu'il doit céder à l'Est la population manifeste passionnément sa volonté de s'opposer par tous les moyens à la séparation de ces territoires. Le gouvernement allemand se voit donc obligé de décliner toute responsabilité pour les difficultés éventuelles qui pourraient naître de la résistance des habitants à leur séparation avec l'Allemagne » (1). Les Allemands commençaient donc à tout détruire dans les territoires qu'ils allaient être obligés de céder à la Lithuanie.

En vertu de l'article 99 du traité de Versailles Memel devait être finalement séparée de l'Allemagne.

Cet article est ainsi conçu : « L'Allemagne renonce, en faveur des principales Puissances alliées et associées, à tous droits et titres sur les territoires compris entre la mer Baltique, la frontière Nord-Est de la Prusse Orientale décrite à l'article 28 de la partie II (Frontières d'Allemagne) du présent Traité et les anciennes frontières entre l'Allemagne et la Russie. L'Allemagne s'engage à reconnaître les dispositions que les principales Puissances alliées et associées prendront relativement à ces territoires, notamment en ce qui concerne la nationalité des habitants ».

La décision des Alliés fut motivée par le fait que la grande majorité de la population de ce territoire est d'origine lithuanienne et par cet autre fait que le port de Memel est le seul débouché de la Lithuanie sur la mer Baltique.

Le 16 juin, Georges Clemenceau, au nom des Puissances alliées et associées, répondit dans les termes suivants, aux remarques de la Délégation allemande sur les conditions de paix du 29 mai 1919 : « Les Puissances alliées et associées se refusent à admettre que la cession de la région de Memel soit contraire au principe de la nationalité. La région en question a toujours été lithuanienne, la majorité de la popu-

(1) Note présentée par M. von Haniel, à la Conférence de la Paix, le 22 juin 1919.

lation est lithuanienne d'origine et de langue; le fait que la ville de Memel elle-même est en grande partie allemande ne justifierait pas le maintien de toute cette région sous la souveraineté allemande, particulièrement par le fait que le port de Memel est le seul débouché maritime de la Lithuanie. Il a été décidé que Memel et la région avoisinante seraient remis aux Puissances alliées et associées, parce que le statut du territoire lithuanien n'est pas encore déterminé ».

L'attribution du territoire de Memel à la Lithuanie fut retardée par le fait que l'Etat lithuanien n'était pas, au moment de la signature du Traité de Versailles, reconnu *de jure*.

C'est le 16 février 1923 que les Alliés ont décidé d'attribuer définitivement la région de Memel à la Lithuanie. A la suite de divers incidents qui sont connus, le Conseil de la Société des Nations désigna une commission présidée par M. Norman Davis qui prépara une convention qui fut soumise au Conseil, approuvée par lui le 14 mars 1924 et signée par les parties le 8 mai 1924 (1).

Dans la convention spéciale entre la Lithuanie et le Reich, ratifiée par le Reichstag le 22 avril 1929, l'Allemagne a reconnu l'attribution du territoire de Memel à la Lithuanie.

Le territoire de Memel qui compte 140.000 habitants environ comprend une bande de terrain qui part de la Baltique entre Palanga et Memel et s'allonge le long du fleuve Niemen.

Si les Lithuaniens sont parvenus à obtenir le territoire situé au nord du Niemen, ils n'ont pas pu recouvrer toute la partie lithuanienne de la Prusse Orientale située au sud de ce fleuve, partant du fond du golfe de Rusna (Kurisch-

(1) C'est en vertu de l'article 99 du Traité de Versailles que, le 8 mai 1924, a été signée entre l'Empire Britannique, la France, l'Italie et le Japon d'une part et la Lithuanie d'autre part et enregistrée à la Société des Nations, la Convention de Memel.

Haff) et, après avoir suivi le cours du Prégel, aboutissant à l'ancienne frontière russe entre Goldap et Souvalki. Plus de 200.000 Lithuaniens sont restés incorporés à l'Allemagne malgré leurs vœux répétés d'être réunis au nouvel Etat lithuanien. Dans cette partie de la Prusse Orientale le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été méconnu.

CHAPITRE VII

Les Blancs Ruthènes

Non seulement en Lithuanie proprement dite, mais dans tous les pays limitrophes ayant fait autrefois partie du Grand-Duché de Lithuanie, un grand mouvement de regroupement national se produisit. Même ceux qui n'étaient pas de race purement lithuanienne indiquèrent qu'ils voulaient être rattachés à l'Etat lithuanien.

Après la révolution allemande, la conclusion de l'armistice et l'établissement d'un gouvernement lithuanien, le Conseil d'Etat de Lithuanie, la Taryba lithuanienne, conclut avec les représentants de la population Blanc-russienne et juive un accord relatif à leur entrée dans la Taryba. De la part de la population blanc-russienne participa à cet accord le principal organe national blanc-russien existant dans les limites de la première occupation allemande, le Conseil National Blanc-Russien élu par les délégués des Gouvernements de Vilna, Grodno et d'une partie du Gouvernement de Minsk, réunis à Vilna en janvier 1918. Le Conseil National Blanc-Russien Suprême de Vilna envoya à la Taryba ses représentants, notamment les membres de la Présidence.

En novembre 1918, tous ces représentants furent introduits en vertu du droit d'option; ils entrèrent dans la composition de l'Institution législative après les résolutions adoptées par le Gouvernement de Lithuanie et la Taryba.

Dans leurs grandes lignes, ces résolutions se réduisent aux points suivants :

1° Les Blancs-Russiens habitent depuis un temps immémorial la Lithuanie et estiment de leur devoir de coopérer avec les Lithuaniens à la reconstruction de l'Etat commun de Lithuanie et de défendre l'indépendance de cet Etat à l'extérieur.

2° Les frontières de la Lithuanie, tracées à grands traits, doivent suivre les limites des Gouvernements de Vilna, Grodno, Kaünas, Souvalki.

3° Le Gouvernement de Lithuanie doit défendre les droits nationaux et la population Blanc-russienne et s'opposer à la réunion à la Pologne du territoire Blanc-Russien du Gouvernement de Grodno (districts de Sokol, Bielsk et Bielostok). Ces parties intégrantes de la Lithuanie (tout le gouvernement de Grodno) doivent faire partie du territoire lithuanien.

4° Le Gouvernement lithuanien désigne un ministre pour les affaires Blanc-Russiennes, choisi parmi les candidats présentés par le Conseil National Blanc-Russien de la ville de Vilna.

A la suite de la conclusion de cette convention, les représentants de la Nation Blanc-Russienne travaillèrent en parfait accord avec le Gouvernement de Lithuanie. M. Iazop Woronko remplit les fonctions de ministre pour les affaires blanc-russiennes dans le Cabinet lithuanien, et M. Dominique de Siemachko, délégué par le Conseil National blanc-russien à la Conférence de la Paix, fut confirmé dans ses fonctions par le Gouvernement de Lithuanie et fit partie, avec égalité de droits, de la Délégation lithuanienne à Paris.

Au mois de février 1919, les troupes polonaises envahirent le gouvernement de Grodno. Aussitôt M. Dominique de Siemachko écrivit au ministre des Affaires étrangères de Lithuanie pour protester contre les agissements des Polonais.

« J'estime, disait-il, de mon devoir, comme membre du

Conseil d'Etat lithuanien (Taryba) et représentant des Blancs-Ruthènes de Lithuanie et des Blancs-Ruthènes, au nombre de 450.000, évacués en Russie, de protester contre l'invasion du territoire lithuanien du Gouvernement de Grodno par les troupes polonaises qui, comme l'expérience l'a montré lors de l'occupation de la Russie-Blanche par les forces du général Dowbor-Musnicki, ont maltraité les paisibles populations rurales Blancs-Ruthènes. Je me vois obligé également de déclarer que les Blancs-Ruthènes, considérant ces intrusions comme de nouvelles tentatives d'occupation de notre pays, les combattront par tous les moyens aussi longtemps qu'un accord ne sera pas intervenu entre le Gouvernement de l'Etat lithuanien et le Gouvernement de l'Etat polonais. »

Les Blancs-Ruthènes formaient les 71 % de la population du Gouvernement de Grodno. le surplus étant composé de Lithuaniens, de Juifs et de Polonais.

Les Blancs-Ruthènes demandaient donc leur rattachement à la Lithuanie et c'est à juste titre, qu'en dehors de toute considération historique ou autre, la Délégation et le Gouvernement lithuaniens demandaient l'incorporation de l'ancien Gouvernement de Grodno dans le nouvel Etat lithuanien.

Le ministre des Affaires Etrangères de Lithuanie s'empressa de transmettre la lettre de M. de Siemachko au Président de la Conférence de la Paix, en attirant son attention sur l'importance de la question.

Les Blancs-Ruthènes de la province de Grodno n'étaient pas seuls à protester contre l'invasion polonaise. Une République démocratique de la Ruthénie-Blanche avait été proclamée à Minsk en février 1919.

Le 8 mai 1919, le Conseil des Ministres de cette République écrivit au Président de la Conférence de la Paix pour protester, lui aussi, contre l'invasion polonaise. Bien que les faits qui se sont passés en Ruthénie-Blanche ne concernent pas la Lithuanie, j'en parle afin de montrer que les procédés des Polonais furent les mêmes envers tous leurs

voisins et que leur Etat n'a été constitué que par une série d'actes de violence. Je ne parlerai pas de ce qui s'est passé en Ukraine, ce qui m'entraînerait trop loin de mon sujet. A cet égard, l'opinion mondiale est faite depuis longtemps.

En Ruthénie-Blanche, nous trouvons l'emploi des mêmes procédés qui étaient signalés en Lithuanie. Profitant de ce que les autorités allemandes s'étaient opposées à toute formation de troupes régulières Blanches-Ruthéniennes, les Polonais sans entrer en relations avec les autorités locales, introduisirent par la force une Administration civile polonaise dans le pays Blanc-Ruthénien, procédèrent à de nombreuses arrestations et prétendirent faire procéder à des élections. Toujours le même système : faire voter les gens sous la pression des baïonnettes et faire état de ces votes pour dire que la population a ratifié l'occupation, prélude de l'annexion.

Le peuple de la Ruthénie-Blanche avait déjà exprimé sa volonté au Congrès National des Blancs-Ruthéniens, réunis à Minsk en décembre 1917, en proclamant la République de la Ruthénie-Blanche dans ses limites ethnographiques et historiques, et en créant une autorité législative personnifiée par le Conseil de la République dont l'émanation représentative était le Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres s'exprimait ainsi :

« Le Gouvernement Blanc-Ruthénien s'adresse par la présente à la Conférence de la Paix avec la plus vive protestation contre l'appropriation par les Polonais de l'Administration civile sur le territoire Blanc-Ruthénien occupé par eux, ainsi que contre les mesures en préparation pour faire exprimer sous des conditions tout à fait anormales « sa volonté » à un peuple terrorisé par les occupants polonais de son pays.

« Le Gouvernement de la Ruthénie-Blanche déclare que la paix dans cette partie orientale de l'Europe ne peut être assurée qu'à condition d'une prompte reconnaissance de toutes les organisations d'Etat, nouvellement formées, et

d'une juste délimitation des frontières entre elles d'après le principe ethnographique.

« Par contre, la prise de possession par les Polonais de telle ou autre partie du territoire de la Russie-Blanche, même justifiée d'apparence par le consentement (extorqué par les baïonnettes) de la population, laissera pour toujours ouverte une plaie et deviendra une source intarrissable d'une lutte nationale acharnée qui fera renaître dans l'Orient de l'Europe, de nouveaux Balkans.

« Le Gouvernement de la Ruthénie-Blanche rejette la responsabilité, pour les conséquences éventuelles, de pareils procédés provocateurs de la part des Polonais, sur le gouvernement de la Pologne. »

L'avenir devait démontrer combien les Blancs-Ruthènes voyaient juste lorsqu'ils prévoyaient que l'action de la Pologne allait balkaniser l'Est européen.

A cette époque, Pilsudski qui avait besoin du concours des Blancs-Ruthènes pour lutter contre les Bolcheviks, leur prodiguait toutes les promesses possibles, bien décidé à n'en tenir aucune. Tant vis-à-vis de la Blanche-Russie que de la Lithuanie, le gouvernement polonais n'avait qu'un dessein : incorporer ces pays à la Pologne. Il y a réussi partiellement, puisqu'il s'est emparé des territoires lithuaniens des gouvernements de Vilna et de Souvalki, ainsi que des territoires blancs-ruthènes allant de Bialystok jusqu'à peu de distance de Minsk.

Avant de clore ce chapitre, je dois rappeler que des atrocités ont été commises, à cette époque, par les Polonais aussi dans les régions habitées par les Blancs-Ruthènes.

Le 20 août, M. Dominique de Siemachko écrivit au Président de la Délégation Lithuanienne à la Conférence de la Paix, pour lui signaler que les populations Blanches-Russiennes de Grodno, Vilna, Bielostok, Volkovysk et autres localités étaient l'objet des persécutions des armées polonaises. Les prisons regorgeaient d'hommes politiques Blancs-Russiens, et comme elles étaient plus que pleines,

d'autres Blancs-Russiens furent envoyés dans les prisons de Pologne.

Il serait fastidieux d'énumérer à chaque instant, des faits identiques. Je dois pourtant attirer l'attention sur le fait que les procédés polonais ne furent pas motivés par des circonstances fortuites et locales, par des incidents individuels et imputables à certains chefs ou à certaines troupes. Comme leur emploi est toujours le même, dans toutes les régions et à l'égard de toutes les nationalités, on est en droit de conclure qu'ils dérivaient d'une méthode générale, conçue, dirigée et encouragée par les dirigeants de la Pologne. Il ne faut donc pas qu'ils essaient d'en faire retomber la responsabilité sur des sous-ordres, ayant agi de leur propre initiative, ou ayant mal interprété ou transgressé les ordres reçus. Ce serait ajouter l'hypocrisie à la cruauté.

CHAPITRE VIII

La conférence de la paix est sourde aux revendications lithuaniennes

Tandis que se déroulaient à Vilna les évènements que je viens de relater, la délégation lithuanienne continuait à Paris son labeur complexe et difficile. En sus du travail diplomatique, il y avait d'autres questions à régler.

C'est ainsi que la délégation eut à s'occuper du sort des soldats lithuaniens ayant combattu dans les rangs de l'armée russe du front occidental, ou revenant des camps de prisonniers en Allemagne. Ces soldats étaient disséminés en France et dans les colonies françaises d'Afrique, employés dans diverses compagnies ouvrières. Le gouvernement français en avait envoyé un certain nombre en Russie pour y être incorporés dans les armées des généraux Denikine et Koltchak.

M. Voldemaras, Président de la délégation, écrivit, le 10 avril, à M. le général Alby, chargé de ce service au ministère de la guerre à Paris, pour lui signaler qu'il serait préférable de mettre ces soldats lithuaniens à la disposition du gouvernement de Kaünas, pour être renvoyés dans leur patrie exposée aux souffrances de l'invasion, leur participation à la défense et à la culture du sol natal devant être d'une plus grande utilité pour la cause des Alliés que leur incorporation dans les armées étrangères de Russie.

L'Allemagne occupait encore le port de Memel, ce qui était très gênant pour le trafic lithuanien. D'autre part le

Niemen, navigable jusqu'à Kaünas et pour les batiments moyens jusqu'à Grodno, constituait la route la plus directe et la plus commode pour l'approvisionnement de la Lithuanie par l'Entente, ainsi que pour l'exportation et l'échange des produits lithuaniens; enfin par suite des destructions subies du fait de la guerre par le réseau des chemins de fer de Lithuanie, et aussi du manque de matériel roulant, la voie fluviale en question constituait alors l'unique moyen de communication utilisable pour les fins ci-dessus mentionnées.

Cette situation préoccupait vivement le Gouvernement lithuanien; aussi le Président de la délégation écrivit-il, le 12 avril, à son Excellence le maréchal Foch, généralissime des armées alliées, pour lui demander un réglement rapide et favorable de cette question, sans attendre que la Conférence de la Paix aborde la solution du problème général de l'Etat lithuanien.

Il faut se rendre compte qu'à cette époque le gouvernement lithuanien était à peu près isolé, entouré d'ennemis de tous côtés, sans communications faciles avec Paris, et qu'en fait la délégation lithuanienne était le seul organisme gouvernemental ayant une liaison avec les Alliés.

Le moment approchait où le contact allait enfin être pris entre la délégation lithuanienne et la Conférence de la Paix. C'est en vue de cette éventualité qui s'avérait prochaine que le secrétaire de la délégation lithuanienne adressa, le 15 avril, au secrétariat de la Conférence de la Paix, une note précisant les revendications de la Lithuanie, concernant les frontières lithuano-allemandes et lithuano-polonaises.

En ce qui concernait les territoires faisant partie de la Prusse, ces revendications visaient les « Kreise » ou districts suivants : Memel, Heydekrug, Pogeger, Labiau, Tilsitt, Ragnit, Pillkallen, Velau, Insterburg, Gumbinen, Stalupenen, Darkehmen et Goldap.

De temps immémorial, ces territoires ont été habités par des Lithuaniens, et malgré une germanisation intense. la

population des districts ci-dessus mentionnés parlait encore le lithuanien en 1919.

Dans leur requête adressée à la Conférence de la Paix, les Lithuaniens de Prusse, traçant la frontière du domaine ethnographique lithuanien dans ses dimensions minima, la faisaient partir de la pointe méridionale du Kurischer Haff par Welau, lui faisaient suivre le cours de la rivière Pregel par Darkehmen et Goldap et la terminaient à la frontière du gouvernement de Souvalki.

La Lithuanie prussienne avait pour le nouvel Etat lithuanien en formation une importance économique considérable, car elle renferme le bassin fluvial le plus important de la Lithuanie, le Niemen, avec le port de Memel (Klaipeda). En outre les Lithuaniens avient intérêt à demander la navigation sur le Pregel jusqu'à Kœnigberg, étant donné que le cours du Pregel s'accomplit dans les limites de la Lithuanie prussienne et constitue pour cette province un chemin naturel vers la mer.

En ce qui concerne la frontière lithuano-polonaise, la délégation lithuanienne faisait ressortir que la frontière séparant l'Etat lithuanien de l'Etat polonais fut établie, non par la violence, mais par le moyen d'accords basés sur le principe national et ethnographique. Cette frontière coïncidait presque avec la frontière, au sud et à l'ouest des gouvernements de Souvalki et de Grodno et c'est cette ligne que les Lithuaniens considéraient comme devant servir de base et de fondement à la délimitation future, sauf modification partielle et d'importance secondaire.

Les Américains ayant proposé la création d'une sous-commission pour les questions de la Lithuanie, de l'Esthonie et de la Lettonie, cette sous-commission ne prit pas le titre qui eût correspondu véritablement à son objet et devint sous-commission des affaires polonaises. C'est devant cette sous-commission que, le 23 avril, le secrétaire général de la Conférence de la Paix convoqua Messieurs Voldemaras et Ycas, en vue de donner tous les renseignements d'ordre statistique, ethnographique, économique et autres qu'ils

seraient en mesure de lui fournir concernant les territoires lithuaniens.

C'était le premier pas de la Conférence de la Paix vers une solution de la question lithuanienne.

Avant de se rendre à l'invitation du Secrétariat général de la Conférence de la Paix, la délégation lithuanienne tint toutefois à signaler les appréhensions que lui donnait la méthode que la Conférence de la Paix paraissait vouloir adopter pour étudier la question lithuanienne.

Si, en effet, il n'y avait rien de surprenant à ce que la sous-commission des affaires polonaises désirât étudier la question des frontières lithuano-polonaises, il était dangereux de laisser cette sous-commission aborder l'ensemble de la question lithuanienne, car l'on risquait de créer l'impression que cette question n'était qu'un appendice de la question polonaise. Les Polonais n'ayant cessé de réclamer l'annexion de la Lithuanie à la Pologne sous une forme quelconque, il était à craindre que les Polonais ne donnassent cette interprétation au procédé de la Conférence et ne s'en servissent pour les besoins de leur propagande.

En toute justice, la Conférence de la Paix aurait dû créer une commission des affaires lithuaniennes, tout comme elle avait créé une commission des affaires polonaises. L'importance de la question lithuanienne dans l'ensemble de la politique de l'Europe Orientale, sa répercussion sur les intérêts des Etats voisins : Allemagne, Russie, Pologne, le grand passé de la Lithuanie justifiaient amplement cette création qui n'eut préjugé en rien sur les futures décisions de la Conférence.

Voulant faire preuve d'un grand esprit de conciliation et par déférence pour la Conférence, la délégation lithuanienne décida néanmoins que MM. Voldemaras et Ycas répondraient à la convocation qui leur avait été adressée.

Pour conjurer le danger de l'invasion bolcheviste menaçant la Lithuanie et la Pologne, le gouvernement de Lithuanie proposa, le 29 avril, au gouvernement polonais, d'organiser une défense commune, aux conditions suivantes :

« La Pologne s'engage à reconnaître la Lithuanie comme Etat libre et indépendant dans les frontières revendiquées par la Lithuanie à la Conférence de la Paix, c'est-à-dire les Gouvernements de Kaünas, Vilna, Grodno et Souvalki, une partie de la Courlande et de la Prusse Orientale, avec Vilna comme capitale.

«Jusqu'à la solution de la question lithuanienne par la Conférence de la Paix, le gouvernement polonais s'engage à respecter les droits souverains de l'Etat lithuanien sur les territoires de son Etat ainsi délimité, et à reconnaître le gouvernement lithuanien actuel. Les troupes polonaises qui viendraient seraient considérées comme un corps expéditionnaire allié de renfort.

« Aux mêmes conditions, les troupes lithuaniennes combattraient contre les Bolchevistes en territoire polonais ».

Le gouvernement lithuanien informait en même temps le gouvernement polonais que tant que cette convention ne serait pas conclue, toutes les troupes polonaises pénétrant sur le territoire lithuanien déterminé par les frontières indiquées seraient considérées comme ennemies et traitées comme telles, le gouvernement lithuanien jugeant de son devoir de défendre les territoires lithuaniens contre tout envahisseur aussi bien contre les Polonais que contre les Bolchevistes.

La proposition lithuanienne fut communiquée à la Conférence de la Paix.

Ainsi, on retrouve, à chaque moment de la Conférence de la Paix, la volonté énergiquement affirmée par la Lithuanie de faire respecter son territoire. Mais on retrouve également mainte fois affirmé le désir de la Lithuanie de vivre en bonne intelligence avec la Pologne et de lutter ensemble contre l'envahisseur bolcheviste. A toutes les ouvertures de la Lithuanie, la Pologne répondit toujours d'une façon ambigüe et dilatoire.

Au début du mois de mai, les travaux de la Conférence de la Paix étaient suffisamment avancés pour que l'on envisageât la remise imminente aux délégués allemands des

préliminaires de paix où étaient traitées les questions des frontières de la future Allemagne et des indemnités à payer par l'Allemagne. Ces deux questions intéressaient directement la Lithuanie, puisqu'elle allait avoir une frontière commune avec l'Allemagne et parce qu'elle avait souffert dans ses personnes et dans ses biens, son territoire ayant servi de théâtre à la guerre depuis le commencement jusqu'à la fin des hostilités. Néanmoins, la Conférence de la Paix semblait considérer comme inexistantes la Lithuanie et sa délégation.

Cependant, au mois de mars 1919, le Président de la Conférence de la Paix recevant les représentants des nationalités ayant fait partie de l'ancienne Russie, leur avait promis que toute nationalité serait entendue par la Conférence de la Paix avant qu'il soit statué sur son avenir. Au mépris de cette promesse formelle, la demande de la délégation lithuanienne d'être admise à la Conférence de la Paix, faite au mois de février, n'ayant reçu aucune réponse, les maîtres de l'heure s'apprêtaient à disposer d'un peuple, sans même l'avoir consulté, sans avoir examiné ses revendications, sans avoir entendu ses représentants. Par une lettre en date du 2 mai, la délégation protesta énergiquement contre cette manière de faire de la Conférence de la Paix.

Pour se rendre compte de la situation tragique dans laquelle se trouvait alors la Lithuanie, il faut se remémorer qu'une partie de la Lithuanie était occupée par les troupes bolchevistes, que les Polonais avaient envahi le gouvernement de Vilna et que, conformément à l'article XII des conditions de l'armistice du 11 novembre 1918, les troupes allemandes étaient restées en Lithuanie.

Livrée à ses propres ressources, ne recevant des Alliés qu'une aide insignifiante, la Lithuanie résolut néanmoins de commencer une offensive décisive contre les bolchevistes afin de délivrer le pays de l'invasion étrangère. La délégation de Lithuanie, à la date du 5 mai, informa le Conseil Suprême des Alliés à la Conférence de la Paix des intentions

de l'état-major lithuanien. Elle demanda au Conseil Suprême que puisque, conformément à l'article XII de l'armistice du 11 novembre 1918, les Allemands n'avaient pas le droit de livrer aux bolchevistes les pays occupés par leurs armées, et puisque c'était par leur faute que les armées rouges avaient occupé une partie de la Lithuanie, ils contribuassent militairement et financièrement à la réparation du tort causé à la Lithuanie.

Le 26 avril, le Conseil Suprême des Alliés adressa aux gouvernements de Pologne et de Lithuanie un appel les « invitant à prévenir par une entente directe les graves complications que ne manqueraient pas d'entraîner l'ouverture des hostilités entre deux Etats dont l'union est nécessaire contre les bolchevistes ».

On a vu que le gouvernement lithuanien n'avait pas attendu l'appel du Conseil Suprême des Alliés pour proposer à la Pologne une entente en vue de lutter contre l'invasion rouge et que, si cette Entente n'avait pu avoir lieu, la faute en incombait uniquement à la Pologne qui n'avait pas répondu à la proposition lithuanienne.

L'appel du Conseil Suprême des Alliés ôtait tout caractère hostile à la présence des troupes polonaises en Lithuanie, puisqu'il contenait la promesse formelle « de ne tenir aucun compte, pour la fixation des frontières, des avantages militaires » et puisqu'il déclarait que l'union des deux Etats serait nécessaire contre le péril bolcheviste. Néanmoins, la délégation lithuanienne crut devoir exposer au Conseil Suprême des Alliés la situation dans laquelle se trouvait la Lithuanie par rapport aux Polonais.

Dans sa lettre, en date du 23 mai, elle précisa les points suivants :

« D'après les informations officielles, les armées polonaises dans les parties occupées de la Lithuanie ont créé des conditions extrêmement pénibles et humiliantes pour la population. Elles se sont livrées au pillage, faisant main-basse sur les valeurs et les objets de prix, dévalisant les musées, organisant des perquisitions en masse, infligeant

un traitement indigne aux personnalités en vue de la capitale, mettant aux arrêts les employés de l'Etat lithuanien, imposant aux populations l'usage de la langue polonaise et se livrant enfin à des pogroms en masse contre la population juive, dont les pertes en morts et en blessés atteignent déjà un chiffre important.

« Or pour le gouvernement de Lithuanie, il s'agit d'abord de protéger la population contre les actes de violence, ensuite de la dédommager pour les pertes occasionnées par ces actes. Dans ce but, nous sollicitons au nom de notre gouvernement, l'institution d'une commission d'enquête interalliée dans laquelle entreraient aussi des délégués du gouvernement de Lithuanie et de celui de Pologne. Quand les forfaits des Polonais seront établis d'une manière indiscutable, il ne sera que stricte justice que le Gouvernement polonais fasse les réparations et punisse les coupables.

« Nous sommes profondément convaincus que les gouvernements des Puissances associées et alliées auraient ordonné cette enquête, même sans notre demande, en s'inspirant simplement des sentiments de justice et d'humanité.

« En ce qui concerne les mesures à prendre pour la protection de la population contre les actes de violence des Polonais en Lithuanie, nous n'avons guère qu'une seule solution à envisager. Selon le gouvernement de Lithuanie, cette solution serait l'évacuation de la Lithuanie par les troupes polonaises. Dans ce cas, le gouvernement de Lithuanie s'engagerait à repousser les bolchevistes avec les seules forces lithuaniennes et solliciterait des Alliés l'envoi en quantité suffisante de munitions et de matériel de guerre. »

Il était d'ailleurs évident que l'armée polonaise était venue en Lithuanie pour d'autres raisons que la lutte contre les bolchevistes. Si le gouvernement polonais s'était simplement proposé de repousser les troupes bolchevistes le plus loin possible des frontières de la Pologne, il aurait essayé de s'entendre avec le gouvernement lithuanien avant l'entrée des troupes polonaises en Lithuanie. Mais cette entente l'aurait lié, ne lui aurait pas permis d'imposer l'ad-

ministration polonaise à plusieurs districts de la Lithuanie et d'organiser d'autres districts occupés, de telle sorte que leur annexion future fût rendue possible. La Pologne poursuivait un seul et unique but : s'emparer de la Lithuanie et mettre le Conseil Suprême des Alliés en présence du fait accompli.

C'est contre ce danger que le gouvernement lithuanien avait le devoir de se prémunir, ce qu'il fit en protestant incessamment contre l'avance des troupes polonaises en territoire lithuanien et en saisissant toutes les occasions d'exposer publiquement ses revendications.

La Lithuanie n'était pas seule à protester contre l'invasion polonaise.

Les représentants blancs-ruthènes faisaient de même en adressant, le 8 mai 1919, au Président de la Conférence de la Paix, une lettre pour protester contre les agissements des troupes polonaises.

La Conférence de la Paix resta sourde aux appels des Blancs-Ruthènes et l'on sait que, par la faute des Alliés, la République Démocratique de la Ruthénie-Blanche a disparu, une partie de son territoire ayant été incorporé à la Pologne et l'autre à l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Là encore, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été méconnu, le programme wilsonien a été bafoué; pour satisfaire les ambitions polonaises, on a amputé la Lithuanie de quelques-uns de ses territoires, y compris sa capitale et on a empêché la constitution de la République Blanc-Ruthénienne.

CHAPITRE IX

Les préliminaires de paix

Les Lithuaniens avaient lutté de toutes leurs forces pour déjouer le plan allemand qui tendait à l'annexion de la Lithuanie. Ils avaient combattu ensuite contre l'invasion bolcheviste et l'invasion polonaise. Ils avaient affirmé leur volonté d'indépendance dans la plénitude de leurs droits territoriaux. Ils pouvaient espérer que la paix basée sur les quatorze points du Président Wilson leur apporterait les justes réparations auxquelles ils avaient droit.

Malheureusement, les préliminaires de Paix les concernant ne répondaient entièrement ni à ces principes, ni à leurs espérances.

L'unité nationale a toujours été l'idée directrice du peuple lithuanien. Le traité de Paix ne l'a pas réalisée. Il détacha de la Prusse orientale seulement une petite parcelle du territoire lithuanien englobé entre l'ancienne frontière russe et le Niémen. Les districts ethnographiquement lithuaniens situés sur la rive gauche du Niémen sont restés attachés à la Prusse.

Pourtant, le Président des Etats-Unis, dans l'adresse au Congrès du 11 février 1919, avait formulé ses 3e et 4e principes dans les termes suivants :

« Les peuples et les provinces ne doivent pas être promenés d'un Etat à l'autre, comme s'ils étaient des meubles ou des simples pions dans un jeu, même dans le grand jeu, aujourd'hui discrédité à tout jamais, de l'équilibre des puis-

sances. Tout arrangement territorial résultant de cette guerre doit être effectué selon les intérêts et pour le bénéfice des populations qu'il concerne ».

Le traitement des Lithuaniens de Prusse était l'opposé de ce principe, et en ce qui concerne le territoire de Memel, l'Allemagne le mettait à la disposition des Alliés qui s'engageaient à l'attribuer à un Etat qui n'était même pas nommé.

La délégation de Lithuanie écrivit, le 20 mai, au Président de la Conférence de la Paix pour lui dire qu'elle était convaincue que cet Etat inconnu s'appellerait la Lithuanie indépendante, mais que si telle était l'intention des Alliés, il était regrettable qu'elle n'ait pas été exprimée dans le traité. Elle demandait, au moins en principe, la reconnaissance de l'indépendance de la Lithuanie, avant la signature de la paix avec l'Allemagne.

Le traité stipule l'internationalisation du fleuve lithuanien Niemen, à partir de Grodno; or le Niemen coule, sur toute sa longueur, dans un territoire habité par les Lithuaniens. La Vistule, dont le cours inférieur traverse des territoires peuplés d'Allemands, notamment celui de Dantzig, est soumise au contrôle polonais. Il y a là une inégalité choquante. Au point de vue du droit international, la chose est encore plus grave. En effet, si on avait internationalisé la partie du Niemen qui appartenait à la Prusse, on eut compris qu'on traitât la question avec l'Allemagne. Mais la plus grande partie du Niemen appartenait à l'Etat russe. Donc pour changer son statut juridique on aurait dû demander le consentement de l'Etat sur le territoire duquel s'accomplissait le cours du fleuve. Dans des cas similaires, le traité de Versailles prévoit des pourparlers avec les Etats intéressés, par exemple avec les Pays-Bas, en ce qui concerne le Rhin. Pourquoi ne pas avoir agi de même en ce qui concerne le Niemen? La Lithuanie, succédant à l'ancienne Russie dans ses droits souverains sur les territoires qui constituent la Lithuanie actuelle, n'aurait pas dû se voir imposer l'internationalisation du Niemen, puisqu'aucune servitude internationale et héréditaire n'était attachée à ce fleuve.

Outre ces dispositions d'un caractère permanent et qui hypothéquaient l'avenir de la Lithuanie, avant même que son indépendance fut reconnue par les Puissances alliées et associées, d'autres dispositions d'un caractère temporaire inquiétèrent le gouvernement lithuanien. L'article 433 (section II de la XIV[e] partie du traité) stipule que « toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les provinces baltiques et en Lithuanie retourneront à l'intérieur des frontières de l'Allemagne, aussitôt que les Gouvernements des puissances alliées et associées jugeront le moment propice, eu égard à la situation intérieure de ces territoires. Durant leur séjour dans ces pays, sont interdites toutes réquisitions, saisies et autres mesures coercitives ayant pour objet d'obtenir des fournitures destinées à l'Allemagne ».

En comparaison avec les articles XII-XIV de l'armistice du 11 novembre 1918, les préliminaires du traité de Paix contenaient deux clauses nouvelles que voici : « Les troupes allemandes ne devront intervenir en aucune manière dans telles mesures de défense nationale que pourront adopter les gouvernements provisoires d'Esthonie, de Lettonie et de Lithuanie. Aucune troupe allemande ne sera admise dans les dits territoires jusqu'à leur évacuation ou après leur complète évacuation ».

L'article 433, bien que d'un caractère temporaire, avait pourtant une portée considérable. Dans quel but les troupes allemandes restaient-elles en Lithuanie et dans les pays baltiques? Elles rentreront, disait-on, en Allemagne, mais pas un mot au sujet de leur séjour dans les pays occupés. Même après la signature de la Paix, elles devaient continuer à être des troupes d'occupation, puisqu'elles avaient le droit de réquisition, à condition que ce ne soit pas pour exporter en Allemagne.

Si les Alliés considéraient qu'ils ne pouvaient se passer de la coopération des troupes allemandes pour repousser les bolchevistes, ils auraient dû, au moins, préciser la tâche de ces troupes. La manière dont les Allemands avaient ap-

pliqué les dispositions de l'armistice laissait prévoir qu'ils sauraient exploiter à leur profit les clauses des préliminaires de Paix. Ayant le droit de procéder aux réquisitions, il était fatal qu'ils en fissent usage pour emporter en Allemagne tout ce qu'ils pourraient.

D'autre part, leur coopération à la lutte contre les bolchevistes était plus que problématique, par suite du manque absolu de précision relatif au but dans lequel les Allemands étaient autorisés à rester en Lithuanie.

Le gouvernement provisoire de Lithuanie, par l'entremise de sa délégation à Paris, fit valoir toutes ces raisons à la Conférence de la Paix, demandant à nouveau l'évacuation complète des troupes allemandes, la reconnaissance en principe de l'indépendance de la Lithuanie et la revision des articles des préliminaires de paix relatifs à la Prusse orientale, au Niemen et à l'occupation allemande.

A cette époque, fin mai 1919, quelle était exactement la situation militaire en Lithuanie?

L'armée lithuanienne, sous le commandement du général en chef Zukauskas (1) défendait la ligne Grodno, Varena,

(1) Le général Zukauskas naquit dans la province de Kaünas, le 21 octobre 1865. Après avoir fait ses études secondaires au collège de Mariampolé, il entra à l'école militaire, puis après avoir servi aux armées, à l'Académie de guerre à Pétrograd.

Pendant la guerre russo-japonaise, il se distingua dans les combats de Shakhey et Leoyang.

Durant la guerre mondiale, il débuta comme capitaine et se battit bravement contre les Allemands sur différents fronts, fut blessé quatre fois, reçut de nombreuses distinctions, notamment « les Armes d'Or » et « l'Ordre de Saint-Georges » et fut nommé commandant de la première division d'infanterie qui défendait la Lithuanie contre l'invasion allemande.

Elevé au rang de général, il commanda les opérations dans la circonscription de Dvinsk et repoussa les attaques allemandes jusqu'à la révolution russe. Amené en captivité par les bolchevistes, il fut libéré en 1918 et nommé ministre de la Guerre dans le premier cabinet lithuanien. Malade, il dût prendre quelques mois de repos et sitôt rétabli fût chargé d'organiser l'armée lithuanienne dont il fut nommé généralissime.

Vievis, Vilkmergé, Panevézys, Bauské. Sur ce dernier point, en commençant par la frontière de Courlande, les troupes lithuaniennes étaient en contact avec les troupes lettones. Entre les hauts commandements des armées nationales lithuanienne, lettone et esthonienne une entente avait eu lieu, dans le but de coordonner les opérations contre les bolchevistes. Depuis Vilna jusqu'à la Baltique, les opérations contre les bolchevistes avaient un caractère nettement actif. Au sud de Vilna le front lithuanien se trouvait en contact avec les troupes polonaises.

Au début du mois de juin, pour la première fois, les Alliés prévoyaient la reconnaissance de l'indépendance de la Lithuanie dans un document officiel. Cette indépendance est mentionnée, en effet, dans les conditions posées par les Alliés à l'amiral Koltchak pour le reconnaître comme chef du gouvernement légal de la Russie.

La délégation lithuanienne tint à manifester sa grande satisfaction au Président de la Conférence de la Paix et dans une lettre, en date du 4 juin, après avoir rappelé ce que fût la vie de la Lithuanie sous la domination russe, elle lui écrivait :

« La Conférence de la Paix ne partage pas les dépouilles des vaincus, mais elle rétablit la carte du monde selon les exigences de la justice. Il est donc non seulement de son droit, mais aussi de son devoir, de régler les problèmes nationaux de l'ancienne Russie.

« D'ailleurs nous sommes profondément persuadés que la nation russe elle-même, sans attendre l'appel amical des Alliés, eût renoncé aux bénéfices résultant des actes de violence de son ancien gouvernement, en reconnaissant l'indépendance de la Lithuanie. Dernièrement, la Conférence de la Paix a proclamé, une fois de plus, que la nation est responsable des forfaits de son gouvernement. En vertu de ce principe, la nation russe serait obligée de réparer tous les torts infligés par son gouvernement à la nation lithuanienne.

« Mais ce n'est pas la justice seule que la nation lithuanienne se propose d'obtenir de la nation russe; elle désire

son amitié et au nom de celle-ci, elle renonce à toute réparation des crimes commis par son gouvernement. Elle ne demande même pas que lui soit restitué la totalité de ce qui lui a appartenu jadis. La Nation lithuanienne se contente d'être indépendante dans des limites géographiques plus étroites, indiquées dans les revendications présentées à la Conférence de la Paix.

« Elle espère que cette politique conciliatrice lui assurera l'approbation et l'appui des puissances alliées et associées. »

On remarquera comment, en toute circonstance, le gouvernement lithuanien s'exprimait avec mesure et modération. Qu'il s'agisse des Russes, des Allemands, des Polonais qui tous avaient plus ou moins pillé et ensanglanté la Lithuanie, à aucun le gouvernement lithuanien ne demande qu'une chose primordiale : l'évacuation de la Lithuanie et la reconnaissance de son indépendance. N'ambitionnant aucune acquisition territoriale hors des limites ethnographiques de la Lithuanie, ayant fourni l'effort personnel le plus considérable peut-être qu'aucune nation ait fourni pendant cette période, ne comptant que sur le dévouement patriotique de ses enfants, sur leur intelligence et leur travail pour reconstituer le foyer national, la Lithuanie a donné au monde le plus bel exemple de désintéressement qu'il soit possible de citer.

L'attitude de la Lithuanie commençait à lui attirer des sympathies et, en dépit de l'effort de propagande des Polonais, leur cause commençait à avoir à Paris même des défenseurs, car elle apparaissait comme celle du droit et de la justice.

A cette époque j'écrivis un article qui eût un certain retentissement. On me permettra d'en citer quelques passages.

« Les portes de la Conférence de la Paix s'ouvrent difficilement devant les délégués de ces jeunes nations (Lithuaniens, Lettons, Esthoniens, Blancs-Ruthènes, Ukrainiens. Géorgiens, etc.) qui représentent plus de soixante millions d'habitants, mais les délégués de la République de Libéria

ou du Honduras ont voix délibérative. Etrange compréhension des intérêts de la France et de l'avenir de l'Humanité!

« Certains redoutent que la Russie devienne terre de colonisation pour l'Allemagne. Notre gouvernement, je le dis à regret, fait tout son possible pour cela. Il mécontente et décourage nos meilleurs amis, il renonce de gaîté de cœur aux appuis les plus cordiaux, il déserte une cause sacrée : celle de la liberté des peuples.

« A tort et à travers, la Conférence de la Paix tranche dans la vieille Europe. Elle incorpore au hasard villes et provinces. Ici elle institue le plébiscite, là elle le refuse. Aucune méthode ne préside à ses délibérations. Tous les sujets sont abordés, aucun n'est traité à fond et, pour reprendre un vieux mot, seuls subsistent les sujets de mécontentement.

« Si l'on n'y prend garde, notre nouvelle Europe sera un nid à chicanes. Le malheur est qu'entre peuples les querelles se vident à coups de fusil. Il serait pourtant si simple de donner aux peuples la libre disposition d'eux-mêmes, mais les principes wilsoniens se heurtent aux principes impérialistes, les appétits de l'un sont arrêtés par ceux du voisin, chacun veut prendre et ne rien donner.

. . . . . .

« Je désire ardemment qu'un accord intervienne entre la Lithuanie et la Pologne. Autant une entente entre les deux pays peut être profitable à l'humanité et à l'avenir économique des deux nations, autant la discorde n'engendrerait que ruines de toutes sortes. Que la Pologne réponde aux appels de la Lithuanie et l'accord sera bientôt établi.

« Les Alliés doivent intervenir pour établir la paix et la concorde entre deux peuples qui ont également droit à notre estime, à notre affection et à notre justice.

« Ici encore je réclame le plébiscite dans les régions contestées, en tenant compte de la dénationalisation qui s'est opérée sous l'influence des conquérants. La paix mondiale doit se faire sur les bases de la libre disposition des peuples.

M. Wilson et les Alliés l'ont solennellement promis au monde.

« J'ai foi en l'avenir de la Lithuanie. Jamais l'étincelle nationale ne s'y est éteinte. Sous l'influence des idées de la Révolution française, l'idée démocratique germa et se développa dans ce beau pays. Les paysans lithuaniens qui furent les gardiens de la langue et de la tradition lithuaniennes seront demain les réorganisateurs de leur pays, prouvant ainsi que l'idée nationale jaillit des entrailles mêmes de la terre, s'y purifie chaque fois qu'elle y touche et se conserve de génération en génération jusqu'au jour où les événements lui permettent d'affirmer sa vitalité » (1).

(1) *Revue Parlementaire*, 17 mai 1919.

CHAPITRE X

La lutte sur tous les fronts

M. Slezevicius qui venait de prendre la présidence du Conseil des Ministres et administrait le Ministère des Affaires Etrangères, en l'absence de M. Voldemaras qui continuait à présider la délégation lithuanienne à la Conférence de la Paix, adressa, le 6 juin, une note à MM. le colonel Greene, chef de la mission américaine à Libau, le capitaine de vaisseau Brisson, chef de division des bâtiments en Baltique, et Herbert A. Grant Watson, chef de la mission anglaise à Libau.

Le maréchal Foch avait ordonné aux Allemands d'abandonner la ligne du front en contact avec les Polonais et de se tenir à la ligne Kaisiadorys, le Niemen, Balbieriskis, Liudvinavas, Vizainis.

La note du gouvernement lithuanien avait pour but de porter à la connaissance des gouvernements de l'Entente que la Lithuanie était assez forte pour se défendre seule contre les bolcheviks russes, sans l'aide des Allemands, et pour maintenir l'ordre à l'intérieur du pays. Elle rappelait en même temps que la Lithuanie avait exigé qu'il soit défendu aux Polonais de s'avancer plus avant sur le territoire lithuanien. Or, le nouvel ordre du maréchal Foch intimait bien aux Allemands de reculer leur ligne de front, mais il ne défendait pas aux Polonais d'avancer en territoire lithuanien, ce qui fait que le gouvernement lithuanien était mis dans l'alternative soit d'abandonner la lutte contre les

bolchevistes pour se défendre contre l'invasion polonaise, soit de permettre aux Polonais d'occuper toute la partie méridionale de la Lithuanie.

Les troupes polonaises, nonobstant toutes les protestations de la Lithuanie et en présence de la carence des Alliés, continuaient d'avancer à l'ouest de Vilna et s'emparaient notamment d'une partie des districts de Kaisiadorys et d'Alytus où, pourtant, il n'y avait aucune troupe bolcheviste.

Non contents d'occuper sans droit des territoires lithuaniens, les Polonais mobilisaient des citoyens lithuaniens dans l'armée polonaise. Pour justifier cette action illégale, ils obligeaient les hommes ainsi mobilisés à déclarer par écrit qu'ils s'engageaient comme volontaires dans l'armée polonaise.

Des Lithuaniens étaient également engagés par force dans les armées de Denikine, Koltchak, Judenitch, ainsi que dans les autres armées blanches qui s'étaient formées sur le territoire de l'ancienne Russie.

La Délégation lithuanienne adressa, le 23 juin, une lettre au Conseil Suprême des Alliés pour lui demander de mettre fin à ces enrôlements, de démobiliser les Lithuaniens déjà mobilisés et de donner à ceux-ci la possibilité de retourner dans leur patrie.

Tandis que les Polonais protestaient devant le monde entier de leurs sentiments amicaux envers la Lithuanie, la presse polonaise ne cessait de faire valoir le grand intérêt que présenterait l'annexion de la Lithuanie à la Pologne.

1° La frontière polonaise toucherait la mer Baltique.

2° La Lithuanie ayant une population plus parsemée que la Pologne, il y aurait la possibilité d'organiser alors une colonisation polonaise.

3° La Pologne manquait de terres, de matières premières et de bois, ce qui n'était pas le cas pour la Lithuanie; par suite, en cas d'annexion de la Lithuanie, la Pologne ne

serait plus obligée d'acheter ces produits à l'étranger à des prix élevés.

Politique à double face : l'une destinée à calmer les appréhensions des puissances alliées, l'autre à surexciter le sentiment annexioniste des Polonais.

Les actes d'hostilité des Polonais se multiplièrent. On pourrait en citer un grand nombre. En voici quelques-uns, pris entre mille.

Le 10 juin, à Grodno, un régiment lithuanien fut supprimé, ses affaires furent liquidées et les soldats furent incorporés dans les détachements polonais.

Le 15 juin, non loin de Kitaviskés, les Polonais attaquèrent les sentinelles lithuaniennes et en blessèrent plusieurs.

Le 16 juin, plusieurs sentinelles lithuaniennes furent capturées au village de Narecenai et enfermées à la prison de Troki.

Le même jour, des légionnaires polonais désarmèrent des soldats lithuaniens envoyés comme détachement à la Kommandantur à Alytus et jetèrent en prison, après les avoir dépouillés de leurs vêtements, l'officier commandant le détachement et trois soldats.

Ils menacèrent de procéder de la même manière à Daugai où se trouvait un détachement de la Kommandantur d'Alytus.

Les soldats appartenant à la cavalerie polonaise, en résidence à Varena, désarmèrent et jetèrent en prison après les avoir dépouillés de leurs vêtements, l'officier commandant à Varena, la milice et le maire de la commune. Aux environs de Daugai, ils menacèrent d'arrestation le commandant et le conseil municipal du village.

La Délégation lithuanienne s'adressa directement au Président Wilson pour lui demander sa haute intervention. M. Gilbert Close, secrétaire particulier du Président Wilson, écrivit, le 17 juin, la lettre suivante à M. Voldemaras, Président de la Délégation lithuanienne.

« Monsieur,

« Le Président m'a prié d'accuser réception de votre lettre du 13 juin et de vous dire qu'il comprend parfaitement les sentiments et les aspirations des Lithuaniens que vous lui avez si fortement présentés, et s'il ne peut actuellement recevoir votre délégation, croyez que c'est uniquement parce qu'il ne peut vraiment se soustraire à ses devoirs. Le Président vous prie de croire que toutes les revendications de la délégation lithuanienne ont eu toute son attention.

« Bien sincèrement.

« Signé : GILBERT CLOSE,

« *Secrétaire particulier du Président.* »

La délégation lithuanienne à la Conférence de la Paix, en même temps qu'elle défendait les intérêts politiques de la Lithuanie, avait à se préoccuper de son organisation économique.

La Lithuanie ne possédait pas de matériel roulant, celui qu'elle avait avant la guerre ayant été ou emporté par l'armée russe en retraite, ou capturé par les Allemands, ou détruit au cours des combats. Les autorités allemandes d'occupation avaient transformé les voies ferrées de Lithuanie qui avaient la largeur des voies russes en leur donnant la largeur normale internationale. Dans le cas où les Alliés permettraient aux Allemands, lors de leur départ de Lithuanie, d'emporter les wagons et les locomotives, le pays serait resté sans matériel roulant et les transports par chemin de fer auraient été complètement arrêtés. D'ailleurs, les transports par chemin de fer étaient complètement entravés par les autorités allemandes qui tâchaient de se réserver l'exportation de la Lithuanie et empêchaient tout convoi vers les pays de l'Entente. Il faut dire aussi que le matériel de chemin de fer qui circulait alors en Lithuanie était déjà bien usagé et loin d'être suffisant pour les besoins du pays.

La Délégation lithuanienne s'adressa à la Commission de

liquidation des stocks des Etats-Unis d'Amérique pour lui demander la cession d'une centaine de locomotives avec le nombre correspondant de wagons de différents types. La Commission répondit que la fourniture de ce matériel roulant ne pouvait être effectuée et que la solution de cette question dépendait du Conseil Suprême économique interallié.

La délégation lithuanienne écrivit donc, le 13 juin, au Conseil Suprême pour lui demander :

1° De ne pas permettre aux Allemands d'emporter de Lithuanie le matériel roulant.

2° D'autoriser la Commission de liquidation des Etats-Unis à livrer au gouvernement lithuanien la quantité de locomotives demandée et le matériel roulant correspondant.

Ces questions économiques, pour si importantes qu'elles fûssent, passaient néanmoins au second plan, car elles étaient dominées par la question politique.

L'idée du plébiscite ayant été émise par certains, comme étant la dernière expression de l'idée démocratique dans le domaine de la libre disposition des peuples, les Polonais craignirent un moment que le Conseil Suprême ne se décidât à l'organiser dans les territoires contestés. Aussitôt les journaux polonais commencèrent à écrire que d'innombrables pétitions arrivaient journellement à Varsovie, qui toutes exprimaient la « volonté des populations » de voir ces territoires à jamais rattachés à la Pologne.

Nous savons comment fut obtenue cette « expression de la volonté populaire », qui ne se manifesta pas sous la forme impressionnante décrite par les Polonais, mais d'une manière beaucoup plus restreinte.

Immédiatement après l'occupation des provinces lithuaniennes par les armées polonaises, c'est-à-dire en pleine lutte contre les bolcheviks, et pendant que l'on donnait la chasse dans les régions occupées aux partisans de ces derniers, les autorités polonaises d'occupation organisèrent des enquêtes nationales.

Dans le même temps, les organes exécutifs polonais, c'est-à-dire la milice, la gendarmerie polonaise et les détachements militaires réglaient leur attitude vis-à-vis de la population civile conformément au principe que voici : quiconque n'est pas polonais est bolchevik; à la vérité on demandait bien aux gens s'ils consentaient à se déclarer en faveur d'une réunion à la Pologne, mais quiconque se montrait hostile à ce projet, était déclaré bolchevik et traité comme tel. Le fait est démontré par les arrestations en masse des Lithuaniens et des Blancs-Russiens, ainsi que par des pogroms de Juifs. L'expression libre du désir populaire n'était donc rien autre chose que le cri d'angoisse arraché par la baïonnette appliquée sur la poitrine. Toutefois quelques unités séparées se laissèrent intimider par ces procédés, mais la grande masse demeura réfractaire à la volonté des envahisseurs.

Il fallut donc user d'autres moyens à son égard et c'est ainsi que l'on eut recours à la démagogie. Par les prêtres polonais spécialement envoyés à cette fin dans les provinces lithuaniennes, on commença à agir sur le sentiment religieux, en s'efforçant de gagner les masses ignorantes par ce précepte mensonger : tout ce qui est catholique est Polonais, et tout ce qui n'est pas Polonais est par cela même étranger au catholicisme.

On demandait aux gens du peuple profondément religieux : voulez-vous rester catholiques? et on inscrivait leur réponse en la déformant : Nous voulons être rattachés à la Pologne.

Mais c'est par le pain que l'on agit le plus sûrement sur un affamé. On se servit donc de la farine américaine et l'on demanda : Voulez-vous du pain? Comme dans le premier cas, la réponse fut, d'après les documents du moins : Nous voulons appartenir à la Pologne.

Quand ces moyens se montrèrent insuffisants, on recourut à une forme de plébiscite des plus singulières. Dans certaines localités, comme à Swienciany, par exemple, les agents des autorités polonaises d'occupation rassemblaient

en grand secret quelques dizaines d'habitants polonais, un ou deux par village ou bourgade. La réunion ainsi formée proclamait, au nom de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, la résolution de se rattacher à la Pologne, à l'insu, cela va de soi, de la population elle-même.

Voilà quelle était l'expression, d'après les Polonais, de l'idée démocratique dans le domaine de la libre disposition des peuples. On voit quel rôle important y jouait le knout de la gendarmerie de campagne.

Faut-il s'étonner de ce que les Polonais acceptaient l'idée d'un plébiscite dans les territoires contestés de la Lithuanie. Appliqué dans les conditions que je viens de dire, il eût été une sinistre et lamentable parodie.

CHAPITRE XI

La délégation lithuanienne est entendue a titre privé par la Conférence de la Paix

Le 7 juillet 1919, à 10 h. 30 du matin, la délégation lithuanienne fut reçue par la Commission baltique près la Conférence de la Paix.

La délégation exposa la situation politique, économique et militaire de la Lithuanie. M. Staugaitis, vice-président du Conseil d'Etat de Lithuanie, arrivé depuis peu à Paris, chargé d'une mission spéciale, souligna que le gouvernement provisoire était un gouvernement appuyé par tous les partis et constitué sur la base de la coalition.

Le colonel américain Green, de retour d'une mission spéciale en Lithuanie, confirma cette assertion, dans le compte rendu détaillé qu'il fit de la situation de ce pays.

En ce qui concerne la situation économique, la délégation lithuanienne communiqua que, malgré la rapacité des Allemands, le ravitaillement promettait de s'améliorer, grâce à l'état favorable des terrains nouvellement ensemencés. Aucune menace de famine. Le ravitaillement des villes laissait plus à désirer que celui des campagnes, non pas tant à cause du manque de vivres que par suite des difficultés de transport et de la situation politique. La situation la plus mauvaise était celle des régions délivrées des bolcheviks qui, en général, n'avaient laissé qu'une vache et un cheval par village.

La délégation fit observer que la Lithuanie était susceptible de se reconstituer par ses propres forces, excepté en ce qui concernait la défense du pays par les armées nationales dont l'armement et l'équipement exigeraient des sacrifices considérables, que le gouvernement lithuanien ne pouvait pour le moment accomplir, sans le secours financier des Alliés.

Le colonel Green confirma cette assertion dans les termes suivants : « Le commandement et le ministère de la guerre sont excellents en Lithuanie; avec l'aide de l'Entente, l'armée lithuanienne pourra chasser les bolcheviks en très peu de temps. Cette aide devra consister en munitions et en instructeurs. En ce qui concerne le rôle des troupes allemandes, leur présence est trop coûteuse pour la Lithuanie et une armée lithuanienne qui n'aurait qu'un quart des effectifs actuels de l'armée allemande de Lithuanie pourrait remplacer avantageusement celle-ci dans la lutte contre les bolcheviks ».

Le président de la délégation, M. le professeur Voldemaras, ajouta qu'en raison du rôle suspect des Allemands dans la lutte contre les bolcheviks, ainsi que des succès récents des armées lithuaniennes, il serait utile de retirer entièrement de Lithuanie les troupes allemandes laissées dans ce pays en conformité des clauses de l'armistice.

M. Voldemaras exposa également, en s'appuyant sur les statistiques d'avant-guerre, l'état des richesses de la Lithuanie, état qui fournissait des garanties plus que suffisantes aux Alliés dont le concours immédiat était nécessité par la situation momentanée du pays.

Cette assertion fut confirmée par le colonel Green.

En rendant compte de l'opposition que les Polonais faisaient au gouvernement lithuanien de coalition, le colonel Green déclara que le meilleur moyen de régler le litige serait de le soumettre au jugement des Alliés.

A cet endroit, le commandant Aublet fit remarquer que le gouvernement lithuanien, dans son désir de conciliation et sa loyauté envers l'Entente, s'en rapportait aux arrange-

ments avec les Alliés et avait déjà donné maintes preuves de sa bonne volonté.

Le président de la Commission baltique, sir Esmé Howard, remercia la délégation de toutes les explications qu'elle avait bien voulu lui fournir, ainsi que le colonel Green et le commandant Aublet, exprima la sympathie des Alliés pour l'Etat lithuanien et manifesta le désir de l'Entente de voir se stabiliser les conditions politiques et économiques de cet Etat. En ce qui concerne l'aide financière de l'Entente, il ajouta : la situation économique est des plus difficiles dans tous les pays qui prirent part à la guerre, ce qui explique les lenteurs de l'aide apportée à la Lithuanie.

La sympathie des Américains et des Anglais pour la Lithuanie s'était manifestée dès le début de la Conférence de la Paix. Il est juste de reconnaître que c'est de ce côté que les Lithuaniens trouvèrent toujours les appuis les plus effectifs. La France, au contraire, hypnotisée par la pensée de créer une grande Pologne, trompée par une campagne de presse mensongère, mal renseignée sur ce qui se passait dans l'Est européen, préoccupée surtout de tout ce qui pouvait contribuer à sa sauvegarde personnelle, ne prêtait qu'une attention distraite aux demandes de la Lithuanie. Longtemps, les dirigeants de la politique extérieure française crurent qu'une Lithuanie indépendante n'était pas viable, et lorsqu'ils durent s'incliner devant la réalité des faits, ils le firent de mauvaise grâce. Les seuls qui défendirent la Lithuanie furent les militaires français allés en mission dans le pays; sur place ils s'étaient rendu compte du bien-fondé des revendications lithuaniennes, avaient pu apprécier la valeur des soldats lithuaniens et juger la conduite inqualifiable des troupes polonaises envers la Lithuanie. Ils furent et sont restés les meilleurs défenseurs de la cause lithuaniennes au regard de l'opinion publique française et du gouvernement français. Pour excuser l'indifférence de la France en ce qui concernait la Lithuanie, disons que ce pays nous était à peu près inconnu tandis que,

bercés dans le rêve romantique de la résurrection de la Pologne, nous considérions cette résurrection comme article de foi. Seulement ce que nous ne savions pas et que l'avenir devait se charger de nous apprendre, c'est que la Pologne telle que l'avaient connue nos pères, n'était pas la Pologne réelle.

Pour tout dire, bien peu de Lithuaniens étaient venus en France, tandis que quantité de Polonais, fuyant la tyrannie tsariste, s'étaient réfugiés chez nous.

Les Lithuaniens avaient émigré surtout aux Etats-Unis, ce qui explique l'intérêt que, dès le début de la Conférence de la Paix, les Américains du Nord manifestèrent pour la cause lithuanienne. Les Lithuaniens nommaient les Etats-Unis leur deuxième patrie. Ainsi que je l'ai déjà dit, au moment de la guerre mondiale, ils y étaient au nombre de près d'un million. Ils comptaient 3.000 sociétés diverses et organisations propres, telles que mutualités, sociétés de crédit et de diverses autres branches économiques ou associations d'un caractère littéraire ou national; 750.000 membres étaient affiliés à ces groupements, tandis que 110 paroisses dotées d'églises qui leur étaient propres desservaient exclusivement des Lithuaniens. La presse lithuanienne comptait en 1914, et doit sans doute compter encore aujourd'hui, 32 publications périodiques et la seule ville de Chicago, peuplée de 80.000 Lithuaniens, voit paraître trois quotidiens lithuaniens. Parmi ces émigrés on compte beaucoup de gens fort aisés; néanmoins, la majorité est composée de simples ouvriers : cordonniers, tailleurs, charbonniers, forgerons, etc., ainsi qu'un grand nombre d'ouvriers d'usine.

Les Lithuaniens d'Amérique, dès l'organisation du gouvernement provisoire en Lithuanie, vinrent financièrement au secours de leurs compatriotes, c'est grâce à leur aide que le gouvernement lithuanien put faire face à ses premiers besoins. Après l'armistice, beaucoup de Lithuaniens quittèrent l'Amérique, soit pour réintégrer leur patrie, soit pour venir à Paris ou à Londres aider à la reconstitution de la

Lithuanie. Sortis de la dure oppression russe et épanouis au soleil des grandes libertés américaines qui secondèrent le développement de leur vie nationale, les Lithuaniens d'Amérique n'avaient qu'un désir : doter leur mère patrie de libertés semblables. Ils comprenaient très bien que la cause de la véritable démocratie est liée à la chute de tout impérialisme et militarisme. Ils voulaient une Lithuanie démocratique et mettaient tous leurs espoirs dans le programme dont Woodrow Wilson était le héros. Les diplomates anglais s'étaient ralliés au point de vue du Président des Etats-Unis, les Lithuaniens espéraient que les autres diplomates, représentant des Etats démocratiques, telle la France, s'y rallieraient et qu'ainsi la Lithuanie pourrait en bénéficier.

L'indépendance entière de la Lithuanie figurait sur tous les programmes politiques des Lithuaniens d'Amérique. Il n'y existait pas de parti sans ce point fondamental. Aussi l'invasion bolchevique et la tentative polonaise émurent profondément les Lithuaniens d'Amérique. Dans le but de porter secours à la mère patrie, ils s'adressèrent maintes fois au gouvernement américain pour obtenir la permission de créer des légions lithuaniennes pour contribuer à la défense de la Lithuanie. La création de telles organisations ayant été permise aux Polonais, ils ne voyaient pas pourquoi on aurait pu leur interdire de défendre leur pays. Diverses sociétés de gymnastique préparaient la jeunesse lithuanienne d'Amérique afin de pouvoir rapidement remplir ce rôle, un corps de volontaires comprenant plus de vingt mille hommes était prêt à venir en Lithuanie. Ils espéraient toujours qu'on leur permettrait de débarquer en Lithuanie pour combattre tous les agresseurs. Mais l'Europe prodiguait ses sympathies aux Polonais, tandis que le sort de la Lithuanie était encore en suspens. On a pu constater alors, aux Etats-Unis, un très curieux symptôme. Fiers de ce que les Alliés leur aient attribué l'indépendance, les Polonais attaquaient fréquemment les ouvriers lithuaniens, les criblant d'épigrammes, se moquant de leur ignorance, leur

disant qu'ils seraient gouvernés par des Polonais. Les rixes entre Polonais et Lithuaniens étaient fréquentes et avaient souvent leur épilogue devant les tribunaux. Ainsi partout s'affirmait l'indéfectible attachement des Lithuaniens pour leur patrie, leur volonté de la voir libre et indépendante et leur résistance à « l'envahisseur polonais ».

CHAPITRE XII

L'action agressive des Polonais et la ligne de démarcation

Le 18 juin, le lieutenant-colonel Reboul, chef de la mission française en Lithuanie, avait averti le Gouvernement lithuanien que par ordre du Conseil des Quatre une ligne de démarcation avait été établie entre les armées lithuaniennes et polonaises. Cette ligne tracée sans consultation préalable des autorités lithuaniennes et peu conforme aux intérêts de la Lithuanie, partait d'Augustovo, longeait d'abord le canal du même nom, ensuite le Niemen dans la direction Nord, enfin la voie ferrée Grodno-Vilna-Dunabourg, à une distance de 5 kilomètres à l'ouest de cette ville.

Cependant, dès la fin de juin, les armées polonaises franchissaient, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, cette ligne et d'après une communication du Gouvernement lithuanien, en date du 12 juillet, elles passaient à l'offensive sur tout le front, occupaient Merkiné, Varena, Butrimonys, Jeznas, Sirvintai, et prononçaient même une attaque contre Zizmariai, localité située à 30 kilomètres à l'Ouest de la ligne de démarcation. Le gouvernement lithuanien et la Délégation de Lithuanie à la Conférence de la Paix portèrent ces faits à la connaissance des gouvernements de l'Entente et, le 11 juillet, le maréchal Foch intima aux Polonais l'ordre de repasser la ligne de démarcation.

Néanmoins, d'après une communication du gouvernement lithuanien, le 17 juillet, les polonais concentrèrent des forces considérables sur le front Butrimonys-Stakliskés et déclanchèrent une nouvelle offensive, le 20 juillet, sur la ligne Merkiné-Alytus-Jeznas-Kaünas. Le 21 juillet, ils franchirent la ligne de démarcation au nord de Vilna et attaquèrent de dos l'armée lithuanienne engagée dans un combat contre les bolcheviks russes dans la région de Utena-Alunta. Devant ces violations répétées de la ligne de démarcation le gouvernement de Lithuanie adressa une note au gouvernement de Pologne et appela son attention sur la conduite inqualifiable des armées polonaises à l'égard des populations dans les parties occupées de la Lithuanie. Loin, toutefois, de mettre fin à des attaques qui avaient déjà fait tant de victimes et de proposer leurs conditions pour un règlement amiable du conflit, les Polonais, d'après un communiqué de l'Etat-major général de Lithuanie, en date du 25 juillet, forts de la supériorité de leur nombre et de leur armement, occupèrent Merkiné, franchirent même le Niemen en direction de Serijai et prononcèrent des attaques sur tout le front Alytus-Kaünas.

M. Slezevicius, Président du Conseil des Ministres de Lithuanie, télégraphia à Clemenceau pour lui signaler que malgré l'ordre exprès du maréchal Foch, remis le 24 juillet par la mission militaire française à Kaünas aux Polonais, ceux-ci avaient de nouveau franchi la ligne de démarcation; il priait instamment, au nom du gouvernement lithuanien, le gouvernement français de faire arrêter l'invasion de l'armée polonaise qui occupait déjà une partie de la Lithuanie méridionale, lui signalant le péril d'une guerre acharnée entre la Lithuanie et la Pologne, d'où pouvait résulter l'embrasement de toute l'Europe Orientale.

Le 3 août, le lieutenant-colonel Reboul, chef de la mission française en Lithuanie, écrivit au Président du Conseil lithuanien pour lui donner communication du télégramme suivant qu'il venait de recevoir :

« Les gouvernements alliés et associés ont décidé, par modification aux dispositions de leur télégramme du 14 juin, de fixer ainsi la ligne de démarcation entre les troupes lithuaniennes et polonaises.

« La ligne de démarcation laisse aux Polonais les districts de Souvalki et d'Augustowo.

« Elle leur laisse la partie du district de Seiny à l'est de la rivière Chernochalaye, jusqu'à son confluent avec le Niemen.

« Elle suit le Niemen jusqu'à Merech qui appartient aux Lithuaniens.

« Elle court ensuite parallèlement à la voie ferrée Orany-Vilna-Dvinsk, à environ 12 kilomètres au nord de cette ligne et cela jusqu'au front actuel.

« Les missions militaires du général Henrys et du colonel Reboul doivent régler sur place le détail du tracé de cette ligne.

« Je suis chargé, sous la haute direction du général Gough, de contrôler les mouvements des troupes au nord de la nouvelle ligne de démarcation.

« La présente lettre annule celle que je vous ai adressée le 18 juin sous le N° 75/L, en ce qui concerne seulement la détermination de la ligne de démarcation.

« Le dernier paargraphe de cette lettre demeure toujours en vigueur en ce que cette ligne de démarcation n'est nullement attributive de territoire et mon gouvernement me prie, à nouveau, de bien vouloir appeler votre attention sur ce fait : *la ligne de démarcation ne doit préjuger en rien des décisions du Congrès de la Paix qui seules fixeront les limites des deux Etats.*

« Elle ne doit pas être interprétée comme attributive, même momentanée, de territoire; elle veut dire simplement occupation militaire provisoire dans un but militaire ou de police.

« (Signé) REBOUL. »

Par une nouvelle lettre en date, à Kaünas, du 6 août, le lieutenant-colonel Reboul informait M. le Président du Conseil des Ministres de Lithuanie qu'il se rendrait, le 9 courant, à Varsovie, pour traiter avec le général Henrys, de la convention militaire concernant la ligne de démarcation à établir entre les troupes lithuaniennes et polonaises. Il lui demandait de bien vouloir lui faire connaître, le vendredi soir 8 courant au plus tard :

« 1° Les limites que vous désireriez pour la ligne de démarcation dans les cadres de ma lettre précitée.

« 2° Les mesures que vous souhaiteriez voir prendre pour l'administration des districts de Souvalki et de Seiny. En particulier faire connaître depuis quand fonctionne votre administration.

« 3° Les mesures que vous souhaiteriez voir prendre pour l'exploitation de la voie ferrée Souvalki-Orany.

« 4° Si vous êtes prêts à assurer et dans quelles conditions

« *a*) l'exploitation de la voie ferrée Vilna-Kaünas.

« *b*) l'exploitation de la ligne télégraphique Vilna-Kaünas.

« (Signé) Reboul. »

Au nom du gouvernement lithuanien, M. Zaunius, conseiller du ministère des Affaires Etrangères, répondit, le 8 août, au lieutenant-colonel Reboul.

De cette réponse il résultait, qu'aux yeux du gouvernement lithuanien, le changement de la ligne de démarcation ne faisait qu'aggraver la situation existante, car elle détachait un nouveau morceau du territoire lithuanien pour le soumettre aux autorités polonaises.

Le gouvernement lithuanien proposait aussi une ligne de démarcation provisoire pour éviter toute effusion de sang.

En ce qui concernait les autres questions contenues dans la lettre du lieutenant-colonel Reboul, le gouvernement lithuanien s'engageait à rétablir dans deux ou trois jours, par chemin de fer, la communication jusqu'à Vilna ou Landvarow et dans sept à dix jours les lignes télégraphiques et téléphoniques jusqu'à Vievis. Il proposait également d'exploiter la ligne Varena-Suvalkai et offrait de faire établir par une commission mixte lithuano-polonaise les détails techniques de l'exploitation.

Le gouvernement lithuanien terminait sa réponse en disant que, considérant la conduite de l'armée polonaise dans la partie de la Lithuanie par elle occupée, il ne lui était pas possible d'organiser sa propre administration en deça de la ligne de démarcation, tant que l'armée polonaise y séjournerait.

Tandis que le lieutenant-colonel Reboul s'occupait de tracer la ligne de démarcation entre les armées lithuaniennes et polonaises, la délégation lithuanienne à la Conférence de la Paix continuait à suivre les différentes questions intéressant la Lithuanie.

Au nombre de celles-ci, il y en avait une particulièrement angoissante : c'était celle concernant les Lithuaniens servant dans l'armée polonaise du général Haller qui venait d'être envoyée de France en Pologne.

Certains Lithuaniens s'étaient engagés dans les légions polonaises à une époque où les soldats des armées russes de France, après la révolution bolcheviste, étaient assimilés aux prisonniers de guerre et ne pouvaient se libérer qu'en s'engageant dans les légions polonaises alors en formation. D'autres étaient entrés dans ces légions après leur libération, en tant que soldats de l'armée russe, au moment où des territoires occupés par les Allemands retombaient au pouvoir des armées de l'Entente. Leur acte s'expliquait par l'assurance que leur donnaient les organisateurs de l'armée polonaise que la Lithuanie, occupée par les Allemands, était menacée par ceux-ci d'annexion et que les Lithuaniens

avaient conclu avec les Polonais un accord en vue d'une action commune pour le bonheur des deux pays.

Les Lithuaniens ainsi enrôlés par force ou par surprise demandaient en vain aux autorités polonaises de les libérer, la prolongation de leur service dans l'armée polonaise équivalant pour eux à une véritable contrainte de se retourner contre leur patrie ou de servir les visées impérialistes de la Pologne sur ses voisins (l'Ukraine par exemple), au lieu de combattre dans l'armée lithuanienne les bolcheviks russes.

La délégation lithuanienne écrivit, le 2 août, au Conseil Suprême des Alliés pour lui demander de mettre fin à cette situation.

Pour la première fois, nous voyons à côté de la signature de M. Voldemaras, président de la délégation, celle de M. Klimas qui venait de remplacer, comme secrétaire, M. Galvanauskas.

La nouvelle du changement de la ligne de démarcation entre les armées lithuaniennes et polonaises avait profondément ému les populations lithuaniennes qui habitaient à proximité de la ligne de démarcation.

Les représentants du district et de la ville de Seiny, dans le gouvernement de Souvalki, MM. J. Laukaitis, chancelier du diocèse de Seiny; Jurgis Narjauskas, chanoine du diocèse de Seiny; Dr Phil. Pie Bielskus, professeur au grand séminaire de Seiny, adressèrent à la délégation lithuanienne à la Conférence de la Paix, une lettre pour protester, avec la dernière énergie, contre l'établissement d'une ligne de démarcation qui, à l'est, entre Grodno et Vilna, faisait passer à la Pologne une bande de territoire important, peuplée exclusivement de Lithuaniens.

Voici les raisons q'ils faisaient valoir à l'appui de leur protestation :

1° La ville de Seiny est le centre administratif du district de Seiny. C'est là qu'est le siège de l'Administration et des Cours de justice du district, de l'administration des Postes,

de la milice du district et des représentants des divers ministères de la Lithuanie.

2° La ville de Seiny est le centre du district militaire, le siège du grand quartier général et du Gouvernement militaire.

3° La ville de Seiny est le siège de l'administration ecclésiastique et la résidence de l'évêque lithuanien du diocèse de Seiny. Elle possède également un grand séminaire catholique lithuanien.

4° La ville de Seiny est un centre d'enseignement et de culture intellectuelle pour tous les districts lithuaniens situés au nord de Seiny. Avant la guerre, quatre journaux lithuaniens paraissaient à Seiny. Les Lithuaniens possèdent à Seiny deux écoles primaires, des cours d'adultes et deux gymnases (institutions d'enseignement secondaire) de jeunes gens et de jeunes filles.

5° La population de la ville de Seiny appartient à trois nationalités dont aucune ne possède une majorité absolue. On compte 1.500 Juifs, 900 Lithuaniens non compris les étudiants et les fonctionnaires, 800 Polonais.

6° La ville de Seiny n'a jamais fait partie de la Pologne. La population purement lithuanienne du district de Seiny atteint le chiffre de 60.000 habitants et l'on ne compte guère que 10.000 Lithuaniens polonisés qui se réclament de la nationalité polonaise. Lors des quatre élections à la Douma russe, les élus du district de Seiny furent tous Lithuaniens; ceux de la ville de Seiny étaient Juifs.

7° Toutes les communes du district sont organisées d'après un plan commun à la Lithuanie entière.

8° Le gouvernement de Lithuanie a déjà ajouté au district de Seiny la commune de Punsk qui est formée par deux paroisses lithuaniennes et constituait autrefois une partie du district de Souvalki.

9° Le 6 juillet, lors d'une cérémonie pour commémorer l'indépendance lithuanienne, la population a demandé unanimement l'attribution de la ville de Seiny à la Lithuanie.

Ils terminaient leur protestation en faisant valoir qu'une annexion même temporaire de la ville de Seiny à la Pologne désorganiserait inévitablement la vie sociale, économique et culturelle du district.

En transmettant la protestation des représentants du district de Seiny au Conseil Suprême des Alliés, la délégation lithuanienne faisait ressortir que la dite protestation ne visait qu'une partie de la ligne de démarcation et annonçait l'envoi d'un mémoire concernant la ligne de démarcation tout entière.

Avant de parler de ce mémoire, je dois signaler la lettre que M. Dominique de Semachko, représentant des populations blanches-russiennes de Lithuanie, membre de la Taryba (Conseil d'Etat) et de la délégation lithuanienne à la Conférence de la Paix, écrivit à M. Voldemaras, le 20 août 1919.

Dans cette lettre, M. de Semachko priait le président de la délégation de vouloir porter, sans délai, à la connaissance du Conseil Suprême des Alliés et de tous les pays civilisés, les persécutions auxquelles étaient soumises, de la part des autorités polonaises, les populations blanches-russiennes de Grodno, Vilna, Bielostok, Volkovysk et autres localités occupées par les armées polonaises.

« Nous sommes informés que les prisons regorgent d'hommes politiques blancs-russiens. Un grand nombre de ceux-ci furent également emmenés à Varsovie et à Cracovic. Tous leurs journaux blancs-russiens ont été suspendus, leurs rédacteurs sont en prison. A Grodno deux Blancs-Russiens, membres de la Taryba lithuanienne, MM. Korczinski et Bielecki, ont été arrêtés, maltraités en prison et ensuite envoyés à Varsovie. Toutes les institutions nationales blanches-russiennes ainsi que les écoles ont été fermées par les Polonais dans tout le gouvernement de Grodno.

L'indignation contre les Polonais grandit d'heure en heure dans les masses profondes de la population et les Blancs-Russiens des classes cultivées ont toutes les peines du monde à réprimer le mouvement de révolte qui se dessine contre les autorités polonaises. Si les Polonais ne changent pas immédiatement d'attitude, des incidents regrettables sont à redouter dont les conséquences ne sauraient être profitables qu'aux bolcheviks russes. »

Pendant cette période particulièrement troublée qui va de l'Armistice à la fin de 1919, il ne se passe pas de jour sans que l'on constate un acte d'injustice ou de cruauté commis par les Polonais. Lithuaniens, Blancs-Russiens, Juifs, sont unanimes dans leurs protestations. Je n'ai pas trouvé une seule note divergente. Par contre, les Polonais n'ont jamais pu citer un seul acte répréhensible imputable aux malheureuses populations qu'ils soumettaient à un véritable régime de terreur.

C'est le 22 août que la délégation lithuanienne à la Conférence de la Paix adressa au Conseil Suprême des Alliés un long mémoire destiné à faire le point.

Après avoir résumé la situation militaire en Lithuanie, la délégation mentionnait au Conseil Suprême que l'indulgence des puissances de l'Entente envers les visées polonaises était considérée par le peuple lithuanien comme une injustice inexplicable à son égard. La nouvelle ligne de démarcation qui allait céder aux Polonais une partie considérable du gouvernement de Souvalki, avec les villes de Souvalki et de Seiny, dont la dernière, outre son importance nationale, avait le caractère d'un centre religieux lithuanien, ne pouvait malheureusement que renforcer chez le peuple lithuanien l'impression que l'Entente lui refusait la satisfaction de ses revendications les plus légitimes.

Le maréchal Foch avait eu soin de préciser avec insistance que la ligne de démarcation n'avait rien à faire avec le futur statut politique du pays. Par conséquent, puisque cette ligne était jalonnée dans des buts purement militaires, elle eut dû se modifier suivant les changements de la situa-

tion militaire. A ce point de vue, l'armée polonaise en Lithuanie disposait pour son secteur du front, de plusieurs lignes de chemin de fer qui lui assuraient des communications commodes avec la Pologne. En effet, le secteur du front Dvinsk-Vilna était défendu par l'armée lithuanienne parce que les bolcheviks avaient une excellente base à Dvinsk. D'autres points pouvaient fournir un terrain favorable à leur action : Polotsk, Vitebsk, Orcha, Homel, Kief. Ce secteur était tenu par l'armée polonaise qui disposait de plusieurs lignes de chemin de fer et n'avait pas absolument besoin de la ligne Orany-Vilna-Dvinsk. L'armée lithuanienne, au contraire, ne pouvait pas s'en passer, tant pour les transports des troupes que pour celui du matériel de guerre. La Lithuanie demandait donc aux Alliés l'autorisation d'utiliser cette ligne; nulle demande n'était plus logique et plus raisonnable.

La délégation lithuanienne attira l'attention des Alliés sur la politique annexionniste poursuivie par les Polonais en Lithuanie. Sous prétexte de lutter contre les bolcheviks, alors que les Lithuaniens n'avaient besoin d'aucun concours pour se débarasser d'eux, les Polonais préparaient le terrain, en vue d'annexer les provinces occupées en Lithuanie. Si l'on veut bien considérer que l'armée polonaise avait été créée et était entretenue par les Alliés, principalement par la France, on doit comprendre avec quel profond sentiment de tristesse la Lithuanie voyait le Conseil Suprême se désintéresser du sort de ses provinces. Le gouvernement lithuanien, toujours confiant dans la justice de sa cause, demanda aux Alliés d'envoyer une mission spéciale chargée de surveiller l'action politique de l'armée polonaise en Lithuanie; comme à ce moment les frontières de la Lithuanie n'étaient pas encore fixées, sauf avec la Prusse, le gouvernement lithuanien insista pour que ses délégués fûssent autorisés à accompagner la mission spéciale dans tout le territoire lithuanien, tel qu'il était désigné dans les revendications présentées par la Lithuanie à la Conférence de la Paix.

Afin de prouver la loyauté de ses intentions, le gouverne-

ment lithuanien considérant qu'il existait sur ce territoire des districts susceptibles d'être contestés par les deux parties (tels que Bielsk et Bielostok) dans le gouvernement de Grodno et pour lesquels les statistiques donnaient un chiffre important de Polonais, acceptait que ces districts fûssent placés sous l'administration interalliée jusqu'à ce que la Conférence de la Paix ait statué sur la délimitation définitive entre la Lithuanie et la Pologne.

Sans s'embarrasser de rien, l'armée polonaise continua sa marche en avant dans le gouvernement de Souvalki, franchissant même le Niemen. Des bandes de partisans, opérant sur les flancs de l'armée régulière, se répandirent dans toutes les campagnes, semant partout la terreur, abattant les poteaux télégraphiques, ameutant la population contre le gouvernement lithuanien. Le 23 août, après de sanglants combats, l'armée polonaise s'empara de Seiny. Le 25 août, M. Slezevicius, président du Conseil des ministres de Lithuanie, télégraphia ces nouvelles à la délégation lithuanienne qui s'empressa de les communiquer au Conseil Suprême.

Le 1er septembre, le lieutenant-colonel Reboul, chef de la mission militaire française à Kaünas, écrivit au Président du Conseil des Ministres de Lithuanie « J'ai l'honneur de vous faire connaître que d'après un télégramme que je viens de recevoir du Congrès de la Paix, la ligne de démarcation adoptée est celle portée sur la carte au 1/1000 000 qui vous a été communiquée et qui doit servir de base à une ligne de démarcation plus précise. Ce télégramme insiste beaucoup sur le fait que la ligne de démarcation ne signifie rien au point de vue attribution définitive de territoire ».

Signé : Reboul.

Le premier acte de la tragédie était terminé. Les puissances Alliées fixaient encore une ligne de démarcation en plein territoire lithuanien, à une grande distance de la frontière ethnographique de la Lithuanie. Sans doute le Con-

seil Suprême disait avec insistance que la ligne de démarcation ne signifiait rien quant à l'attribution définitive des territoires. Aux yeux des Lithuaniens elle signifiait la consécration de l'occupation étrangère là où elle n'était pas militairement motivée, une nouvelle période de luttes et de souffrances, la méconnaissance de leurs droits les plus incontestables. Elle justifiait toutes les appréhensions. L'avenir devait prouver, hélas! que le provisoire est parfois aussi dangereux que le définitif et qu'entre les promesses et les actes, la route est souvent bien longue!

CHAPITRE XIII

Les excès polonais en Lithuanie

La Lithuanie s'inclina devant la décision des Puissances Alliées, confiante dans leur parole que l'occupation territoriale motivée par les nécessités de la lutte contre les bolcheviks n'influencerait en rien la délimitation des frontières entre les deux pays. Toutefois, le peuple lithuanien, en présence de l'extension ininterrompue de l'occupation polonaise et de l'inefficacité des protestations que le Gouvernement lithuanien adressait aux Puissances de l'Entente, commençait à perdre confiance dans la possibilité d'une solution pacifique du conflit par voie de médiation.

Ce sentiment était d'autant plus fondé que les troupes polonaises ne respectaient pas même les ordres des Alliés et, qu'après avoir franchi la ligne de démarcation, elles continuaient à avancer dans la direction de Kaünas tant par le Sud des Gouvernements de Souvalki et de Vilna que par le Nord-Est, menaçant même l'arrière de l'armée lithuanienne aux prises avec les bolcheviks.

M. T. Narusevicius, qui venait de remplacer M. Voldemaras, à la tête de la délégation et M. Klimas, secrétaire de la délégation, écrivirent au Conseil Suprême des Alliés, le 3 septembre, pour lui demander de n'épargner aucun soin afin que les Polonais cessent de franchir la ligne de démarcation et que cette ligne, qui venait de donner aux Polonais les villes de Seiny et de Punsk, soit modifiée de telle façon que ces régions essentiellement lithuaniennes

retournent au gouvernement de Lithuanie, au moins jusqu'à la rivière Czarna Hancza.

Le maréchal Foch, commandant en chef des armées alliées, informa, par lettre en date du 6 septembre, la délégation lithuanienne que des instructions avaient été données au chef de la mission française en Pologne, pour qu'il engageât le gouvernement polonais à retirer en deça de la ligne de démarcation les fractions de ses troupes qui l'auraient dépassée.

Mais les troupes polonaises ne tenaient aucun compte des avertissements de la mission militaire française. En présence d'une telle désinvolture, on est en droit de se demander si les Alliés n'approuvaient pas en dessous la conduite des Polonais tout en la blâmant publiquement, ou si ceux-ci, comptant sur la faiblesse des Alliés à leur égard et sur leur impuissance à faire respecter leurs décisions, n'avaient pas pris la décision d'aller toujours en avant, sans tenir compte d'aucune observation.

Quoiqu'il en fût, le 7 septembre, l'armée polonaise s'emparait de Turmont, station du chemin de fer Vilna-Dvinsk (Dunabourg) et sommait les Lithuaniens de leur céder ce secteur.

En dépit du manque de vêtements et de munitions et des difficultés de transport résultant de la cession aux Polonais de la voie ferrée Vilna-Dvinsk si importante dans les opérations contre les bolcheviks, les armées lithuaniennes, après une lutte acharnée de huit mois, avaient refoulé de Lithuanie les armées rouges et leur avaient infligé une sanglante défaite. Au lieu de coordonner les efforts contre l'ennemi commun, les armées polonaises tentèrent plus d'une fois d'envelopper les troupes lithuaniennes par l'arrière, dans le but évident d'affaiblir l'énergie de leur action contre les bolcheviks. Au moment où les troupes lithuaniennes se trouvaient aux portes de Dvinsk, les Polonais leur envoyèrent un train blindé avec la sommation de céder le secteur Turmont-Dvinsk, de la ligne de chemin de fer Vilna-Dvinsk.

Ainsi, en dépit de toutes les admonestations des Puissances de l'Entente, les Polonais employaient toujours le même système : profiter des embarras de l'armée lithuanienne aux prises avec les bolcheviks pour avancer en territoire lithuanien.

La Pologne est sortie toute constituée des mains puissantes de l'Entente, des fées bienfaisantes se sont penchées sur son berceau pour y déposer tous les présents : officiers, munitions, armement, vivres, vêtements, argent, territoires, protection morale et reconnaissance politique. Elle aurait pu se déclarer satisfaite de présents aussi nombreux que variés. Tout cela ne lui suffisait pas, il fallait encore empiéter chez le voisin. Ce n'était pas bien chevaleresque que de profiter de la situation dans laquelle se trouvait ce voisin, pour lui ravir ses territoires; ce fut pourtant, au cours de l'année 1919, l'action permanente de la Pologne, grignotant lambeau par lambeau la terre lithuanienne.

Encore une fois, la délégation lithuanienne s'adressa au Conseil Suprême des Alliés et, par lettre en date du 8 septembre, lui demanda d'insister auprès du gouvernement polonais pour qu'il mit fin à l'action de ses troupes contre les Lithuaniens dans la région de Dvinsk et pour que non seulement le secteur entre la station de Turmont et de Dvinsk restât au pouvoir des Lithuaniens, mais que tout le secteur Utena-Svenciany-Dvinsk, soit mis à la disposition de l'armée lithuanienne, comme indispensable à la sécurité de son flanc droit dans les opérations contre les bolcheviks. La délégation priait également le Conseil Suprême d'user de son influence auprès du Gouvernement polonais, pour que celui-ci cessât enfin de faire en toute occasion obstacle à l'action des troupes lithuaniennes contre les bolcheviks russes.

Au cours des rencontres sanglantes qui se produisirent durant cette période, les Polonais n'eurent pas toujours le dessus. Ils éprouvèrent plus d'une fois la valeur des troupes lithuaniennes, luttant un contre dix, mal armées et mal équipées. Au cours d'un combat 200 Polonais furent faits pri-

sonniers. Furieux, les Polonais menacèrent d'envahir toute la Lithuanie. Mais la population lithuanienne, traitée indignement par les légionnaires polonais et leurs chefs, menaçait de se révolter en masse, ce qui contribua un peu à ralentir l'avance des troupes polonaises.

Sous le nom de réquisitions ou sous d'autres prétextes, les Polonais commettaient chaque jour de véritables actes de brigandage, n'hésitant même pas à enlever aux paysans lithuaniens leur dernière vache et leur dernier cheval. Ils faisaient constamment des perquisitions au cours desquelles tout objet « suspect » était confisqué. Parmi ces objets suspects, l'argent et les métaux précieux occupaient naturellement la première place.

Les produits envoyés par les Etats-Unis d'Amérique étaient la proie des fonctionnaires polonais. Un quart à peine de ces produits parvenait à la population. Ce régime engendra la famine et sa conséquence naturelle le typhus, source d'une effroyable mortalité. La situation devint particulièrement menaçante à Vilna. Les Polonais ayant enlevé toutes les machines, les fabriques durent cesser le travail : en résultat, la pénurie de vivres se compliqua d'un chômage complet. Cet état de chose entraîna, à son tour, une profonde démoralisation dans les masses et se traduisit par l'expansion du vol et la multiplication des actes de brigandage. A cela il faut ajouter l'exaspération provoquée dans le pays par la conduite des Polonais qui frappaient de leurs knouts jusqu'aux femmes, enfants et vieillards. Dans les relations des légionnaires avec les juifs, le supplice de l'arrachement de la barbe s'ajoutait à la flagellation. En présence de cette situation, les populations en venaient à regretter les temps, relativement peu cléments, où elles n'avaient à redouter que les excès des bolcheviks. Ce sentiment joint à la démoralisation ne pouvait que profiter aux sympathies bolcheviks. Par toute sa conduite, la Pologne allait à l'encontre, non seulement des intérêts lithuaniens, mais de ses propres intérêts, puisqu'elle ne faisait rien pour combattre les bolcheviks et préparait un terrain favorable à leur retour offensif.

Les légionnaires polonais et la population polonaise abusaient de leur pouvoir, en en faisant l'instrument d'une propagande politique intolérable et telle qu'il n'en est aucun exemple dans l'histoire des peuples. Tous leurs efforts tendaient à ameuter le peuple contre le gouvernement et l'idée même d'un Etat lithuanien indépendant. Ils organisaient toutes sortes de solennités pour célébrer une soi-disant réunion de la Lithuanie à la Pologne, faisant courir le bruit que la Lithuanie n'obtiendrait aucun statut politique particulier, etc. En un mot, les motifs de l'occupation polonaise apparaissaient en pleine clarté. Ils ne se rapportaient plus à la défense de la population contre les bolcheviks russes, d'ailleurs refoulés déjà, mais à une annexion de la Lithuanie à la Pologne. Il était évident que les Polonais ne tenaient aucun compte de la déclaration des Alliés, d'après laquelle les succès militaires n'influeraient en rien sur le réglement de la question de l'indépendance lithuanienne et sur la délimitation des frontières du nouvel Etat. Ils ne poursuivaient qu'un seul but : conquérir des territoires lithuaniens aussi étendus que possible, bien décidés à les conserver envers et contre tous.

CHAPITRE XIV

La situation en Lithuanie

En dépit de toutes les difficultés et nonobstant toutes les vicissitudes, le gouvernement lithuanien organisait le pays. Tous les partis et tous les facteurs sociaux préparaient un projet d'élection au suffrage universel et égal à la Constituante de Lithuanie. En vue d'organiser les finances du pays et de garantir les emprunts intérieurs et extérieurs, un Congrès de financiers se réunit et résolut de créer une Banque d'Etat lithuanienne. Un emprunt intérieur devait obtenir le plus brillant résultat. Des relations économiques s'établirent avec les Etats Scandinaves et anglo-saxons. Le plan d'une alliance des Etats baltiques (Lithuanie, Lettonie, Esthonie et Finlande) commença à se dessiner. Tous ces faits montraient clairement que l'indépendance de l'Etat lithuanien passait par degrés de l'état le projet à celui de fait. A mesure cependant qu'approchait l'heure des réalisations, les ennemis irréconciliables de l'indépendance lithuanienne redoublaient eux-aussi d'efforts.

Les Polonais, ne pouvant venir à bout de l'armée lithuanienne et gênés, malgré tout, par l'intervention des puissances de l'Entente, eurent recours à des agissements secrets pour réduire le Gouvernement de Kaünas. Les agents du gouvernement polonais habitant Kaünas,en qualité de citoyens lithuaniens, soudoyèrent quelques officiers dénationalisés de l'armée lithuanienne et organisèrent un complot, dans le but de renverser le gouvernement lithuanien

et d'offrir aux armées polonaises une occasion d'occuper toute la Lithuanie.

Mais les soldats et ouvriers que l'on avait tenté d'organiser en secret furent les premiers à dévoiler au Gouvernement tout le plan de la conspiration, ce qui amena l'arrestation, dans la nuit du 28 au 29 août, de tous les agents de la Pologne et de leurs complices.

Après un fiasco aussi éclatant, toute autre nation que la Polonaise eût abandonné le projet d'imposer aux Lithuaniens un régime politique odieux, basé sur la renonciation à leurs droits de souveraineté et sur l'assimilation de la Lithuanie à une simple province de la Pologne.

Les Polonais, toutefois, s'obstinèrent dans la poursuite de leur plan.

Au lieu de renoncer tant à l'action directe qu'a l'agitation secrète en vue de la réunion de la Lithuanie à la Pologne et de tendre vers une alliance profitable aux deux Etats indépendants, les Polonais poursuivirent aveuglément leur lutte contre les légitimes aspirations de la Lithuanie.

Au plus fort de leur campagne antilithuanienne, campagne dont le bruit remplissait non seulement la Lithuanie et la Pologne, mais aussi l'étranger, surtout la France dont la grande presse leur offrait un instrument docile, les Polonais niaient dans leurs notes officielles, toute visée annexionniste sur la Lithuanie. C'est dans cette hypocrisie que réside le trait caractéristique de la politique polonaise. Et pourtant leur mensonge lui-même trahissait une extraordinaire pauvreté d'imagination. Car c'était toujours le même argument qui revenait dans leurs attaques contre la Lithuanie; la fameuse germanophilie du gouvernement lithuanien et de la Taryba.

C'est surtout dans la presse française qu'ils se servaient de cet argument absurde dont ils attendaient la sympathie de l'opinion française pour leurs visées impérialistes sur la Lithuanie, sachant combien le public français était peu informé sur ce que se passait au delà de la frontière Orientale de l'Allemagne.

Les Polonais savaient très bien que la Taryba n'était pas un organe politique actif et que c'était le gouvernement de Kaünas, composé de représentants de tous les partis qui dirigeait toute la politique; or dans ce gouvernement, appuyé par toute la nation, on aurait cherché en vain un seul partisan de l'orientation allemande. Personne en Lithuanie n'aurait pu se déclarer pour une pareille orientation, sans succomber immédiatement sous la colère d'un peuple qui, pendant cinq ans, avait épouvantablement souffert du fait de l'occupation allemande.

Une grandiose manifestation qui eût lieu, à cette époque, à Kaünas, prouva clairement que le cabinet Slezevicius était appuyé par la population de toutes les parties de la Lithuanie. Une foule de plusieurs dizaines de milliers d'hommes acclama le gouvernement et demanda la continuation de la lutte contre les envahisseurs polonais.

Cependant les Polonais s'efforcèrent, au moyen de faux, de tirer avantage même de ces manifestations antipolonaises. La preuve en est dans la version illustrée qu'ils donnèrent dans le numéro de septembre du *Pays de France* avec la légende suivante : « la grande ville de Kaünas, en Lithuanie a été, le 17 août, le théâtre d'une manifestation dont ces photographies, les premières reçues de là bas, montrent toute l'importance, et où se sont affirmés les sentiments de la population envers la Pologne. Le nouvel Etat lithuanien reste attaché par les liens du cœur à la nation polonaise et donne tout son concours à la lutte contre les armées rouges des Soviets ».

C'est par différents mensonges et des falsifications que les Polonais préparaient l'instant où ils porteraient le coup décisif au mouvement et aux aspirations nationales lithuaniennes.

CHAPITRE XV

Les évènements de Seiny

On a vu, dans un chapitre précédent, que les représentants de la ville de Seiny avaient écrit à la délégation lithuanienne près la Conférence de la Paix pour demander, avec raisons à l'appui, que cette ville et son district fussent considérés comme faisant partie de la Lithuanie et que la ligne de démarcation établie par le maréchal Foch concordât avec les limites territoriales du district.

Le 23 août, de nombreux détachements polonais commandés par le comte Ostrowski et les officiers Chetkowski, Zawadzki et autres, sans attendre que la ligne de démarcation fût tracée d'un commun accord, attaquèrent traitreusement la garnison lithuanienne très peu nombreuse de Seiny. Un sanglant combat eut lieu, les habitants lithuaniens du district de Seiny et des autres districts voisins prirent part à la lutte pour se défendre contre l'invasion polonaise.

Les combats recommencèrent les 25 et 29 août, les rues furent encombrées de cadavres et l'incendie consuma un certain nombre de maisons. Pendant toute la guerre, la ville de Seiny n'avait jamais vu de semblables horreurs.

L'appareil administratif du district, deux écoles normales et plusieurs écoles primaires cessèrent de fonctionner, les cours du Grand Séminaire ne purent reprendre, le syndicat coopératif et de nombreuses institutions culturelles durent suspendre leur fonctionnement. Des prêtres et des intellectuelles furent arrêtés, notamment le chanoine Narjauskas,

l'évêque lui-même fut inquiété, des perquisitions accompagnées de brutalités eurent lieu dans toute la ville, des magasins furent pillés, l'orphelinat lithuanien ne fût pas respecté, les enfants furent dispersés, les objets mobiliers et les provisions furent emportés. Les employés de l'Etat furent expulsés et leurs familles réduites à la condition la plus pénible, le commerce fut complètement paralysé et, le prix du pain et des denrées alimentaires ayant augmenté dans des proportions considérables, la misère et la famine menacèrent cette malheureuse ville.

La décision des Alliés faisant passer la ligne de démarcation au delà de Seiny est, il ne faut pas l'oublier, du 1er septembre, et par conséquent postérieure aux évènements que je viens de relater. Il faut supposer que les Polonais connaissaient, avant qu'elle ne fût rendue publique, la décision des Alliés, ce qui explique leur hâte à s'emparer du district de Seiny mais rien ne justifie les actes abominables dont ils se sont rendus coupables. Ils n'avaient qu'a attendre la décision des Alliés et faire avancer leurs armées après le départ des troupes lithuaniennes. De ces faits et de tous ceux qui se sont produits à cette époque troublée, on doit déduire que les Polonais poursuivaient l'exécution d'un plan bien arrêté : frapper de terreur les malheureuses populations lithuaniennes et mettre en présence des faits accomplis.

Les communes et les villages du Gouvernement de Souvalki organisèrent des meetings et envoyèrent de nombreuses résolutions au gouvernement lithuanien pour protester contre l'invasion et les cruautés des Polonais. Dans ces résolutions on voit exprimer l'opinion que les excès bolcheviks furent moins abominables que ceux des Polonais. Les habitants s'adressèrent également à la Délégation lithuanienne à Paris, lui demandant de faire les démarches nécessaires auprès des grandes Puissances pour que par leur influence et leur ordre, le district de Seiny soit libéré sans délai de l'occupation polonaise et que l'administration civile, l'instruction publique et la vie culturelle de ce coin de la Lithuanie puissent retrouver l'organisation dont les

avaient dotés le gouvernement lithuanien avant l'invasion polonaise.

Après les vacances, l'armée polonaise permit aux professeurs et aux étudiants de franchir la ligne de démarcation et de revenir au Grand Séminaire. Toutefois, à la reprise des cours, les autorités polonaises, sans tenir aucun compte des protestations de l'évêque et au mépris du droit canonique, firent occuper, le 2 octobre 1919, à 7 heures du soir, le Grand Séminaire par les soldats polonais et arrêtèrent professeurs et étudiants qui, privés de vêtements chauds, furent emmenés sous escorte, la nuit, au village de Trumpeliai, dans la paroisse de Punskas, au delà de la ligne de démarcation.

M. l'abbé U. Vizgirda, recteur du Grand Séminaire de Seiny et M. le professeur Docteur P. Kuraitis écrivirent, le 8 octobre, au ministre des Affaires Etrangères, à Kaünas, pour lui signaler ces faits scandaleux et lui demander aide et protection contre les Polonais, la défense de leurs droits de citoyens et la sauvegarde de leurs biens laissés à Seiny.

Etant donné, disaient-ils :

1°) Que le Grand Séminaire de Seiny est situé dans la partie du diocèse habité par les Lithuaniens.

2°) que les frontières dans cette région ne sont pas encore fixées entre la Lithuanie et la Pologne.

3°) Que le Grand Séminaire de Seiny est confirmé par une bulle du Saint-Siège.

4°) que nous, victimes de l'attentat, nous ne possédons ni le local convenable ni les moyens nécessaires pour établir dans un autre lieu un Séminaire nouveau, au nom de l'évêque de Seiny nous vous prions de défendre la propriété du Grand Séminaire de Seiny contre les Polonais et de faire les démarches nécessaires pour que nous puissions retourner dans le plus bref délai à Seiny et y continuer notre œuvre d'éducation, au moins pendant le temps où la question des frontières demeurera en suspens.

L'évêque de Seiny était dans la situation la plus difficile,

ne pouvant communiquer ni avec Rome, ni avec les prêtres, si ce n'est en se cachant. Tous les prêtres du diocèse furent internés et s'ils étaient appelés auprès d'un malade, ils ne pouvaient y aller qu'escortés par un soldat polonais. Le doyen A. Sivickas, curé de la cathédrale et son vicaire, l'abbé P. Dvaranauskas, furent internés à Souvalki.

La délégation lithuanienne écrivit, le 27 octobre, au Conseil Suprême des Alliés pour lui signaler ces faits.

Profitant de la terreur qu'ils inspiraient aux populations, les Polonais faisaient parcourir le territoire occupé par des agitateurs et des agents provocateurs, s'efforçant d'arracher aux habitants leur consentement à la réunion de la Lithuanie à la Pologne. Des journaux et des proclamations, remplis de calomnies contre le gouvernement lithuanien, le clergé et les intellectuels, étaient répandus à profusion, des réunions publiques étaient partout organisées où les orateurs se livraient aux pires diffamations contre les Lithuaniens.

Afin d'essayer de mettre un terme aux souffrances des Lithuaniens, le Ministre des Affaires Etrangères de Lithuanie proposa au gouvernement polonais et aux missions française et britannique (la mission américaine n'étant pas encore arrivée à Kaünas) d'instituer une commission spéciale composée de Français, d'Anglais, de Polonais et de Lithuaniens, à l'effet d'examiner les plaintes des Lithuaniens contre les Polonais et vice-versa. Est-il nécessaire d'ajouter que le gouvernement polonais laissa sans réponse la proposition du ministre lithuanien.

Les spécialistes et les experts militaires considéraient la ligne de démarcation absolument inadmissible au point de vue stratégique, vu qu'elle avait été tracée sans aucune nécessité et sans tenir compte ni des limites naturelles, ni des points d'appui offerts par les rivières, canaux, etc. La Délégation lithuanienne, s'appuyant sur ces considérations, sur le vœu unanime des habitants, sur les raisons ethnographiques, historiques et culturelles, demanda au Conseil Suprême des Alliés que la ville de Seiny et la région environnante, tout au moins jusqu'à la rivière Czarna-Hancza,

fussent rendues à l'administration lithuanienne. La demande ne fut pas accueillie.

Cette question de Seiny est, avec celle de Vilna, celle qui tient le plus au cœur des Lithuaniens. Vilna, c'est la capitale historique de la Lithuanie; Seiny, c'est son antique centre cultuel.

Le diocèse de Seiny fut fondé en 1818; il était habité au nord par les Lithuaniens, au sud par les Polonais.

Dans les parties polonaises du diocèse, les Polonais possédaient déjà, avant 1818, un grand séminaire dans la petite ville de Tikocin. Etant donné que dans la partie lithuanienne du diocèse, il n'y avait aucune institution pour l'éducation des prêtres lithuaniens et que Tikocin était très éloigné, un séminaire pour Lithuaniens fut fondé à Seiny en 1824. Après l'insurrection de 1863, le gouvernement russe ayant supprimé le séminaire de Tikocin, des Polonais reçurent leur éducation à côté des Lithuaniens au Grand Séminaire lithuanien de Seiny. Les communications avec le Grand Séminaire de Seiny ayant été rendues difficiles par les Allemands, durant la guerre mondiale, aux Polonais, ceux-ci décidèrent de rouvrir leur ancien séminaire de Tikocin fermé en 1863 et l'établirent à Lomza, ville dont la situation se prêtait parfaitement à une institution de ce genre. Donc, au moment où se passèrent les événements que je viens de relater, les Lithuaniens faisaient leurs études au grand séminaire de Seiny et les Polonais à celui de Lomza. Leur revendication touchant Seiny ne pouvait, par suite, se motiver pas plus du point de vue des besoins cultuels ou d'enseignement que du point de vue ethnographique et historique.

Le drame de Seiny fut un des épisodes les plus caractéristiques de cette lutte. Les Polonais le marquèrent du sceau de leur cruauté. Les Alliés, malheureusement, s'inclinèrent devant les faits accomplis, quelques brutaux qu'ils fussent.

CHAPITRE XVI

La lithuanie démocratique

Tandis que le gouvernement polonais violait, de propos délibéré, la ligne de démarcation fixée par les Alliés et se livrait dans les territoires envahis par ses troupes, à des excès sans nom, comme ceux dont Seiny fut le théâtre, il envoyait note sur note au gouvernement lithuanien pour l'assurer qu'il désirait ardemment établir les relations les meilleurs avec la nation lithuanienne et agir de concert avec elle en s'appuyant sur le principe de la libre disposition des peuples.

C'étaient là paroles hypocrites, car il était évident que les Polonais n'avaient accompli leur invasion qu'avec l'idée préconçue de placer la Conférence de la Paix devant le fait accompli. Ayant privé Vilna et la région environnante de toute communication avec la Lithuanie, il était facile au gouvernement polonais de faire signer par crainte ou persuasion des pétitions en faveur du rattachement à la Pologne. Comprendre ainsi le droit de libre disposition des peuples est une amère dérision.

Dans une de leurs notes, les Polonais indiquaient qu'ils ne pourraient entrer en pourparlers avec la Lithuanie, qu'après l'évacuation complète des territoires lithuaniens par les Allemands. Comme si c'étaient les Lithuaniens qui avaient demandé aux Allemands d'envahir leur pays! En réalité, c'était toujours la même tactique : faire croire aux Alliés que les Lithuaniens étaient d'accord avec les Allemands.

La délégation lithuanienne envoya un long mémoire au Conseil Suprême des Alliés. Nous y lisons cette phrase caractéristique : « *La volonté du peuple lithuanien est connue de tous, il désire n'être rattaché ni à l'Allemagne, ni à la Pologne, ni à la Russie.* Le but de ces insinuations est de compromettre la Lithuanie devant les Puissances Alliées ».

Parmi les assertions polonaises, il en est une qui dépasse vraiment les limites du vraisemblable. Ils engageront, disent-ils, des pourparlers avec les Lithuaniens « lorsqu'ils auront établi un gouvernement démocratique ». Tous les membres du gouvernement lithuanien, et en général tous les membres actifs de l'administration étaient et sont encore, par leur seule condition sociale, prédisposés à embrasser l'ordre démocratique et leurs convictions politiques sont vraiment conformes à l'esprit de la démocratie. Ainsi que le fit remarquer, avec juste raison, la Délégation lithuanienne : « Les Polonais savent aussi que le gouvernement actuel a été élu par la volonté de la nation, que toute son activité est dirigée par les principes démocratiques et que les minorités nationales (non lithuaniennes) jouissent en Lithuanie d'une parfaite égalité de droits. De plus, ce gouvernement qui se compose de tous les partis a pris des mesures pour convoquer l'Assemblée Constituante, mais en raison de l'occupation allemande et de l'invasion polonaise, il n'a pas pu encore réaliser son dessein. »

La Pologne, le pays le plus aristocratique de l'Europe, la Pologne de Pilsudski demandant à la Lithuanie d'appliquer des principes démocratiques, non, après une telle audace, on se demande si l'on doit rire ou s'indigner. Les grands propriétaires fonciers et l'ancienne noblesse lithuanienne, en grande partie, avaient été polonisés; seuls, les paysans, le clergé et les intellectuels issus de la démocratie paysanne avaient conservé le sentiment national. C'est le peuple lithuanien qui venait de ressusciter l'Etat et on demandait au Gouvernement choisi par lui s'il avait des sentiments démocratiques!

Les légendes sont plus tenaces que l'Histoire. Celle-ci se

déforme insensiblement, par suite de l'éloignement du temps où s'accomplirent les évènements qu'elle relate; des divergences existant entre les relations des historiens car chacun interprète et commente les faits d'après ses conceptions, ses préjugés, ses idées; des découvertes de la science qui permettent de comprendre des choses qui semblaient incompréhensibles et de l'évolution des mœurs qui modifie les jugements des hommes. Les légendes parce qu'elles sont des légendes et ne prétendent pas exprimer la vérité, se transmettent immuables de génération en génération, et les siècles, loin de les diminuer les grandissent, loin de les déformer confirment leur structure. Lorsqu'il s'agit de légendes religieuses, poétiques ou sentimentales, aucun mal à cela et leur fraicheur qui a vaincu les ans, n'en paraît que plus attrayante. Mais quand malheureusement la légende se substitue à l'histoire, la vérité est en danger et l'erreur est en marche. Avant que cette substitution n'ait eu lieu, il faut détruire les mauvaises légendes, afin que la vérité, seule, subsiste. Or la vérité est qu'en présence d'une Pologne qui fût et est encore une république aristocratique, la Lithuanie, comme tous les Etats baltes, est un pays essentiellement démocratique.

Si l'on étudie la formation des divers partis lithuaniens, on verra que tous sont imbus de l'idéal démocratique.

Le parti socialiste-populaire lithuanien s'est organisé, il y a une quarantaine d'années, tout de suite après les premières manifestations du mouvement national lithuanien en faveur de la délivrance du joug du tsarisme russe. Son programme coincidait, dans ses traits généraux, avec celui des socialistes démocrates, mais se distinguait de ce dernier par les articles relatifs au caractère local de la structure sociale lithuanienne. Etant donné que ces particularités ont un caractère essentiellement agraire, le parti des socialistes populaires lithuaniens s'attache surtout à la défense des intérêts des petits propriétaires et du prolétariat rural, de préférence à ceux des ouvriers d'usines.

Ce programme de la défense des intérêts des paysans dé-

pourvus de terres, ou n'en possédant que peu, avait assuré à ce parti une grande popularité, surtout parmi les populations rurales de la Lithuanie. En outre, la lutte contre le régime tsariste, commencée sous la domination russe, avait valu à ce parti d'être considéré comme le défenseur de l'indépendance nationale contre la tyrannie étrangère. Voilà pourquoi, au moment le plus pathétique, alors que la Lithuanie s'efforçait d'éloigner de son territoire les troupes allemandes, et dans le même temps combattait les bolcheviks russes et les grands propriétaires polonais, la présidence du Conseil des Minitres avait été confiée au Président du Comité central du parti socialiste populaire lithuanien, M. Slezevicius.

Fort de la confiance des grandes masses laborieuses de Lithuanie, M. Slezevicius incarnait les aspirations du peuple lithuanien vers une vie politique indépendante et un Etat souverain basé sur les principes démocratiques les plus larges.

C'est pour cette raison que le gouvernement lithuanien, appuyé par le parti très influent des socialistes populaires, préparait, dès ce moment, un plan de larges réformes agraires, en dépit des aspirations d'une partie des grands propriétaires polonisés, énergiquement appuyés par la Pologne, surtout depuis qu'elle occupait une partie de la Lithuanie.

Jamais mensonge ne fut plus cynique que celui des Polonais accusant l'Etat lithuanien de manquer de base démocratique.

J'ai tenu à détruire cette légende, car c'est par elle et par d'autres mensonges aussi éhontés que les Polonais ont tenté de détruire les sympathies que la République lithuanienne pouvait recueillir chez les démocraties européennes.

A ceux qui seraient tentés de penser ou de dire que ces idées étaient celles d'un parti non de la nation tout entière, je répondrai que le ministère Slezevicius, tout comme l'avait été le ministère Voldemaras, était composé des représentants de tous les partis. On y voyait figurer MM. Noreika, Tubelis et Sernas, progressistes; Stulginskis et Carneckis,

chrétiens démocrates; Kairys et Pakny, socialistes démocrates; Vileisis, socialiste populaire; Leonas, de la libre association démocratique; Merkys et Simkus, indépendants; Voronko blanc-ruthène.

Quant aux principes qui régissaient la constitution provisoire de l'Etat lithuanien, pour les juger, il suffit de lire le chapitre concernant les droits primordiaux des Citoyens.

ART. 26 — Tous les ressortissants de l'Etat, sans différence de sexe, de nationalité et de confession, sont égaux devant la loi. Il n'est pas de privilèges de classes.

ART. 27. — Sont assurées : l'inviolabilité de la personne, du domicile et de la propriété, la liberté de confession, de la presse, de la parole, des assemblées et des associations en tant que leurs buts et leurs moyen d'action ne sont pas contraires aux lois de l'Etat. Les réunions de personnes armées sont défendues.

ART. 28. — Pour autant qu'elles ne contrarient pas les principes de la Constitution provisoire de l'Etat lithuanien, les anciennes lois (d'avant la guerre) demeurent en vigueur provisoirement, jusqu'à ce qu'elles soient abrogées par les lois nouvelles.

Je pense qu'après cela, la prétention des Polonais de ne vouloir discuter qu'avec un gouvernement démocratique apparaitra telle qu'elle était en effet; un prétexte pour ne pas discuter.

Et pourtant, du côté lithuanien on faisait preuve d'une bonne volonté évidente. MM. Voldemaras, président et Klimas, secrétaire de la délégation lithuanienne, écrivaient au Conseil Suprême des Alliés : « La majeure partie des déclarations du Gouvernement polonais actuel, abondent en phrases ambigües, ce qui nous affecte d'autant plus péniblement que nous avons toujours tâché de vivre en bonnes relations avec la Pologne, dont nous avons si longtemps partagé le sort. Notre participation au mouvement libérateur de la Pologne a rendu de grands services à celle-ci pendant la domi-

nation russe, et nous formons en toute sincérité les meilleurs vœux pour la nation polonaise, mais nous ne désirons pas vivre sous une tutelle polonaise, dangereuse pour notre développement national, et encore moins être englobés par la Pologne. Nous exigeons que la Pologne reconnaisse l'Etat lithuanien indépendant avec sa capitale Vilna. La Lithuanie se souvient avec horreur des cent-vingt ans de domination russe et ne désire pas servir dans l'avenir de couloir entre la Russie et l'Allemagne; l'union avec la Pologne lui sourit tout aussi peu. L'expérience qu'elle a faite dans le passé lui a laissé un souvenir des plus amers ».

Par avance, la Lithuanie répondait à cette calomnie d'origine polonaise qui la représentait comme devant servir de trait d'union entre l'Allemagne et la Russie, afin d'indisposer contre elle les puissances alliées et de les persuader qu'il était de leur intérêt de placer la Lithuanie sous leur domination, tout au moins sous leur contrôle. On sait qu'actuellement la Lithuanie n'a pas de frontières communes avec l'U. R. S. S., la Pologne s'étant vu attribuer un couloir qui la fait communiquer directement avec la Lettonie, séparant la Lithuanie de l'U. R. S. S.

L'union avec la Pologne ne pouvait signifier que l'asservissement de la Lithuanie, l'étouffement de sa vie nationale. La seule menace de cette union soit par la voie d'invasion militaire, soit par le moyen des procédés diplomatiques, entravait au plus haut point le travail d'organisation de la Lithuanie dans tous les domaines. Les Polonais représentaient leur différend avec la Lithuanie comme querelle de famille. Le débat entre les deux pays avait une bien plus haute portée : de sa solution pacifique ou violente dépendait la paix dans l'est européen.

Les unions de peuples n'ont pas toujours été heureuses. Sans remonter bien loin, tant que la Suède et la Norvège furent unies, d'incessants conflits éclataient entre les deux pays; depuis qu'ils sont séparés, ils entretiennent des rapports normaux et amicaux. Les nations qui constituaient l'ancien Empire d'Autriche-Hongrie n'ont pas toujours vécu

en très bonne intelligence. De nos jours, la Croatie est-elle toujours d'accord avec la Serbie et n'est-il pas besoin de toute l'autorité et de tout le prestige du roi Alexandre pour maintenir l'unité Yougo-Slave? Chaque pays veut vivre de sa vie propre et entend n'être lié à aucun pays voisin. Nous allons vers les séparatismes, non vers les unions. L'Irlande s'est séparée de l'Angleterre et aspire à s'en séparer d'une manière encore plus complète. Un vent d'autonomisme, sinon de séparatisme, souffle sur la Belgique. La Catalogne subit avec peine la domination espagnole. Et si, quittant l'Europe, nous embrassons le vaste monde, ne voyons-nous pas partout des velléités d'indépendance? Vouloir créer une union lithuano-polonaise, au moment où tous les traités de Paix consacraient l'indépendance des peuples. était aller à l'encontre des théories générales et des aspirations universelles.

En se plaçant uniquement au point de vue polonais, il était paradoxal de voir une nation qui devait son retour à l'existence nationale aux sacrifices des autres, des Alliés en l'espèce, profiter de la liberté qu'on venait de lui octroyer, pour chercher à ravir celle de son voisin.

Si du côté lithuanien tout fut mis en œuvre pour entretenir des relations amicales avec la Pologne, on doit constater que celle-ci opposa toujours des moyens dilatoires à la reprise de ces relations, poursuivant inlassablement et par tous les moyens son rêve de domination et d'impérialisme.

CHAPITRE XVII

Le rôle du clergé

Dans les chapitres précédents, j'ai démontré qu'en 1919, tous les habitants de la Lithuanie ethnographique, quelle que fût leur origine, avaient été unanimes à réclamer la reconstitution d'un Etat lithuanien indépendant comprenant, avec Vilna comme capitale, les anciens gouvernements de Vilna, Kaünas, Grodno et Souvalki, ainsi que la partie lithuanienne de la Prusse Orientale. Lithuaniens, Blancs-Ruthènes, Juifs, Polonais de Lithuanie avaient manifesté des sentiments identiques.

D'autre part, tous les partis politiques, depuis les plus avancés jusqu'aux plus modérés, s'étaient unis pour défendre l'indépendance de leur pays et l'organiser sur des bases démocratiques.

Nous avons vu l'action ininterrompue des Polonais pour briser cette union nationale, grignoter insensiblement la Lithuanie, y semer partout des ferments de discorde.

Dans cette œuvre, tant dans sa partie polonaise destructive, que dans sa partie lithuanienne constructive, je vais étudier quel fût le rôle du clergé qui, en Lithuanie comme en Pologne, jouissait d'une influence considérable.

Non seulement les Polonais ont cherché à ramener dans le sein de l'Eglise Romaine les Uniates russes, sujets depuis des siècles aux attentats de l'orthodoxie russe, mais ils ont utilisé leur clergé comme une arme politique et un instrument de destruction contre la catholique Lithuanie qui a su

concilier ses aspirations démocratiques modernes avec ses devoirs envers Rome.

Dans leur ardeur à détruire chez les Lithuaniens le sentiment de leur nationalité, les Polonais n'hésitèrent pas à défigurer aux yeux des malheureux paysans du Grand-Duché, privés de tout secours moral, leur sentiment religieux, si pur pourtant, si supérieur à la dévotion superstitieuse de la grande masse du peuple polonais. Une sorte de croisade monstrueuse de catholiques contre catholiques fut organisée, dès la fin du XIX^e^ siècle, sous les yeux de Rome, d'une frontière à l'autre de la Lithuanie. Tous les diocèses, toutes les paroisses furent envahis par des prêtres polonais armés de toutes les terreurs du fanatisme. Pour être efficace, il fallut que le catholicisme lithuanien dorénavant se doublât d'une « religion polonaise » fondée sur les coutumes et le parler de la Pologne; l'usage de la langue lithuanienne, de cet harmonieux sanscrit de l'époque créto-mycénienne, de ce mystérieux et chantant dialecte de l'Hellade, fut banni de l'église et de l'école.

L'idiome polonais, ensemble sifflant et gras, comparé par les Russes à la menace aigüe du serpent, résonna incompréhensible pour les foules, du haut de la chaire et fut seul admis au confessionnal.

Malgré un pareil régime, aggravé par des tentatives analogues de la part de l'autre barbarie slave, la tsariste, le peuple lithuanien conserva sa langue maternelle et la conscience de sa nationalité. A la grandeur, à l'héroïsme manifestés par le peuple lithuanien, dans son attachement tragique aux antiques traditions, aux tendres coutumes de sa terre, la Pologne et son clergé conquérant n'eurent à opposer qu'une immorale et dangereuse persévérence. Le résultat de toutes ces menées et de toutes ces agressions ne fut pas seulement piteux; il fut à l'autre pôle de l'effet désiré.

Alors qu'une alliance basée sur la reconnaissance du particularisme lithuanien eût assuré à la Pologne des relations durables de bon voisinage avec l'ancien Grand-Duché d'a-

bord, avec la Lithuanie indépendante ensuite, les menées annexionnistes de la Pologne eurent pour tout effet de lui aliéner d'une manière définitive, non seulement les grandes masses de la population rurale et urbaine, mais même insensiblement les grands propriétaires fonciers.

Il n'est pas de procédé d'intimidation que les Polonais n'aient mis en jeu dans leur lutte si longue et si âpre contre le sentiment national lithuanien. Réduits à l'impuissance dans les provinces occidentales et septentrionales de la Lithuanie par la constitution de ces régions en un Etat indépendant, reconnu par les puissances de l'Entente, c'est dans les provinces de l'Est et du Sud occupées par les armées polonaises, de Souvalki à la malheureuse capitale Vilna, ce cœur et ce cerveau de la Lithuanie, qu'ils firent régner l'arbitraire et la terreur. Seiny, la sainte citadelle, qui avec son Grand Séminaire, a joué un rôle si considérable et si bienfaisant dans l'histoire de l'évolution intellectuelle et religieuse de la Lithuanie, occupe aussi la première place dans le martyrologue du clergé lithuanien patriote. Après la prise de Seiny par les Polonais, l'évêque Monseigneur Karosas et tout son chapitre furent expulsés de la manière la plus brutale par la gendarmerie polonaise. Les prêtres les plus vénérés du pays lithuanien furent l'objet de sévices sans nom, notamment les abbés Staugaitis et Grigaitis.

Telle fut l'action du clergé polonais en Lithuanie. On doit lui opposer celle du clergé lithuanien qui sut trouver dans son activité politique un surcroît d'énergie pour sa mission spirituelle. Armé de sa foi, mais conscient aussi des aspirations politiques et sociales modernes, il a accompli ce véritable miracle de renforcer et de vivifier l'une par l'autre la doctrine éternelle et l'évolution intellectuelle de ce temps. Epousant la cause démocratique et nationale, il sut faire entendre aux multitudes impatientes et résolues que si les vérités spirituelles demeurent immuables, l'ordre temporel peut subir les refontes les plus radicales.

Le clergé lithuanien fonda le parti Chrétien-démocrate, propagateur infatigable de l'idée nationale et de la langue

maternelle, à l'église et à l'école. Il fut l'un des artisans de l'indépendance nationale.

L'activité du clergé lithuanien ne s'est pas bornée au domaine politique. Toutes les branches du développement économique et intellectuel de la Lithuanie ont largement bénéficié de son infatigable et sage labeur.

Ce sont les Chrétiens-démocrates qui étaient en Lithuanie les plus ardents partisans de la réforme agraire.

CHAPITRE XVIII

POUR TOUS VILNA EST LA CAPITALE DE LA LITHUANIE

Dès avant la guerre de 1914-1918, Vilna était considérée comme la capitale de la Lithuanie, même par les Polonais qui habitaient cette région.

C'est ainsi que les Polonais progressistes de Lithuanie fondèrent, en 1906, *la Gazette de Vilna* et déclarèrent « Nous, citoyens de la Lithuanie et de la Russie Blanche, nous, dont les devoirs obligent à servir le pays, nous ne pouvons pas être des colons polonais. En tant que citoyens, au point de vue politique, social et économique, nous considérons comme nos pays natals la Lithuanie et la Russie Blanche ».

Les socialistes Polonais de Lithuanie (Litewska Socialna Demokracja), malgré les efforts du parti socialiste de Pologne pour les unir à eux, fusionnèrent en 1906 avec les socialistes de langue lithuanienne.

De tous les partis polonais de Lithuanie, seuls les démocrates nationaux « mettent les intérêts de la nation polonaise au-dessus de toute autre considération ».

Pendant la guerre, c'est à Vilna que fonctionna « La Société lithuanienne de secours aux victimes de la guerre » qui comprenait pour toute la Lithuanie 150 sections.

En 1916, le 28 (15) mars, à la Douma, à l'occasion du vote du projet de loi concernant l'établissement d'une université en Lithuanie, M. Tchikhatchev, député nationaliste russe, fit ressortir la nécessité d'ériger au sein de l'Université à établir à *Vilna*, une série de chaires au service de la cultu-

re lithuanienne de littérature, de langue lithuanienne, d'histoire de la Lithuanie, etc...

Ainsi, de tout temps, Vilna a été considérée par tous, même par les Polonais habitant la Lithuanie, comme la capitale de la Lithuanie.

C'est de Vilna que partit le mouvement pour l'indépendance de la Lithuanie. Un congrès national s'y tint les 21 et 22 novembre (4 et 5 décembre), composé de deux mille membres environ et demanda pour la Lithuanie une large autonomie avec Vilna comme capitale.

Le mouvement économique prit une importance considérable. La Société *Rytas* (Le Matin) déploya une grande activité pour l'instruction populaire, principalement dans le gouvernement de Vilna où elle créa 37 sections dont 3 dans la ville de Vilna. Le premier journal quotidien lithuanien fut le *Vilniaus Zinios* (les Nouvelles de Vilna). La Société des Beaux-Arts organisa chaque année son exposition à Vilna. Une semblable société pour les sciences organisa chaque année un congrès à Vilna.

Comme on le voit, Vilna était le centre de la vie politique, économique et intellectuelle de la Lithuanie, c'était la capitale.

Elle l'avait toujours été. A l'époque du démembrement de la république polono-lithuanienne, la Lithuanie possédait encore le duché de Samogitie et les huit palatinats suivants : *Vilna*, Troki, Polotzk, Novogrodek, Vitebsk, Brest-Litovsk (Breśt lithuanien) Miscislavsk et Minsk. Historiquement, Vilna est lithuanienne.

Au point de vue ethnographique, la partie principale de la Lithuanie comprend l'entier gouvernement de Kaünas, une considérable partie du gouvernement de Vilna (arrondissements de Vilna, Troki et Sventsiany), une partie du gouvernement de Grodno et le gouvernement de Souvalki, à l'exception de l'arrondissement d'Augustow et d'une partie de l'arrondissement de Souvalki.

Sous la pression de leurs voisins russes, ruthènes et polonais, certaines contrées lithuaniennes perdirent l'usage de

leur langue maternelle. Mais le principe ethnographique uniquement représenté par la langue ne saurait suffire pour déterminer les frontières d'un pays. Les Alsaciens, les Flamands, les Catalans, les Bretons, les Basques, les Corses, ne sont-ils pas là pour appuyer cette thèse.

Les Polonais de Lithuanie qui demandaient, avant la guerre, l'autonomie de la Lithuanie avec Vilna comme capitale, persévérèrent toujours dans leurs désirs. Voulant répondre aux assertions du gouvernement polonais qui prétendait le contraire, ils se réunirent à Kaünas et votèrent la résolution suivante.

« Les soussignés, libérés du joug moscovite et assemblés sur le sol lithuanien récemment libéré de l'invasion nouvelle, expriment la joie profonde que leur cause la réalisation de l'idéal d'une patrie indépendante qui leur fut léguée par leurs ancêtres. Leur plus ardent désir est de voir la Lithuanie indépendante avec pour capitale Vilna et une population où toutes les nationalités jouiront des mêmes droits. Unis par les liens de la fraternité et travaillant en commun pour la prospérité de tous, ils se proposent de défendre, aux côtés des Polonais et des Lettons, leur patrie contre les ennemis de l'Est et de l'Ouest. Ils adressent un puissant appel aux puissances européennes en vue de la reconnaissance de l'indépendance *de jure* de leur Etat et sollicitent instamment le gouvernement de la République lithuanienne d'inviter tous les citoyens du pays, sans distinction de race, à soutenir l'existence de la Lithuanie indépendante, dont ils sont les fils par l'esprit et le sang ».

Ont signé : E. Kudrevicz, K. Lukomski, R. Komarowska, Z. Jagmin, V. Komar, K. Zabiello, O. Dowgiallo, J. Gruzewski, K. Plater Zyberk, S. Plater Zyberk, B. Karp, (junior) H. Szukszta, M. Janoviecz, P. Narkevicz, K. Jancevicz, H. Pizeviez, Kvinta, O. Rutkowski, P. Vereszczynski, K. K. Chrapovicki, B. Liutyk, Z. Rutkowski, E. Liutkevicz. M. Szemiot.

On remarquera que même les Polonais habitant la Lithuanie réclamaient Vilna comme capitale de l'Etat lithuanien

et combien en toute circonstance, les habitants de Lithuanie, quelque fût leur origine, s'exprimaient sur le compte de la Pologne, en termes pondérés mais énergiques.

Les Juifs de Lithuanie furent toujours unanimes à demander le rattachement de Vilna à la Lithuanie. Il ne faut pas oublier que les juifs constituaient et constituent encore la majorité de la population de Vilna.

Au mois d'Août 1919, M. S. Rosenbaum, membre de la délégation lithuanienne à la Conférence de la Paix où il représentait tout particulièrement la population juive, adressa au président de la délégation, la lettre suivante qui ne laisse aucun doute sur les sentiments des Juifs et expose très clairement la situation de Vilna à cette époque.

Paris, le 5 août 1919

Monsieur le Président,

« Etant donné que la question d'une solution du problème de Vilna par voie de referendum est toujours à l'ordre du jour du moins en ce qui concerne la presse et le public, j'estime de mon devoir, comme représentant à la délégation de Lithuanie les intérêts et les opinions des Juifs, de communiquer à votre Excellence l'opinion que j'entretiens à ce sujet, en me plaçant au point de vue des intérêts et des opinions que je représente.

« I. — Je dois avant tout protester contre la tentative des Polonais de légitimer leurs prétentions sur Vilna par l'allégation que les Polonais constituent la majorité de la population chrétienne de cette ville, en d'autres termes, qu'au moment du réglement de la question de Vilna, la population non chrétienne de cette ville devra être complètement ignorée. D'autres que les Juifs protesteront contre une semblable régression vers les concepts les plus obscurs du moyen-âge, époque où seuls les chrétiens, ou plus exactement, seuls les catholiques, étaient jugés dignes du nom d'homme.

« L'établissement des Juifs en Lithuanie remonte à une époque bien antérieure à celle de l'intrusion des Polonais dans ce pays. Les Juifs se sont établis en Lithuanie au VIII[e] siècle et ils ont contribué dans une mesure infiniment plus large que les Polonais au progrès économique et culturel de ce pays. Ils sont numériquement plus nombreux que les Polonais; enfin ils participent étroitement à la vie économique du pays, tandis que les Polonais se contentent de constituer en Lithuanie une sorte de colonie polonaise. Les Juifs, par conséquent, ont un droit au moins égal à celui des Polonais d'exiger que l'on prenne en considération leurs aspirations et leurs intérêts.

« II. — Un plébiscite à Vilna n'aurait pas la moindre raison d'être. La majorité de la population de cette ville se compose de Juifs (55 p. 100). Point n'est besoin d'un plébiscite pour affirmer que pas un Juif ne votera pour l'incorporation à la Pologne de la capitale lithuanienne, Vilna, surnommée par les Juifs la Jérusalem de Lithuanie. Si nous ajoutons à cette population Juive la population lithuanienne, dont les aspirations n'ont, elles aussi, aucun besoin d'un plébiscite pour se faire connaître, nous arriverons à la conclusion que les deux tiers de la population de Vilna sont hostiles aux prétentions de la Pologne.

« III. — Les Polonais n'ont conçu ce projet de plébiscite pour Vilna qu'après avoir occupé cette ville et s'y être livrés aux atrocités d'un pogrom. Leur calcul est le suivant ' les Juifs, terrorisés, ne voteront sans doute pas pour la Pologne (cela les Polonais ne peuvent l'espérer en dépit des conditions actuelles) mais, saisis d'épouvante, ces Juifs menacés ne prendront pas du tout part au vote, et de la sorte, les Polonais pourront obtenir un semblant de majorité favorable à la Pologne.

Si un pareil calcul pouvait réussir, ce serait la plus imprudente falsification de la volonté générale de la population.

« IV. — Mais il est un point plus important sur lequel je me permets d'attirer tout particulièrement l'attention de votre Excellence, un plébiscite à Vilna ne pourrait donner qu'un résultat défavorable pour la Pologne. Or, un résultat de ce genre entraînerait une série de pogroms non seulement à Vilna, mais dans toute la Pologne et toute la Galicie. Les millions de Juifs soumis à la domination polonaise auraient à répondre, dans ce cas, pour l'attitude de leurs corréligionnaires de Vilna.

Il est utile de rappeler, également, que le boycottage qui dure depuis déjà six ans et la propagande antisémitique qui se poursuit sans interruption dans la presse et à l'église, provoquant toute une série de pogroms, de meurtres et d'actes de brigandage dont le récit fait frémir le monde civilisé, ne sont que la conséquence du refus des Juifs de Varsovie de renoncer à leur droit de vote au moment de l'élection d'un député unique à la Douma de l'Empire russe. La question de l'attribution de Vilna ayant une importance infiniment plus considérable que l'élection d'un député unique, entraînerait aussi des conséquences bien plus terribles pour les Juifs.

Comme Membre du gouvernement de Lithuanie et comme jurisconsulte, je pourrais et je devrais opposer toute une série d'autres réfutations tant aux prétentions polonaises en elles-mêmes qu'au projet de les résoudre au moyen du plébiscite. Mais j'estime que, dans la présente enquête, il est de mon devoir d'insister plus spécialement sur les intérêts des Juifs, intérêts qui, comme nous l'avons déjà dit plus haut, ont un droit imprescriptible à l'attention des grandes Puissances.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée. »

(Signé) S. Rosenbaun,

Membre de la délégation de Lithuanie à la Conférence de la Paix.

Dans le courant du mois de septembre 1919, les Polonais entreprirent une propagande intense en faveur de la séparation de Vilna de la Lithuanie et de son rattachement à la Pologne, ainsi que pour un règlement de cette question par voie de plébiscite. Ils firent à ce sujet de nombreuses démarches auprès de la Conférence de la Paix, ce qui motiva l'envoi, par M. Voldemaras, d'une note très détaillée dans laquelle il exposait les considérations suivantes :

« Monsieur le Président,

« Ces temps derniers, les sphères politiques polonaises ont entrepris une propagande intense en faveur de la séparation de Vilna de la Lithuanie et de son rattachement à la Pologne, ainsi que pour un règlement de cette question par voie de plébiscite.

« Dans la supposition que le Gouvernement polonais a pu entreprendre également des démarches en ce sens auprès de la Conférence de la Paix, nous demandons la liberté d'exposer à ce sujet les considérations suivantes :

« 1° Vilna est la capitale historique de l'Etat lithuanien et elle est située dans une région qui, de temps immémorial, fait partie intégrante du domaine ethnographique purement lithuanien. Tout ce qui s'y trouve actuellement de remarquable est l'œuvre séculaire des Lithuaniens, de leurs rois et de leurs grands-ducs. L'histoire de la ville de Vilna est l'histoire de la Lithuanie et inversement. Sans Vilna, il ne peut être question d'un développement du peuple et de l'Etat lithuaniens.

« 2° La ville de Vilna constitue, actuellement, le centre économique, politique et intellectuel du pays, ainsi que le nœud principal des voies de communication. Elle se nourrit des forces vives du peuple lithuanien. Pendant la période marquée par le réveil du peuple lithuanien à la conscience et à la vie nationales, la presse périodique

lithuanienne se concentra à Vilna, ainsi que les maisons d'édition, les institutions et sociétés savantes, les associations artistiques, etc. Séparer Vilna de la Lithuanie, ce serait porter une atteinte des plus graves au pays et un coup de grâce à la ville elle-même.

« 3° On ne saurait céder Vilna à la Pologne sans rattacher en même temps à ce pays tout le gouvernement du même nom. Bien mieux, le gouvernement de Vilna n'ayant pas de frontière commune avec la Pologne ethnographique, on se verrait obligé de rattacher à la Pologne une grande partie du gouvernement de Grodno et une partie de celui de Minsk. Or, une résolution de ce genre ne saurait être motivée d'aucune manière, car le nombre des Polonais, estimé, dans les statistiques officielles de 1897, à 8,17 p. 100 pour le gouvernement de Vilna et à 10 p. 100 pour le gouvernement de Grodno, est, en réalité, beaucoup moins élevé.

« 4° Au point de vue ethnographique, les Polonais n'ont rien de commun avec Vilna et ses environs. L'élément qui prend ici le nom de Polonais se compose principalement de propriétaires fonciers lithuaniens qui ont l'habitude de passer l'hiver dans la capitale lithuanienne et dont les origines, en général, ne sont pas slaves mais bien lithuaniennes. A cet élément de Vilna se rattachent également les personnes appartenant aux mêmes milieux et exerçant des professions libérales. Tout le commerce de la ville, ainsi que l'industrie et les banques (à l'exception d'une seule, fondée dans des buts politiques par les propriétaires fonciers) se trouvent, avec une grande partie des métiers et des professions libérales, entre des mains autres que celles de l'élément polonais ou polonisé.

« En ce qui concerne les basses classes, très peu cultivées jusqu'à ce jour, elles sont, dans les campagnes comme dans les villes, d'origine purement lithuanienne. Les doutes et les contestations relatifs au caractère ethnographique des habitants du gouvernement de Vilna sont provoqués principa-

lement par les traces qu'ont laissées dans cette province des conditions tout à fait particulières et sans précédent dans l'histoire des peuples auxquels fut soumise la population de ce pays.

« Après l'annexion de la Lithuanie, le Gouvernement russe a maintenu le peuple, durant plus d'un siècle, dans une complète obscurité. La langue nationale était bannie non seulement des écoles, mais même des livres de prières, et son emploi en public était sévèrement prohibé. L'Eglise catholique, le seul lieu où quelque liberté était laissée à la population de développer ses facultés intellectuelles et morales, se trouvait entre les mains du clergé polonais ou polonisé et des grands propriétaires fonciers qui, grâce à l'ignorance entretenue dans le peuple de ces provinces, parvenaient à lui faire confondre le catholicisme avec l'idée d'une confession polonaise.

« Le peuple, de la sorte, demeura dans l'état où il se trouvait avant le partage de la Lithuanie, avec la différence que, sous l'influence du sévère régime russe et de la lutte contre le gouvernement moscovite pour la « confession polonaise », la conscience de sa nationalité et de ses origines s'obscurcit. Dans les districts orientaux, une partie de la population remplace même par un jargon polono-russe sa langue maternelle qui était encore d'un usage courant dans toutes ces contrées il y a quelques décades. Si bien que, dans la partie orientale du gouvernement de Vilna, où l'action civilisatrice de la renaissance nationale n'a pas eu le temps de s'étendre, toute la population, d'origine lithuanienne et non slave, forme aujourd'hui une masse amorphe, susceptible de se transformer en un instrument aveugle entre les mains de démagogues habiles à exploiter les sentiments populaires tels que la religion, les intérêts économiques du moment, etc.

« Et comme le commun du peuple, se conformant à une vieille tradition, oppose à l'orthodoxie russe sa religion catholique comme une « confession polonaise » et se considérant parfois pour cette raison, comme polonais, défend

son soi-disant « polonisme » avec une ardeur religieuse, les Polonais profitent de leur occupation actuelle du pays pour mieux exploiter encore qu'en temps ordinaire cette inconscience de la population lithuanienne du Gouvernement de Vilna pour des fins politiques contraires aux intérêts généraux du peuple lithuanien renaissant.

« Etant donné que, jusqu'à ces derniers temps, la renaissance nationale lithuanienne, grâce aux circonstances extérieures, eut à lutter contre mille difficultés et n'a pas pu étendre son influence sur les populations de pure origine lithuanienne dont il est question ici, le fait de subordonner leurs destinées nationales à des données fournies par l'expression d'une volonté populaire dans les conditions ci-dessus, équivaudrait à une justification des mesures de rigueur et des méthodes démoralisantes employées pendant plus d'un siècle par les ennemis du peuple lithuanien.

« Une époque relativement récente, celle des commencements de la renaissance nationale, nous fournit aussi dans les contrées des gouvernements de Kaünas et de Souvalki de nombreux exemples de l'aberration qui, grâce aux conditions politiques néfastes où se trouvait la Lithuanie, frappait un certain nombre de Lithuaniens et en faisait les adversaires de leur propre patrie. Aujourd'hui, cependant, ceux-ci sont revenus au sentiment de leur nationalité véritable.

« Pour ces raisons, la Lithuanie ne consentira jamais à se laisser amputer de ses domaines ethnographiques du Gouvernement de Vilna et considérera un pareil règlement comme une injustice criante envers son peuple frappé de maux si cruels dans sa lutte pour l'existence et la liberté.

« 5° Le plébiscite, outre les raisons indiquées ci-dessus, ne peut pas être considéré comme une expression exacte de la volonté des populations en question, en raison des conditions anormales créées par les événements de guerre et par l'occupation polonaise actuelle qui maintient la plus

grande partie de la population sous l'impression des pogroms, du boycottage et d'autres persécutions.

« Enfin, nous prenons la liberté de joindre à ce pli une copie du rapport de M. Rozenbaum, notre Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et représentant des intérêts juifs auprès de la Délégation, rapport qui montre clairement de quel immense danger serait accompagné pour les Juifs de Pologne, de Galicie et des pays occupés par les Polonais, un plébiscite à Vilna.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Président de la Délégation
de Lithuanie à la Conférence de la Paix.

Signé : Prof. A. VOLDEMARAS.

La Conférence de la Paix était terminée. Ici s'arrête l'œuvre de la délégation lithuanienne. Un nouveau chapitre de l'histoire de la Lithuanie allait commencer.

CONCLUSION

Arrivé au terme de ma tâche, je dois résumer et conclure.

En écrivant ce livre, j'ai voulu démontrer que les Puissances alliées et associées avaient commis une faute et une injustice, en n'admettant pas la délégation lithuanienne à siéger à la Conférence de la Paix sur un pied d'égalité avec la Pologne. De cette faute et de cette injustice sont nées toutes les difficultés apparues par la suite. Il est indiscutable que si, en 1919, la Lithuanie avait pu discuter ses revendications, contradictoirement avec la Pologne, elle eût obtenu la reconnaissance de ses droits sur toutes les terres lithuaniennes, car les arguments qu'elle faisait valoir en faveur de cette reconnaissance auraient convaincu le Conseil Suprême de la légitimité de ses revendications.

En quoi consistaient ces revendications? en l'attribution à la Lithuanie de Vilna, son antique et historique capitale, et de la région environnante. Ces revendications étaient très modérées. Les satisfaire ne nuisait en rien à la constitution présente et au développement futur de la Pologne. Si celle-ci avait bien compris son intérêt, elle se serait rendu compte qu'acquérir l'amitié de la Lithuanie au prix de la reconnaissance de ses droits et de ses revendications territoriales était une bonne affaire.

La moindre pression exercée par les Alliés sur la Pologne aurait amené celle-ci à consentir à l'abandon de ses prétentions exagérées. Je suis persuadé que si Vilna, Seiny, Souvalki, Grodno et un hinterland suffisant avaient été attribués à la Lithuanie, elle fût devenue l'amie et l'alliée la plus sûre de la Pologne. Cela ne représentait d'ailleurs que quel-

ques milliers de kilomètres carrés de moins, superficie insignifiante si on la compare à l'ensemble du territoire que les Alliés ont donné à la Pologne. C'était vraiment payer la Paix dans l'Est européen au moindre prix. La Justice y trouvait son compte et aussi l'intérêt.

En 1919, la Lithuanie était disposée à faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur national et susceptibles de recevoir l'agrément des populations intéressées. On a vu comment celles-ci avaient, à maintes reprises, manifesté leur volonté d'être rattachées au nouvel Etat lithuanien. De cette volonté, il n'a été tenu aucun compte. Les maîtres de l'heure n'ont écouté qu'une voix : celle de la Pologne. Ils ont cru qu'en créant de toutes pièces une grande Pologne, ils bâtissaient sur le rocher; ils ont bâti sur le sable. On s'en aperçoit chaque jour et plus on ira, plus on s'en apercevra.

Voici l'opinion d'un homme, officier français qui a été membre de la mission militaire à Varsovie, a vu et jugé.

« L'Entente préoccupée avant tout d'avoir une grande Pologne qui, à ses yeux — mais, hélas, à ses yeux seulement — remplacerait pour la France la Russie comme alliée, n'a voulu voir que le poids brutal d'un chiffre de population, sans chercher à connaître quelle serait la force réelle et la force de cohésion de cet agglomérat. Et tout fut sacrifié, y compris la plus élémentaire justice, en vue de faire aboutir cette déplorable et illusoire conception » (1).

Le but essentiel et primordial poursuivi par les Alliés dans leur lutte contre les Empires Centraux était d'établir en Europe un état de choses tel que tout danger de guerre soit désormais écarté. Si tel était véritablement le but poursuivi, il faut reconnaître que les représentants des Alliés à la Conférence de la Paix ont bien mal compris leur rôle, ou ils ne se sont pas rendu compte de ce qu'ils faisaient, ou le sachant, ils ont trahi la confiance de leurs mandants.

En ce qui concerne particulièrement les frontières orientales de l'Allemagne, par suite les frontières entre la Li-

(1) Commandant d'Etchegoyen, journal *Le Radical*, 7 juillet 1924.

lituanie d'une part et la Pologne et l'Allemagne d'autre part, il eut fallu fixer ces frontières dans le traité de Versailles même et ne pas laisser cette question en suspens. Donc double faute : n'avoir pas admis la Lithuanie à la Conférence de la Paix, n'avoir pas fixé ses frontières dans le traité de Versailles.

Dès le début de la Conférence, la Pologne s'était montrée insatiable. Qu'on s'adressât à un Polonais de droite ou à un Polonais de gauche, on obtenait toujours cette réponse invariable : « Nous voulons une grande Pologne ». Il faut croire que leurs prétentions étaient bien exagérées, puisque le journal *Le Temps*, pourtant tout acquis aux prétentions polonaises, écrivait : « Mes amis de Pologne m'accorderont qu'il y a trois opinions par Polonais quand il s'agit des frontières de l'ancienne sérénissime République. Il y a celle que l'on vous donne comme exigences minima au delà desquelles on ne saurait aller, puis, si aucune objection n'est élevée par l'interlocuteur, on pousse un peu plus loin sur la carte qui se colore à vue d'œil, de cette teinte amarante, chère aux anciens sujets de Sobieski. Est-on tout à fait en confiance avec vous, le cœur s'ouvre alors et la Pologne que chaque Polonais se dessine au plus profond de son jardin secret, vous apparaît, au cœur de l'Europe comme une tête de dragon, dont le cou se développe du Dniestr au Dniepr, pendant que dans sa gueule entr'ouverte, avec Dantzig et Mitau comme incisives, il tient une Prusse minuscule qui s'éploie en demi-cercle autour de Kœnigsberg. En d'autres termes, ce sont les Pologne de 1815 pour les frontières de l'Est, de 1793-95 et enfin de 1772 qui se déroulent devant vos yeux, vous faisant remonter le cours des âges comme la machine du temps de Wells, laquelle cependant s'arrête ici au premier partage du royaume d'Hedwige. Annexionnistes de droite et fédéralistes de gauche, ne diffèrent en réalité que sur les moyens; la fin est la même : pousser les frontières territoriales à la limite du possible » (1).

(1) Charles Rivet, *Temps* du 24 décembre 1919.

Laisser la Lithuanie aux Lithuaniens, la Russie-Blanche aux Blancs-Russiens et la Pologne aux Polonais : telle était la théorie de tous ceux qui avaient une saine compréhension de la situation internationale.

Politiquement et militairement, il était de l'intérêt de l'Entente de créer un front de l'Est qui allât de la Mer Noire à la Baltique. Son établissement n'était possible qu'à condition que la Lithuanie tienne solidement le bout Nord de la barrière. Politiquement, la Lithuanie devait être un glacis entre l'Allemagne et la Russie; socialement elle devait séparer le bolchevisme russe du communisme allemand. Un grand journal politique de Berlin, *Die Post*, écrivait, dans son numéro du 20 novembre 1919, que le renforcement de la barrière lithuanienne par l'Entente obligerait l'Allemagne à se frayer un passage vers la Russie à travers la Pologne. De ce côté, la porte eût été bien fermée, si la Pologne avait rassemblé ses forces dans un Etat vraiment polonais, épaulé par une Russie-Blanche acquise à la politique de l'Entente.

Les dieux du jour en ont décidé autrement. En place de trois Etats forts et solidaires, ils ont laissé une Lithuanie affaiblie, créé une Pologne disparate et permis l'écartèlement de la Russie-Blanche.

Les Polonais eux-mêmes condamnaient cette politique insensée, du moins ceux dont le cerveau n'était pas obscurci par les fumées de l'orgueil. C'est ainsi que le *Liberum Veto* écrivait, dans les premiers jours de 1920 : « Notre politique nous a voués à l'exécration du monde slave tout entier. Les Lithuaniens, les Blancs-Russiens et les Ukrainiens se bouchent les oreilles quand on leur propose une union avec notre Etat. Les Tchèques et les Yougo-Slaves, unis par les liens d'une vieille amitié, nous gratifient du nom de traîtres. Notre politique à double face nous a valu, dans tous les pays de l'Europe, la réputation de peuple atteint de l'hystérie du mensonge ».

L'auteur commet une erreur quand il range les Lithuaniens parmi les nations slaves. Ce sont là encore méthodes

de « Kulturtrager ». Les Allemands avaient déjà essayé de rattacher les Lithuaniens à la famille germanique.

Pour le surplus, je n'ai rien à objecter. Le *Liberum Veto* doit connaître ses compatriotes beaucoup mieux que quiconque. Son jugement est sévère, mais nous devons le tenir pour juste.

La Taryba (Conseil d'Etat lithuanien) se réunit au mois d'octobre, et M. Silingas, président, résuma dans un discours d'une grande hauteur de vues et d'une concision et d'une clarté remarquables les événements de l'année 1919. La parfaite correction de la Lithuanie, la mauvaise foi et les visées annexionnistes de la Pologne y sont mises en lumière.

M. Silingas terminait son discours en disant :

« L'étranger sait très bien quels sont les buts des Lithuaniens et de leurs dirigeants. Quelles sont les méthodes de la politique impérialiste polonaise vis-à-vis de la Lithuanie? Dans l'été de l'année passée, les Polonais se mirent d'accord avec les Allemands pour partager la Lithuanie. Et, chose étrange, la ligne adoptée par le comte Roniker et le feldmarschall Ludendorf correspond à la ligne de démarcation actuelle. Au printemps 1919, les Polonais proposèrent aux Russes de Paris de partager la Lithuanie entre leurs deux pays. Mais les Russes refusèrent cette combinaison.

« Les Polonais s'efforcent aujourd'hui d'indisposer les Lettons et les Esthoniens contre les Lithuaniens en vue d'exclure ces derniers de la confédération des Etats baltiques. Nous avons lu dans la grande presse étrangère des nouvelles relatives aux pourparlers avec les Koltchakistes ou les Allemands dans le même but d'anéantir la Lithuanie. Quoiqu'il en soit, c'est un fait certain que les Polonais ont demandé à la Conférence de la Paix un mandat pour l'occupation de la Lithuanie tout entière, soi-disant pour en chasser les bandes russo-allemandes qui d'ailleurs ne se trouvent que dans la partie ouest du pays. Nous doutons fort qu'ils reçoivent ce mandat tant désiré.

« Les Polonais sont injustes envers la Lithuanie, mais

nous ne voulons pas pour cela faire la guerre en Orient au peuple polonais trahi par ses chefs animés de tendances impérialistes. Que ces dirigeants polonais renoncent à leurs visées baltiques. Qu'ils sachent que le peuple lithuanien défendra par tous les moyens sa liberté si chèrement acquise. Nos ancêtres étaient libres et nous garderons leur legs sacré, après avoir secoué le joug allemand et russe. Nous voulons régler pacifiquement nos relations avec nos voisins et créer des conditions qui, supprimant toutes entraves, de quelque nature qu'elles soient, nous permettront de développer notre culture et notre esprit national. »

La cause était depuis longtemps entendue; mais plus on approchait de la fin, plus il était évident que les Alliés étaient disposés à tout sacrifier aux ambitions démesurées de la Pologne.

On en eut la preuve lorsque Clemenceau, le 8 décembre 1919, au nom du Conseil Suprême des Puissances alliées et associées, fixa les frontières orientales provisoires de la Pologne. Ces frontières n'étaient pas définitives et le Conseil Suprême prenait soin de réserver les droits que la Pologne pourrait avoir à faire valoir sur les territoiers situés à l'Est de la ligne de démarcation qui lui était fixée. C'était laisser la porte ouverte à toutes les ambitions impérialistes.

Nombreux furent les Français qui, dès le lendemain de la fixation des frontières de la Pologne, s'aperçurent de la faute commise et à la tribune même de la Chambre des Députés, des voix s'élevèrent en faveur de la Lithuanie.

Voici ce que disait de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche, membre de la Commission des affaires étrangères, dont la compétence en matière de politique étrangère était indiscutable.

« Je vais donc aborder la question qui fait l'objet de mon interpellation, sans me préoccuper, je le répète, de la question de savoir si la guerre va continuer en Russie ou si la paix est prochaine. Je demanderai à M. le président du Conseil quelle politique il se propose de suivre vis-à-vis des

pays allogènes et, en même temps, j'indiquerai la façon dont je comprends cette politique.

« Jusqu'à présent cette politique me paraît avoir été passive et je le déplore.

« Si je regarde au Nord et au Midi, j'aperçois des peuples divers par l'étendue de leur territoire et l'importance de leur rôle politique, mais qui, les uns et les autres, ont joué un rôle important dans tous les événements de ces dernières années, qui de ce fait ont rendu de grands services aux alliés, et qui, aujourd'hui, se prévalent du droit, inscrit dans le traité de paix, qu'ont les peuples à disposer librement d'eux-mêmes. Ils ont proclamé leur indépendance et demandent à la conserver, ils en sollicitent la reconnaissance par les alliés.

« Et alors que l'Angleterre et l'Italie n'ignorent pas ces pays, nous, nous pratiquons vis-à-vis de certains d'entre eux, et même en face d'avances singulièrement significatives, une politique de réserve outrée. Au nord, ce sont la Finlande, l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie. Leur situation géographique dit leur extrême importance : la Lithuanie et la Lettonie sont le couloir de communication de l'Europe occidentale, de l'Allemagne avec la Russie. Si la Pologne est fermée dans une certaine mesure à l'Allemagne, il est probable qu'elle fera tous ses efforts pour se diriger néanmoins vers la Russie, qu'elle a la prétention de coloniser. Le seul passage qui s'offre à elle est constitué par la Lithuanie et la Lettonie. Ces pays forment une barrière qui s'oppose justement à la réalisation du rêve allemand de coloniser la Russie, rêve qu'à maintes reprises nous avons vu rappelé par ses hommes d'Etat, Erzberger, Ludendorf et tant d'autres. Or le passage, que ces Etats pourraient livrer à l'Allemagne, ils sont tout disposés à le lui refuser.

« Leurs sympathies ne vont pas vers l'Allemagne, mais bien vers les Alliés. Ils l'ont prouvé en chassant successivement les Allemands et les bolchevistes qui ont laissé chez eux un si pénible et si cuisant souvenir de leur occupation. Ils les ont tenus ensuite en échec pendant longtemps.

« J'ai là le témoignage d'un de nos représentants à l'étranger qui, dans une note adressée à un correspondant, disait :

« L'attitude adoptée jusqu'ici, soit vis-à-vis des Russes antibolchevistes, soit vis-à-vis des pays détachés de l'ancienne Rusie, est d'une invraisemblable incohérence. On a toléré que Denikine brimât durement les Ukrainiens. On a abandonné à leur situation critique les Lettons, attaqués par Bermont. Et quand, avec une admirable vaillance, ils ont chassé hors de leurs frontières les troupes allemandes, auxquelles l'Entente était impuissante à imposer sa volonté, on les laisse aux prises avec les bolchevistes, sans leur apporter aucun secours effectif ».

« Voilà donc la preuve, apportée par un homme qui habite ces régions, que ces pays ont rempli le devoir qu'on attendait d'eux.

« M. Clemenceau nous l'a dit à cette tribune, lorsqu'il nous parlait de la politique des fils de fer barbelés et qu'il énumérait les effectifs des armées de l'Esthonie, de la Lithuanie et de la Lettonie comme devant constituer la barrière contre la pénétration du bolchevisme dans les régions de l'Occident.

« M. le Président du Conseil lui-même paraît s'être approprié ces paroles de M. Clemenceau, puisqu'il a déclaré, il y a quelques mois, que cette politique était encore la sienne.

« Et maintenant que ces pays nous ont rendu ces services, qu'ils ont combattu longtemps, qu'à bout de forces ils ont cru pouvoir entamer des pourparlers avec leurs ennemis qui les pressaient de toutes parts, est-ce une raison pour nous de les laisser livrés à eux-mêmes, est-ce un motif pour les abandonner?

« Consentirions-nous à leur voir perdre leur indépendance et leur nationalité, péniblement et chèrement reconquises, pour redevenir ce qu'ils redoutent surtout, les provinces d'un grand empire artificiellement unifié? Pareil abandon constituerait de notre part une attitude indigne de la France et qui équivaudrait à la méconnaissance du prin-

cipe posé par le traité de paix relativement au droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes.

« Nous voici, en effet, en présence de situations qui appellent l'application juste et raisonnable du principe des nationalités. Ce principe ne consiste pas à grouper, sous la domination d'un puissant Etat centralisé, une foule de petits peuples qui veulent rester libres, mais au contraire, à assurer et à maintenir leur indépendance.

« La politique à laquelle je vous convie, Messieurs, et qui consisterait à donner à ces pays non pas une aide militaire, mais un secours moral par la reconnaissance de leur autonomie, est absolument conforme aux intérêts de la France. Elle nous mettrait en mesure d'obtenir de sérieux avantages économiques, analogues à ceux consentis déjà à l'Angleterre et à l'Italie et dont nous sommes exclus parce que nous n'avons pas imité l'attitude de nos alliés, qui leur a valu ces avantages.

« Ainsi l'Angleterre est extrêmement populaire en Lithuanie, parce qu'elle a reconnu son indépendance et noué avec elle des relations. J'ai sous les yeux une lettre qui m'a été adressée par un Lithuanien notable et dont je vous demande la permission de vous citer quelques lignes :

« L'Angleterre, dit-il, forte de sa connaissance du caractère des peuples nordiques, notifia la première la reconnaissance de l'indépendance de fait au gouvernement lithuanien. Résultat : explosion d'enthousiasme et de gratitude à Kaünas, capitale provisoire de notre pays, foule énorme devant la mission britannique et refroidissement sensible à l'égard de la France. Depuis le jour de la notification, la popularité des Anglais grandit d'heure en heure.

« Leur influence économique soutenue par l'initiative privée et surtout par la « Chemical and Metal Bank » est aujourd'hui toute puissante. Des contrats à très longue échéance vont bientôt être conclus entre les gouvernements britannique et lithuanien touchant le lin, le bois et les céréales. Il est inadmissible que la France, notre chère France, la France chrétienne, mystique et chevaleresque,

la protectrice des opprimés sous l'ancien régime et le nouveau, car c'est là son caractère éternel, il est inadmissible que notre immortelle France ne participe pas dans la plus large mesure, aux côtés de ses alliés et des nôtres, au développement économique et politique de notre pays.

« Un seul geste, un seul mot et toute la Lithuanie élèvera la voix dans une acclamation unique ».

« Voilà les sentiments que nous rencontrons en Lithuanie. Les relations avec ce peuple seraient d'autant plus intéressantes pour nous qu'il pourrait nous fournir des matières de première importance, des céréales, surtout du lin, du bois. Des marchés ont été passés avec l'Angleterre, mais ce ne sont pas encore les marchés à long terme qui se préparent et auxquels une politique de bienveillance pour le jeune Etat lithuanien nous permettrait de participer, pour le plus grand avantage de notre vie économique. L'Italie aussi a un représentant accrédité en Lithuanie et nos amis de là-bas attendent toujours celui de la France.

« Je ne vous surprendrai pas, Messieurs, en vous disant que nous avons reçu à maintes reprises à la commission des affaires extérieures les doléances d'un grand nombre de nos compatriotes qui sont allés dans ces pays, issus du démembrement de l'empire russe, et tous disent : « C'est lamentable! Les autres pays sont représentés; le nôtre ne l'est pas ».

« Nous devrions être présents partout et, malheureusement, nous ne le sommes presque nulle part. M. le Président de la sous-commission des affaires russes est là, qui pourra vous confirmer que tous ceux que nous avons entendus nous ont exprimé le désir que la France fût présente dans tous ces pays par ses délégués officiels » (1).

Les observations présentées par de Gailhard-Bancel étaient justes, mais incomplètes. Nous connaissons aujourd'hui, beaucoup mieux. l'ensemble d'un problème dont, à cette époque, nous ne faisions que pressentir l'importance.

(1) Chambre des Députés, séance du 27 mars 1920.

Je suis persuadé que si la France se trouvait, par impossible, en présence d'une situation identique à celle qui exista en 1919, elle la dénouerait dans un autre esprit et dans d'autres conditions. La Pologne n'est plus le demi-dieu digne de tous nos encens; on s'est aperçu que l'idole avait des pieds d'argile et l'heure n'est plus au culte des fausses divinités.

« *Le sort des nations, comme une mer profonde,*
« *A ses écueils cachés et ses gouffres mouvants* » (1).

Le manteau d'arlequin qui recouvre le corps de la Pologne est troué en maints endroits. Il manque à ce pays ce qui fait la force et la grandeur des nations : l'union des âmes, l'accord des esprits et la communion des cœurs. Le navire qui porte sa fortune heurtera les écueils cachés dont parle le poète et des gouffres s'ouvriront où peut-être il ne trouvera pas le bonheur. Je ne lui souhaite pas un sort aussi triste, mais s'il devait plus tard connaître des jours douloureux, on pourrait avec raison lui dire : « Tu l'as voulu! »

Si l'on compare la reconstitution de l'Etat lithuanien à celle de la Pologne actuelle, on est de suite frappé par des différences fondamentales. En Pologne, l'hostilité ouverte ou cachée des nationalités opprimées combattant pour reconquérir leur indépendance; les diverses classes sociales en lutte perpétuelle les unes contre les autres; les factions politiques s'entredéchirant pour conquérir le pouvoir; les esprits sans cesse préoccupés par le souci de conserver le butin d'hier ou l'ambition de l'accroître par de nouvelles rapines. En Lithuanie, un peuple étroitement uni, dont tous les éléments sont soudés par le sentiment national, n'ayant qu'un but : la paix; ne poursuivant qu'un idéal : la prospérité du pays par la réalisation de ses légitimes aspirations.

Si la Pologne est sortie animée des mains des Alliés, la Lithuanie a surgi vivante de la terre ancestrale. Tandis que la noblesse polonaise ou polonisée disputait, au cours du

(1) Victor Hugo.

dix-neuvième siècle, places et faveurs et ne songeait qu'aux jouissances faciles, le peuple lithuanien courbé sur la glèbe, concentrant en son âme tous ses souvenirs et tous ses espoirs, conservait jalousement en même temps que sa langue, si belle, si pure et si attachante, l'amour de cette terre sur laquelle ses ancêtres avaient vécu libres et sur laquelle il voulait, à son tour, mener une vie indépendante. Aussi, quand survinrent ces grands événements : la guerre, la révolution russe, la défaite allemande, spontanément, sans qu'il fût besoin d'aucune préparation, d'aucune excitation, d'aucun secours étranger, le peuple lithuanien se trouva prêt à reprendre le cours de sa destinée. Des siècles de servitude avaient pu corrompre la noblesse lithuanienne, mais n'avaient pu altérer dans l'âme populaire le sens national. Tant il est vrai que c'est toujours dans les couches les plus profondes d'une nation que se conservent le mieux les traditions, les mœurs, les usages et les coutumes. Il serait injuste de ne pas dire que les intellectuels lithuaniens contribuèrent largement au réveil du sentiment national. Abandonnés à leurs propres forces, les paysans lithuaniens auraient été incapables de soulever la pierre de leur tombeau, mais ces intellectuels n'étaient-ils pas eux-mêmes sortis des rangs du peuple? N'étaient-ils pas des fils de paysans, ces curés des campagnes, qui, n'imitant pas l'exemple des hauts dignitaires de l'Eglise, surent enseigner autour d'eux que si la foi est de tous les temps et de tous les pays, la patrie est une et indivisible.

Et pourtant, de toutes les nations transformées ou constituées à la suite de la victoire des Alliés, la Lithuanie a été la plus maltraitée.

Elle attend patiemment l'heure des réparations, elle l'attend confiante dans la justice de sa cause, et si elle est bien décidée à ne rien entreprendre pour forcer le destin, elle n'en conserve pas moins la certitude qu'un jour viendra où tous les Lithuaniens seront réunis sur le sol d'une patrie libre et indépendante, dans ses frontières enfin reconstituées, autour de sa capitale bien-aimée.

L'Europe est inquiète, en proie à des crises politiques, économiques et sociales. Pour faire face aux dangers qu'elle pressent, elle se cherche, se demandant comment faire pour parer à des éventualités d'autant plus redoutables qu'elles sont inconnues. Unissons-nous, disent certains de ses hommes d'Etat, car l'union fait la force. C'est exact, mais il faut se rendre compte que l'union n'est possible qu'entre peuples qui n'ont rien à se reprocher. La Lithuanie est, parmi les nations européennes, une des rares dont le blason est sans tache. Le pays du Chevalier Blanc est le pays de la loyauté. Il a droit au respect et à l'amitié de tous ceux qui ont conservé, dans leur cœur, le sentiment de l'Honneur et de la Justice.

TABLE DES CHAPITRES

Préface I

Introduction 1
Les débuts de la Conférence 11
Les revendications lithuaniennes 21
Le début de la question de Vilna 31
Les « Polonais » de Lithuanie 41
Les Lithuaniens de la Prusse Orientale 53
Memel 59
Les Blancs-Ruthènes 67
La Conférence de la Paix est sourde aux revendications lithuaniennes 73
Les Préliminaires de Paix 83
La Lutte sur tous les fronts 91
La délégation lithuanienne est entendue à titre privé par la Conférence de la Paix 99
L'Action agressive des Polonais et la ligne de démarcation 105
Les Excès polonais en Lithuanie 117
La situation en Lithuanie 123
Les Evénements de Seiny 127
La Lithuanie démocratique 133
Le rôle du clergé 141
Pour tous Vilna est la capitale de la Lithuanie 145
Conclusion 157

ANNEXES

ANNEXE N° I

Déclaration du Conseil Suprême des Puissances alliées et associées relative aux frontières provisoires orientales de la Pologne (le 8 décembre 1919)

Les principales puissances alliées et associées, ayant reconnu qu'il importe de faire cesser le plus tôt possible l'état actuel d'incertitude politique dans lequel se trouve la nation polonaise, et sans préjuger les stipulations ultérieures devant fixer les frontières orientales définitives de la Pologne déclarent reconnaître, dès à présent, les droits du gouvernement polonais de procéder, dans les termes précédemment prévus par le traité du 28 juin 1919 avec la Pologne, à l'organisation d'une administration régulière des territoires de l'ancien empire de Russie situés à l'ouest de la ligne ci-dessous décrite (voir la carte).

Du point où l'ancienne frontière entre la Russie et l'Autriche-Hongrie rencontre la rivière Bug et jusqu'au point où elle est coupée par la limite administrative entre les cercles de Byelsk et de Brest-Litovsk.

Le cours de la Bug vers l'aval;

De là, vers le nord, cette limite administrative jusqu'au point où elle forme un angle aigu à environ 9 kilomètres au nord-est de Melnik;

De là, vers le nord-est, jusqu'à un point du cours de la Lesna-Prawa où le cours d'eau est coupé par la route forestière en direction sud-nord passant à environ 2 kilomètres à l'ouest de Skupowo;

Une ligne à déterminer sur le terrain, laissant à la Pologne les villages de Weirpole, Stolbce, Piesczatka et Wolka, et coupant la voie ferrée Byelsk à Brest-Litovsk, au point où elle franchit la route de Vysoto-Litovsk à Kleshcheli;

De là, vers le nord, jusqu'au point où la route Narev-Narevka coupe la voie ferrée Gainowka-Svilsoch;

Une ligne à déterminer sur le terrain et le long de la route forestière désignée ci-dessus;

De là, vers le nord-est, jusqu'au point situé à 4 kilomètres au nord de Yalowka où la rivière Svisloch est rejointe par celle qui traverse cette ville;

Une ligne à déterminer sur le terrain;

De là, en aval le cours du Svisloch, puis en amont celui du Laszanka; puis en amont celui du Kikowka jusqu'à environ 1 kilomètre 1/2 à l'ouest de Baranowo;

De là, vers le nord-nord-ouest, jusqu'à un point de la voie ferrée Grodno-Kuznitsa, situé à environ 500 mètres au nord-est de la bifurcation de Kielbasin;

Une ligne à déterminer sur le terrain;

De là, vers le nord-ouest, jusqu'à un point situé sur le cours du Lososna, à environ 2 km. 1/2 au sud-ouest de son confluent avec le Nyeman;

Une ligne à déterminer sur le terrain;

De là, le cours du Lososna en aval, puis celui du Nyeman en aval, puis en amont, jusqu'à sa source, celui de la rivière Igorka qui traverse Warwischki;

De là, vers l'ouest-sud-ouest, jusqu'à un point du cours du Chernohanja (Marycha) près de Sziudjanka;

Une ligne à déterminer sur le terrain, suivant un affluent de la rive gauche;

De là, en amont le cours de Chernohanja jusqu'à un point à environ 2 km. 500 à l'est de Zelwa;

De là, vers le nord, jusqu'à un point de la route Berzniki-Kopciowa situé à environ 2 kilomètres au sud-est de Berzniki;

Une ligne à déterminer sur le terrain;

De là, vers le nord-ouest, jusqu'au point le plus au sud du

rentrant de la limite administrative septentrionale du district de Suvalki (à environ 7 km. au nord-ouest de Punsk).

Une ligne à déterminer sur le terrain, en direction générale parallèle à la ligne de petits lacs situés entre Berzniki et Zegary et à environ 2 kilomètres à l'est de ces lacs, se dirigeant vers l'ouest jusqu'à un point situé sur le lac Galadusya à environ 2 kilomètres au nord de Zegary, franchissant le lac jusqu'à son extrémité nord-ouest et laissant Punsk à la Pologne;

De là, vers le nord, la limite administrative de Suvalki jusqu'au point où elle rencontre l'ancienne frontière entre la Russie et la Prusse Orientale.

Les droits que la Pologne pourrait avoir à faire valoir sur les territoires situés à l'est de ladite ligne sont expressément réservés.

Fait à Paris, le 8 décembre 1919.

Le président du Conseil suprême des puissances alliées et associées,

G. CLEMENCEAU.

ANNEXE N° II

Traité de Paix entre la Lithuanie et la République socialiste fédérative des Soviets de Russie signé a Moscou le 12 juillet 1920

(Art. 1 et 2)

(enregistré au Secrétariat de la Société des Nations le 8 mars 1921. L. S. n° 7, page 46)

La Russie, d'une part, et la Lithuanie, de l'autre, animées de la ferme volonté de poser les fondements de relations futures, qui assureront aux deux Etats et à leurs peuples tous les avantages de la paix et d'un bon voisinage : ont résolu d'entamer des pourparlers pour arriver à ce but; et ont nommé à cet effet les plénipotentiaires suivants :

Le Gouvernement de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie :

M. Adolphe Abramovitch Joffe;

M. Julien Josephovitch Marchlevski;

M. Léonide Léonidovitch Obolenski;

et le Gouvernement de la République Démocratique de Lithuanie :

M. Thomas Narusevicius;

M. Pierre Klimas;

M. Simon Rozenbaum;

M. Joseph Vailokaitis;

M. Vitautas Rackauskas.

Les plénipotentiaires désignés, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs qui ont été reconnus en bonne et due forme, ont arrêté ce qui suit :

Article 1.

Se fondant sur la déclaration faite par la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie que tous les peuples ont le droit de libre détermination, droit qui va jusqu'à leur séparation complète de l'Etat dont ils faisaient partie, la Russie reconnaît sans arrière-pensée l'indépendance et la souveraineté de l'Etat lithuanien, avec toutes les conséquences juridiques découlant de cette reconnaissance, et renonce volontairement, et à tout jamais, à tous ses droits souverains sur la nation lithuanienne et sur son territoire.

Le fait que la Lithuanie dépendait anciennement de la Russie n'entraîne pour la nation lithuanienne et son territoire aucune obligation envers ce pays.

Article 2.

La frontière entre la Russie et la Lithuanie part du confluent de la rivière Gorodnianka avec la rivière Bobr à deux verstes à l'est du village de Tcharnylas; elle suit la rivière Gorodnianka entre les villages de Khmelnik et de Khmelofka, et les villages de Lefka et de Olcha; de là, par terre ferme, la frontière se dirige vers le sud du village de Vecelovo; elle suit un affluent de la rivière Kamienna, jusqu'au confluent de ce cours d'eau avec la Kamienna à la distance d'une verste environ du village de Vecelovo. Elle remonte alors le cours de la petite rivière Kamienna sur un parcours d'une verste environ; de là, par terre ferme, elle atteint la mairie du village de Nerasnaia, puis la source d'un affluent de la petite rivière Siderka, elle suit cet affluent jusqu'à sa jonction avec la Siderka, à une verste environ du village

de Siderka, puis le cours de la rivière Sioderka (Sideriankа) entre les villages de Chestaki et de Siderka; elle passe près du bourg de Sidra entre les villages de Yourachi et de Ogorodniki, près du village de Beniachi, près du village de Litvinka, entre les villages de Sverisny et de Timany et atteint le village de Lovtchiki; de là par terre ferme elle atteint la limite sud du village de Volkoucha, puis la limite nord du village de Tchouprinovo; ensuite elle touche le point trigonométrique n° 108, O qui est à une verste environ du village de Novodeli; elle se dirige alors vers le hameau de Toltchy et passe à une verste environ au nord de cette localité; de là elle se dirige vers le sud du village de Doubovaia; elle suit la rivière Indourka en passant par les villages de Louiki, Indoura, Prokopovitchi, Belevo, puis la rivière Lachanka, en passant par le village de Bobrovniki et suit cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Svislotch. Elle suit alors le cours de la Svislotch, jusqu'à son confluent avec le Niémen, qu'elle suit jusqu'à sa jonction avec la rivière Bérézyna; elle suit les rivières Bérézyna, Islotch et Vologinka, passe à l'ouest du bourg de Vologine et au nord des villages de Brilki, Bourlaki et Polikchtchofchtchisna, oblique vers le nord-ouest, passe à une verste environ à l'ouest des villages de Melachy et de Gintovchtshisna (Menjikofchtchisna); ensuite, elle oblique vers le nord-est, passe à l'ouest du bourg de Kholkhlo et à une verste à l'ouest du bourg de Soukhonorofchisna. Là la frontière tourne vers le nord-est, passe environ à une verste à l'ouest du village de Berezoftsy; ensuite elle passe à l'ouest du village de Vaskoftsy, à l'ouest du village de Lalkovchtchysna à la distance d'environ une verste dudit village; à ce point la frontière tourne vers le nord, passe à l'ouest du village de Koulefchtchisna et entre les villages de Dreni et de Jerlaki, de là elle se dirige vers le nord-ouest, passe à l'est du village de Garavina et à l'ouest du village d'Adamovitchi; puis à l'est du village de Myslevitchi et du village de Boukhofchtchina, dans la direction de la station de Molodetchno; elle coupe la voie ferrée de manière que la ligne Vilna-Molo-

detchno-Lida reste en territoire lithuanien et la ligne Vileika-Molodetchno-Minsk en territoire russe. De là elle suit le cours de la rivière Boukhofka, jusqu'à son confluent avec la rivière Oucha qu'elle suit jusqu'au village de Oucha. La frontière tourne alors vers le nord-est et passe à l'ouest des villages de Slobodka, Dolgaïa et Prenta; puis elle suit la rivière Narotch et passe non loin du village de Tcheremchtchitsa; à une verste environ de ce village, elle quitte le cours de la rivière, tourne vers le nord et court le long de la rive orientale du lac Bliada; à la distance d'une verste de ce lac elle continue vers le nord, traverse le lac Miastra, puis, à la sortie de ce lac, elle passe entre le village de Pikoltsy à l'ouest et le village de Mintchoky; la frontière se dirige alors vers le nord, passe à environ une verste à l'ouest du village de Volotchek; elle continue vers le nord, traverse le lac Madziol, passe à environ une verste à l'ouest du village de Pchegroda; de là elle atteint l'ouest du village de Pchegroda; de là elle atteint la source de la rivière Miadzelka dont elle suit le cours jusqu'à sa jonction avec la rivière Disna; puis elle oblique vers le nord-est, passe à environ une verste à l'ouest du village de Borovya; continuant vers le nord-est, elle traverse le lac Mikhalichki; elle suit alors le cours de la rivière Nichtchenka parrallèlement au lac Oziraitsy, passe à l'ouest de Répichtché, à l'ouest de Zamochié sur le lac de Zolva jusqu'à la rivière Zolvitsa, traverse le lac Dryviaty, le lac Tsno, le lac Neslyja, tourne vers le nord et traverse le lac Nedrovo; quittant ce lac elle suit la rivière Drouika jusqu'à son intersection avec la frontière du Gouvernement de Kovno, ensuite elle suit la frontière du Gouvernement de Kovno, puis par la Dvina occidentale atteint la ferme de Chafranavo.

Première Remarque. — La frontière entre la Lithuanie et la Pologne et celle entre la Lithuanie et la Latvie seront établies après une entente entre ces Etats.

CARTES GÉOGRAPHIQUES

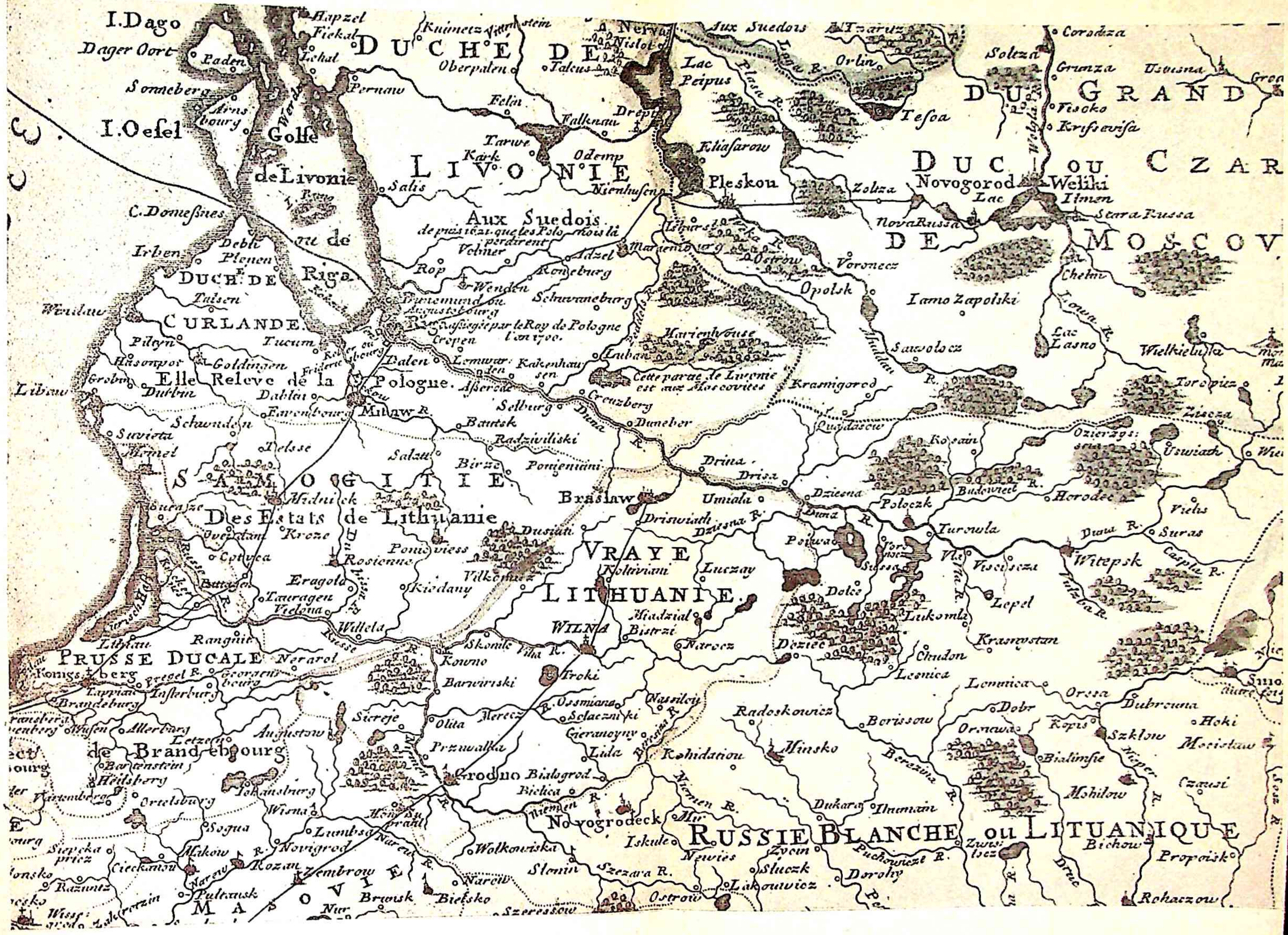
I. Dago
Dager Oort
Paden
Sonneberg
I. Oesel
Arnsbourg
Golfe de Livonie ou de Riga
C. Domesnes
Irben
DUCHÉ DE CURLANDE
Talsen
Piltyn
Hasenpot
Goldingen
Libau
Grobin
Durbin
Elle Releve de la Pologne.
Mitaw R.
Schwunden
Suvieta
Memel
SAMOGITIE
Des Estats de Lithuanie
Midnick
Kroze
Rosienne
Eragola
Tauragen
Vielona
Rangnie
PRUSSE DUCALE
Konigsberg
Pregel R.
Brandebourg
Insterburg
Allerburg
de Brandebourg
Bartenstein
Heilsberg
Ortelsburg
Wisna
Lumbsa
Novigrod
Makow
Rozan
Zembrow
Pultausk
MASOVIE
Brwosk
Bielsko
Wolkowiska
Szeressow
Hapzel
Fiekal
Pernaw
DUCHÉ DE LIVONIE
Oberpalen
Talcus
Felin
Falknau
Tarwe
Kark
Odemp
Salis
Nienhusen
Aux Suedois
Adzel
Volmer
Rop
Wenden
Ronebourg
Schwaneburg
Riga
Dunemund ou Augustobourg
Lemwar den
Kokenhausen
Luban
Cette partie de Livonie est aux Moscovites
Creuzberg
Selburg
Duna R.
Duneber
Bautsk
Radziviliski
Birze
Ponieniuni
Braslaw
Drina
Drisa
Umiala
Dusiati
VRAYE LITHUANIE.
Koltiviani
Luczay
Miadzial
WILNA
Bistrzi
Narocz
Kowno
Wilia R.
Troki
Ossmiana
Olita
Grodno
Bialogrod
Bielica
Lida
Niemen R.
Novogrodeck
Mir
Iskule
Slonim
RUSSIE BLANCHE ou LITUANIQUE
Nerva
Nislot
Aux Suedois
Lac Peipus
Drept
Eliasarow
Pleskou
Maryenburg
Ostrow
Opolsk
Voronecz
Krasnigorod
DUC DU GRAND DUC OU CZAR DE MOSCOVIE
Novogorod Weliki
Lac Ilmen
Stara Russa
Nova Russa
Zolza
Tesoa
Orlin
Soleza
Coradiza
Grunza
Visoko
Chelm
Iamo Zapolski
Lac Lasno
Sawolocz
Wielkieluki
Toropiez
Ozierzys
Usuiath
Kosain
Polozk
Dziesna
Turowla
Witepsk
Lepel
Lukomla
Krasnystan
Dolce
Doziec
Chudon
Lemnica
Orsza
Dubrowna
Dobr
Szklow
Mohilow
Borissow
Minsko
Radoskowicz
Berezina R.
Slucz
Bichow
Propoisk
Rohaczow

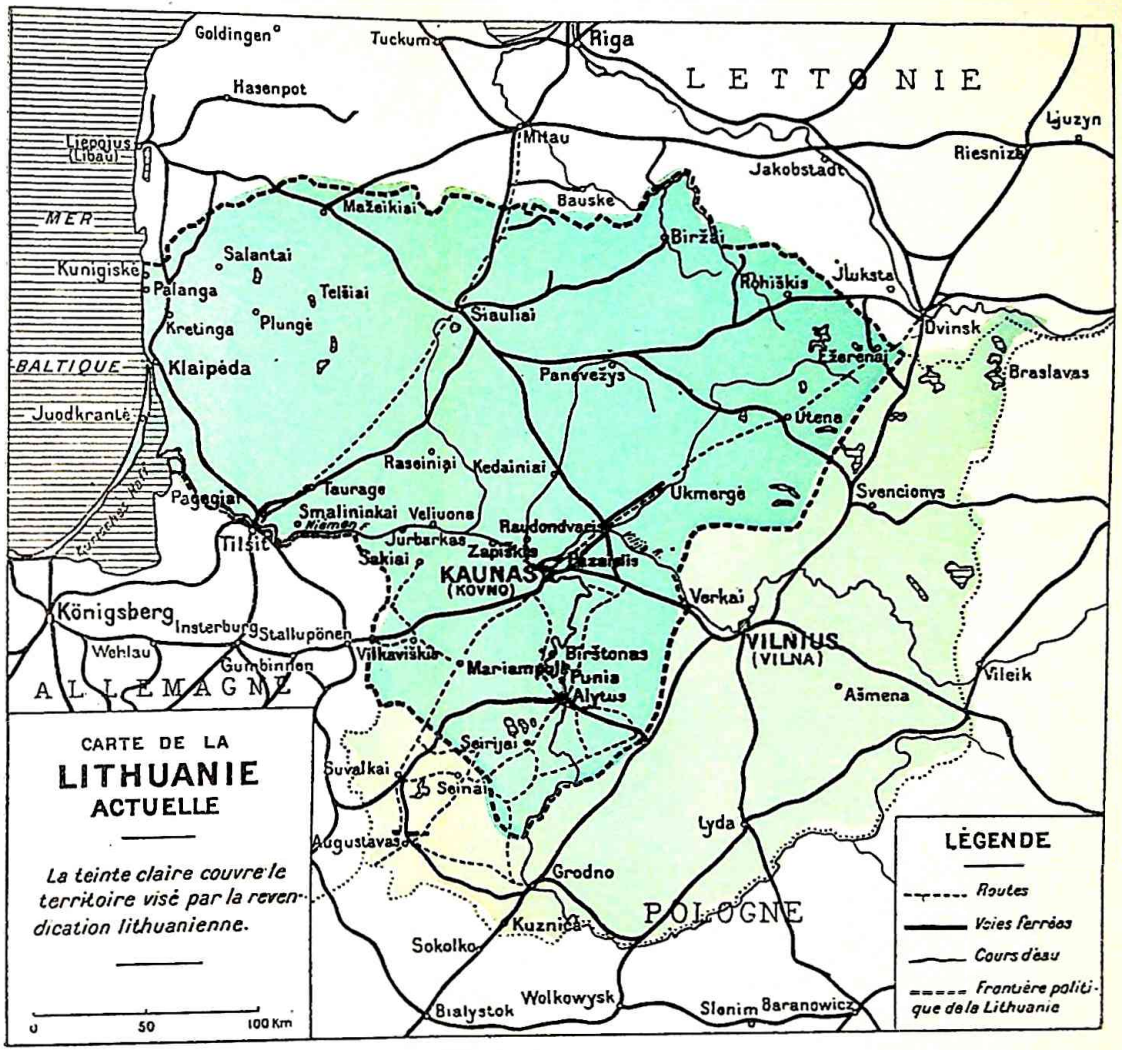
Goldingen
Tuckum
Riga
LETTONIE
Hasenpot
Liepojus (Libau)
Mitau
Ljuzyn
Riesnizh
Jakobstadt
MER
Mažeikiai
Bauske
Biržai
Salantai
Kunigiske
Palanga
Telšiai
Rohiškis
Jlwksta
Šiauliai
Kretinga
Plungė
Dvinsk
Ežerenai
BALTIQUE
Klaipėda
Panevėžys
Braslavas
Juodkrantė
Utena
Raseiniai
Kedainiai
Pagegiai
Taurage
Ukmergė
Svencionys
Smalininkai
Veliuona
Niemen
Raudondvaris
Tilsit
Jurbarkas
Zapiškis
Nazarlis
Sakiai
KAUNAS
(KOVNO)
Verkai
Königsberg
Insterburg
Stallupönen
VILNIUS
(VILNA)
Wehlau
Gumbinnen
Vilkaviškis
Mariampolė
Birštonas
Punia
Alytus
Vileik
Ašmena
ALLEMAGNE
Seirijai
Suvalkai
Seinai
Lyda
Augustavas
Grodno
POLOGNE
Kuznica
Sokolko
Wolkowysk
Białystok
Slonim
Baranowicz
CARTE DE LA
LITHUANIE
ACTUELLE
La teinte claire couvre le territoire visé par la revendication lithuanienne.
0
50
100 Km
LÉGENDE
Routes
Voies ferrées
Cours d'eau
Frontière politique de la Lithuanie